

Plan d'Action National pour l'Economie Circulaire **Bénin 2025 - 2035**



TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES ABRÉVIATIONS

PRÉFACE

REMERCIEMENTS

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

01 INTRODUCTION

- 1.1** Aperçu
- 1.2** Objectif général du Plan d'Action pour l'Economie Circulaire du Bénin
- 1.3** Approche méthodologique
- 1.4** Définition du champ d'application et des secteurs prioritaires
 - 1.4.1** Champ d'application de l'économie circulaire
 - 1.4.2** Champ d'application géographique
 - 1.4.3** Périmètre du Plan d'Action (chronologie, secteurs et thèmes transversaux)

02 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU BÉNIN : RÉSUMÉ DE L'ETAT DES LIEUX

03 VISION ET MISSION

- 3.1** Vision
- 3.2** Mission

04 OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

- 4.1** Secteurs, objectifs et actions prioritaires
 - 4.1.1** Agriculture et Foresterie
 - 4.1.2** Déchets Solides Ménagers et Assimilés
 - 4.1.3** Plastiques
 - 4.1.4** Transport et Mobilité
 - 4.1.5** Construction
- 4.2** Thèmes transversaux : objectifs et actions prioritaires
 - 4.2.1** Inclusivité (femmes et jeunes)
 - 4.2.2** Commerce, collaboration et capacités industrielles
 - 4.2.3** Education et renforcement des capacités
 - 4.2.4** Soutien aux entreprises et aux finances

05 MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- 5.1** Stratégie de mobilisation des ressources financières
- 5.2** Sources financières
 - 5.2.1** Bailleurs de fonds internationaux
 - 5.2.2** Organisations non gouvernementales nationales et internationales
 - 5.2.3** Fondations
 - 5.2.4** Programmes de financement régionaux et internationaux
 - 5.2.5** Banques et établissements financiers nationaux
 - 5.2.6** Fonds, agences et programmes financiers nationaux
 - 5.2.7** Budget de l'État

TABLE DES ABRÉVIATIONS

Abréviations	Signification
ABE	Agence béninoise pour l'Environnement
ABSSA	Agence Béninoise de Sécurité Sanitaire des Aliments
ABNOR	Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité
ACBF	Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique
ACEA	Alliance Africaine pour l'Economie Circulaire
ACEF	Facilité africaine pour l'économie circulaire
ADPME	Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises
AEPC	Autorité d'Enregistrement des Projets Carbone au Bénin
AFD	Agence française de développement
AFGC	Africaine des garanties et de cautionnement
AGL	Africa Global Logistics
AIIF 4	African Infrastructure Investment Fund 4
AMAB	Assurance Mutuelle Agricole du Bénin
ANAM	Agence Nationale de l'Assurance Maladie
ANATT	Agence Nationale des Transports Terrestres
ANCB	Association Nationale des Communes du Bénin
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
APIEX	Agence de Promotion des Investissements et des Exportations
ASIN	Agence des Systèmes d'Information et du Numérique
ATDA	Agences Territoriales de Développement Agricole
AWEPA	Association of European Parliamentarians with Africa
BAD	Banque Africaine de Développement
BBAN	Benin Business Angels Network
BIDC	Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO

BIIC	Banque Internationale pour l'Industrie et le Commerce
BIRD	Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM	Banque Mondiale
BOA	Bank of Africa
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BIOGAZ BENIN	Organisation pour la promotion du biogaz au Bénin
BSIC-Benin	Banque Sahélo-Saharienne pour l'Investissement et le Commerce Bénin
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAGD	Caisse Autonome de Gestion de la Dette
CBPP	Centre Béninois de Promotion des Plastiques
CBRSI	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
CCIB	Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CGM	Compagnie générale maritime
CMA	Compagnie maritime d'affrètement
CMAB	Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Bénin
CNERTP	Centre National d'Essais et de Recherches des Travaux Publics
CNP-Bénin	Conseil National du Patronat du Bénin
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
DANA	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DAPLN	Direction de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales
DCE	Délégation au Contrôle et à l'Ethique
DGB	Direction Générale du Budget
DGD	Direction Générale des Douanes
DGDU	Direction Générale du Développement Urbain
DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat

DGEFC	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
DGHC	Direction générale de l'Habitat et de la Construction
DGI	Direction Générale des Impôts
DHAB	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DNSP	Direction Nationale de la Santé Publique du Bénin
EC	Economie Circulaire
EIB	European Investment Bank
ENABEL	Agence belge de coopération au développement
ENSTP	Ecole Nationale Supérieure des Travaux Publics
EPAC	Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FDA	Fonds de Développement de l'Artisanat
FED	Fonds Européen de Développement
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FIC	Fonds d'investissement climatique
FMC	Fonds mondial pour le climat
FNDA	Fonds National de Développement Agricole
FNDAJSL	Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et des Loisirs
FNEC	Fonds National pour l'Environnement et le Climat
FNM	Fonds National de Développement Agricole
FNPEEJ	Fonds National pour la Promotion de l'Emploi
FRSD	Fonds Régional de Stabilisation et de Développement
FSA	Faculté des Sciences Agronomiques
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
FVC	Fonds Vert pour le Climat
GDIZ	Glo-Djigbé Industrial Zone

GES	Gaz à effet de serre
GIZ	Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence Allemande de Coopération Internationale)
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IBP	Industrie Béninois des Plastiques
IDA	Association Internationale de Développement
IF	Inspections Forestière
IFFDD	Institut de la Francophonie pour le Développement Durable
INF	Institut national de la femme
INRAB	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin
INSTaD	Institut National de la Statistique et de la Démographie
INTPA	Direction générale des partenariats internationaux de l'UE
IUT	Institut Universitaire de Technologie
JICA	Agence de Coopération Internationale Japonaise
KfW	Banque allemande de développement
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCVT	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable
MDCAG	Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale
MDGL	Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
MEEM	Ministère de l'Energie de l'Eau et des Mines
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MESFTP	Ministère des Enseignements Secondaires Technique et de la Formation Professionnelle
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la sécurité Publique

MND	Ministère du Numérique et de la Digitalisation
MPME	Micro, Petites et Moyennes Entreprises
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
ODD	Objectif du Développement durable
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
OP	Organisations paysannes
PAC	Port Autonome de Cotonou
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
REDD	Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable
RNA	Recensement National de l'Agriculture
REP	Responsabilité Elargie du Producteur
LACEEDE	Laboratoire Pierre PAGNEY : Climat, Eaux, Écosystèmes et Développement
LERCEE	Laboratoire d'Expertise et de Recherche en Chimie de l'Eau et de l'Environnement
SDGS	Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité
SFI	Société Financière Internationale

SIMEC	Société Industrielle pour le Métal et la Construction
SIPI Bénin	Société d'Investissement et de Promotion de l'Industrie du Bénin
SIRAT	Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire
SODECO	Société pour le Développement du Coton
UAC	Université d'Abomey-Calavi
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine
UNEP	United Nations Environment Programme
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
ZLECAF	Zone de libre-échange continental africaine
WACOMP	Programme pour la Compétitivité en Afrique de l'Ouest

PRÉFACE

Le Bénin s'est engagé depuis plusieurs années dans un vaste chantier de réformes structurelles initiées dans le secteur du cadre de vie qui est désormais au cœur de notre stratégie nationale de développement.

Grâce à ces réformes structurelles, nous avons su inscrire la transition écologique dans l'agenda politique national. Ces réformes, dont les fruits se révèlent aujourd'hui, traduisent notre détermination à construire un Bénin plus propre, plus résilient et plus innovant.

Dans cette dynamique, l'économie circulaire représente une étape décisive. Il ne s'agit pas d'un simple concept mais d'un véritable modèle économique alternatif, capable de répondre aux grands défis de notre temps : la raréfaction des ressources, la pollution, les déchets mais aussi la création d'emplois verts et l'inclusion économique.

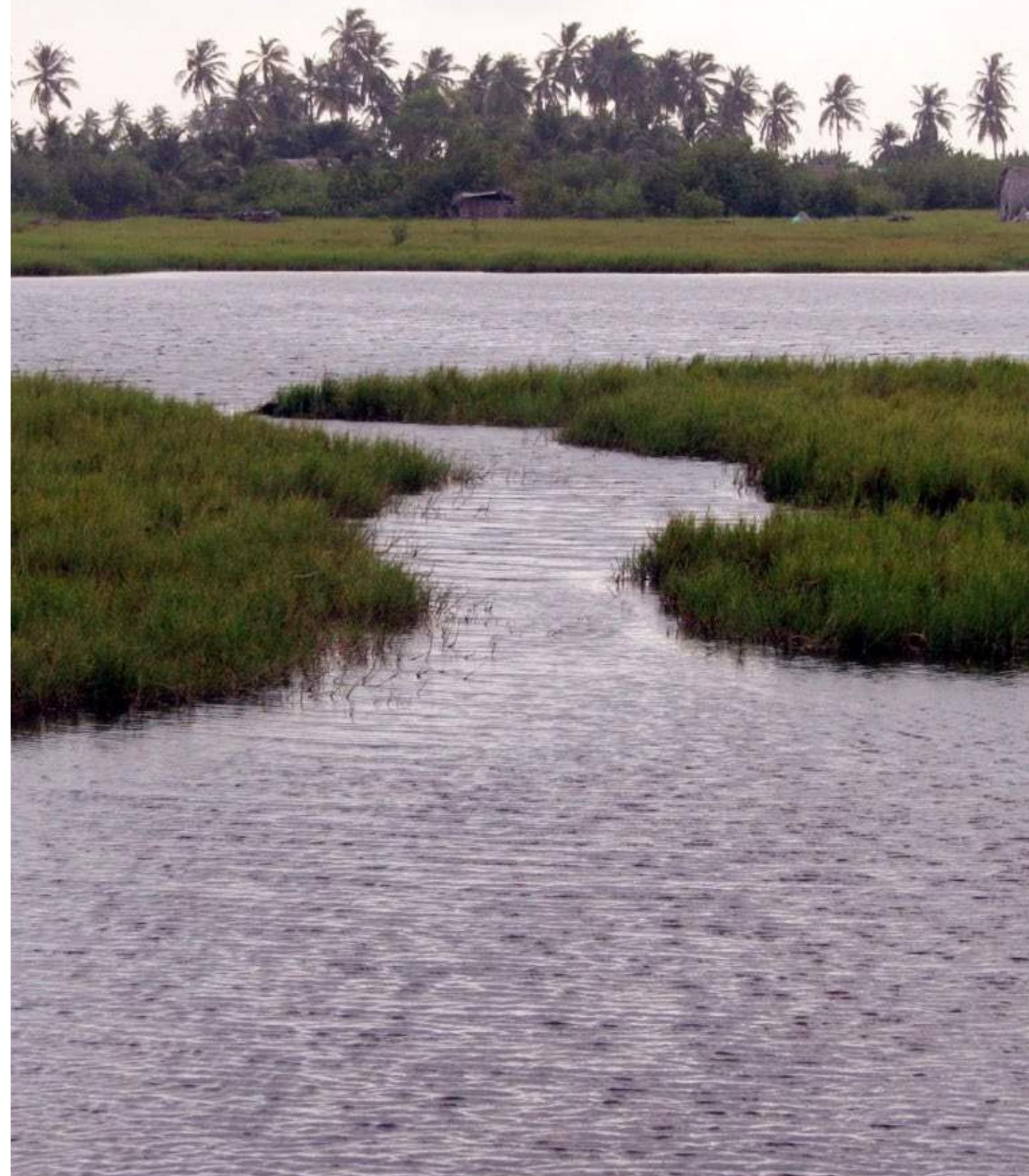
Adopter l'économie circulaire représente une opportunité pour répondre aux défis écologiques et économiques du Bénin. Face à l'accroissement de la pollution et à l'épuisement des ressources naturelles, il devient impératif de réformer les systèmes de production et de consommation actuels.

Un Plan d'Action pour l'Economie Circulaire est non seulement nécessaire pour la gestion écologique mais aussi essentiel pour une transition économique, sociale et culturelle vers un modèle durable comme envisagé par le Programme d'action du Gouvernement. L'élaboration de ce Plan d'Action réoriente la politique industrielle du pays, passant d'un modèle linéaire à un modèle où les ressources sont réintroduites dans le cycle économique participant ainsi à une croissance durable et décarbonée. C'est aussi une réponse directe aux engagements que nous avons pris dans le cadre de l'Accord de Paris, de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de notre propre Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

Le présent plan d'action est une occasion pour notre pays de reconstruire désormais les déchets comme des ressources et non des problèmes. Il est réalisé dans le cadre du Projet Multi-Pays de Feuille de route pour l'Economie Circulaire, initié par la Banque Africaine de Développement (BAD) à travers la Facilité Africaine pour l'Économie Circulaire. Il est en parfaite cohérence avec la Politique Nationale de Gestion des Changements Climatiques (PNGCC) et la Contribution Déterminée au niveau National (CDN).

J'exprime ma reconnaissance à la Banque Africaine de Développement (BAD) qui a accepté de financer son élaboration.

Le Gouvernement du Bénin tient à mettre en œuvre le plan et à mobiliser toutes les bonnes volontés pour l'atteinte des objectifs dudit plan d'action.



REMERCIEMENTS

L'économie circulaire fait partie intégrante des mœurs et des pratiques traditionnelles au Bénin depuis des centaines d'années. Cependant, le développement économique du pays, l'urbanisation accélérée et la transformation des habitudes de consommation ont progressivement orienté le Bénin vers un modèle d'économie linéaire (extraire-fabriquer-jeter) et non durable. Malgré les efforts importants consentis via le Projet de Modernisation de la Gestion des Déchets dans le Grand Nokoué, la problématique des déchets reste importante et les infrastructures pour leur valorisation insuffisantes. Cette situation exerce une pression croissante sur les infrastructures existantes et contribue aux émissions de gaz à effet de serre du pays. De plus, le Bénin a un besoin croissant de diversifier son économie dans un but de création d'emploi et de croissance économique.

C'est dans ce contexte que l'engagement politique du Bénin en faveur de l'économie circulaire prend tout son sens et s'aligne parfaitement avec les objectifs du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2021-2026) mais aussi sa Contribution Déterminée au niveau National et les Objectifs de Développement Durable. Le Plan d'Action pour l'Économie Circulaire du Bénin 2025-2035 constitue une étape cruciale pour structurer cette transition et harmoniser les efforts actuels de différents acteurs pour une économie circulaire.

Le Plan d'Action pour l'Économie Circulaire du Bénin fait partie d'un projet multi-pays de développement de Feuille de Route pour l'Économie Circulaire soutenu par la Facilité Africaine pour l'Économie Circulaire (ACEF) de la Banque Africaine de Développement auquel le Cameroun, l'Ethiopie, le Tchad et l'Uganda participent également.

Ce Plan d'Action se base principalement sur le rapport d'état des lieux de l'économie circulaire, un document développé durant ce projet. Celui-ci

a permis d'identifier les principaux acteurs, d'analyser les cadres réglementaires en place, de recenser les initiatives en cours, ainsi que de mettre en lumière les forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à l'économie circulaire dans les secteurs prioritaires définis : agriculture et foresterie, déchets solides ménagers et assimilés, plastiques, construction et transports et mobilité. Ces forces, faiblesses, opportunités et menaces ont été approfondies et des pistes d'actions identifiées lors des entretiens avec une quinzaine de parties prenantes. Sur la base de ce rapport et des meilleures pratiques internationales, le Plan d'Action pour l'Économie Circulaire du Bénin a été développé.

De plus, les ateliers de consultation organisés ont été déterminants dans le processus. Le premier atelier de lancement a eu lieu le 15 mai 2024. Il a réuni plus de 60 participants et a permis d'identifier les secteurs prioritaires. Le second atelier de validation s'est tenu le 15 mai 2025, avec la participation de plus de 60 acteurs. Celui-ci a permis de valider techniquement le Plan d'Action. Une équipe technique s'est également réunie par deux fois pour approuver le rapport d'état des lieux et contribuer à l'élaboration du Plan d'Action. Ces ateliers et réunions ont concouru à recueillir les contributions des parties prenantes et à améliorer la qualité du Plan d'Action pour l'Économie Circulaire du Bénin. Le Gouvernement du Bénin tient à remercier toutes les parties prenantes pour leur implication dans ce processus.

Le Gouvernement souhaite également exprimer sa gratitude à la Banque Africaine de Développement (BAD) et à la Facilité pour l'Économie Circulaire (ACEF) pour l'assistance technique à ce projet, ainsi qu'à M. Robert Masumbuko, Représentant Pays de la Banque Africaine de Développement (BAD) au Bénin et ses équipes, Mme Elisa Luotonen, Mme Davinah Milenge Uwella et Mme Aina Andrianalizaha de l'ACEF pour leur soutien indéfectible tout au long



RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Le Bénin, en réponse aux défis environnementaux majeurs du pays et en droite ligne avec les ambitions du Programme d’Action du Gouvernement (PAG 2021-2026), a développé un Plan d’Action pour l’Économie Circulaire 2025-2035. L’économie circulaire vise à dissocier la croissance économique de la consommation de ressources naturelles et de la production de déchets, mais surtout à contribuer à une meilleure gestion des ressources et à une croissance durable. L’objectif principal est de favoriser une transition vers une économie plus résiliente, de créer de nouvelles opportunités économiques, de renforcer la gestion des déchets, l’agriculture durable, une utilisation plus optimale des ressources et une production et consommation responsables. Le modèle économique linéaire actuel, centré sur l’agriculture traditionnelle et la consommation excessive de ressources, engendre une pression croissante sur l’environnement à travers des problèmes comme l’accumulation des déchets plastiques, la déforestation, des secteurs des transports et de la construction polluants, corroborés d’une gestion inefficace des déchets solides ménagers. Ces défis, quant à eux, sont exacerbés par la dépendance du pays aux importations de produits manufacturés et aux intrants agricoles, qui constituent un écueil à la capacité de production locale, freinant ainsi son développement économique.

A cet effet, cinq (5) secteurs prioritaires ont été identifiés pour initier la transition vers une économie circulaire : l’agriculture et la foresterie, les déchets solides ménagers et assimilés, les plastiques, le transport et la mobilité, et la construction.

Le secteur agricole, représente 23 % du PIB et emploie près de 28 % de la population. Ce secteur crucial pour le développement du pays, souffre de problèmes majeurs comme la déforestation et une gestion inefficace des ressources naturelles. Des initiatives doivent être mises en place pour

promouvoir des pratiques agricoles durables, telles que l’agroécologie et l’agroforesterie, qui régénèrent les écosystèmes tout en soutenant la sécurité alimentaire.

Le secteur des déchets solides ménagers fait face à une production quotidienne d’environ 1 317 tonnes de déchets. La collecte et le recyclage des déchets en milieu rural sont insuffisants. La sensibilisation ainsi que les infrastructures de valorisation doivent être considérablement améliorées pour éviter l’accumulation des déchets et la pollution environnementale.

Le secteur des plastiques, en particulier ceux à usage unique, constitue également un défi majeur. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour renforcer les infrastructures de recyclage et promouvoir l’utilisation de matériaux alternatifs et durables.

Le secteur des transports et de la mobilité est confronté à des équipements vieillissants et une dépendance accrue aux véhicules polluants, avec une faible gestion des déchets provenant de véhicules hors usage. Il est impératif d’encourager des solutions de mobilité durables et de renforcer les systèmes de gestion des déchets liés aux transports.

Enfin, le secteur de la construction, avec sa forte dépendance aux matériaux importés, génère une empreinte écologique élevée. L’introduction de matériaux recyclés et la promotion de la construction durable sont des priorités pour limiter les impacts environnementaux du secteur.

Le Plan d’Action s’articule autour de trois phases principales sur dix ans : court, moyen et long terme. Les premières années seront consacrées à l’intégration des politiques, le renforcement des capacités et à la sensibilisation des parties prenantes. Les années suivantes seront vouées à la mise en œuvre de projets à grande échelle et à des investissements dans des infrastructures

adaptées. Prévu pour une implémentation entre 2025 et 2035, le Plan d’Action est articulé autour de 34 objectifs déclinés en 134 actions qui faciliteront la transition du pays vers l’économie circulaire.

Ce Plan d’Action inclut une stratégie de financement qui repose sur la mobilisation de ressources nationales et internationales, des investissements privés et des partenariats avec des acteurs régionaux et internationaux, un modèle de gouvernance en deux étapes (une équipe technique pour l’économie circulaire de 2025 à 2027 aboutissant à une Agence Nationale de l’Economie Circulaire à partir de 2027 et jusqu’à 2035), un plan de mis en œuvre et un cadre de suivi et évaluation.

Ce Plan d’Action est plus qu’une simple stratégie environnementale. Il constitue une véritable opportunité pour le Bénin de transformer ses secteurs clés vers la circularité, de renforcer son indépendance économique et de contribuer à un développement durable et inclusif. En adoptant ce modèle d’économie circulaire, le Bénin pourra non seulement réduire sa dépendance aux ressources non renouvelables mais aussi favoriser la création d’emplois durables tout en préservant son environnement pour les générations futures. Au vu des initiatives déjà existantes et de l’ambition gouvernementale actuelle pour les questions environnementales, ce Plan d’Action devrait permettre au Bénin de devenir le Leader de l’économie circulaire en Afrique francophone d’ici à 2035 et une inspiration pour les autres pays d’Afrique.



O1 INTRODUCTION

1.1 APERÇU

Ce document représente la version finale du Plan d’Action National pour l’Economie Circulaire du Bénin, élaboré sur la base de l’Etat des Lieux de l’Économie Circulaire au Bénin, ainsi que de différentes consultations organisées avec les parties prenantes et le comité technique. Ce Plan d’Action a été développé dans le cadre du Projet

Multi-Pays de Feuilles de Route pour l’Economie Circulaire de la Banque Africaine de Développement, qui couvre quatre autres pays, le Cameroun, le Tchad, l’Ethiopie et l’Ouganda.

En bref, ce Plan d’Action comprend les parties suivantes :

- Une préface
- Des remerciements
- Un résumé exécutif
- Une introduction présentant l’objectif général de ce Plan d’Action, l’approche méthodologique et le champ d’application de ce Plan d’Action
- Un résumé du rapport d’état des lieux de l’économie circulaire au Bénin.
- Une Vision et Mission pour le Plan d’Action
- Une section listant les objectifs et actions prioritaires à mettre en œuvre pour la transition vers l’économie circulaire du Bénin, ainsi que les parties prenantes associées
- Un cadre pour la mobilisation des ressources financières incluant la stratégie de mobilisation des ressources et les sources financières potentielles
- Un cadre de gouvernance
- Un plan de mise en œuvre
- Un cadre de suivi et évaluation
- Une conclusion récapitulant les éléments essentiels de cette Plan d’Action
- Des annexes avec des actions supplémentaires pour le secteur de l’eau et de l’énergie ; des scénarios et les listes des parties prenantes consultées tout au long du processus



1.2 OBJECTIF GÉNÉRAL DU PLAN D’ACTION POUR L’ECONOMIE CIRCULAIRE DU BÉNIN

Dans le cadre de son Programme d’Action du Gouvernement (PAG 2021-2026), le Bénin a lancé des initiatives pour promouvoir la gestion durable des déchets, la transition énergétique et la consommation responsable, des actions en lien direct avec les principes de l’économie circulaire. Ce modèle priviliege la réduction des déchets, la réutilisation des ressources et l’optimisation de la productivité pour préserver les ressources naturelles. Cependant, le pays fait face à des défis environnementaux majeurs. Le modèle économique actuel, centré sur l’agriculture et la dépendance aux exportations de produits agricoles à faible valeur ajoutée, ainsi qu’aux importations de produits manufacturés, entraîne une inefficacité manifeste et une exploitation excessive des ressources naturelles, accentuant la pression sur l’environnement. Il devient donc crucial d’adopter un modèle économique circulaire pour garantir un avenir plus durable et pérenne pour les générations futures.

D'où la nécessité pour les autorités de se doter d'un Plan d’Action pour l’Economie Circulaire. Ce Plan d’Action vise à dissocier la croissance économique de la consommation de ressources non renouvelables et de la production de déchets, en repensant les modes de production et de consommation. Il crée ainsi de nouvelles opportunités économiques qui participent à la réduction considérable des émissions de carbone. Il cherche aussi à établir un cadre normatif et institutionnel solide pour soutenir cette transition, en alignant les stratégies nationales avec les Objectifs de Développement Durable (ODD), notamment l’ODD 12 sur la consommation et la production durables et l’ODD 13 sur la lutte contre le changement climatique.

Le secteur agricole du Bénin est un pilier central de son économie. Il représente 23% du PIB et

génère 54,8 % de la population active (soit plus de 6,5 millions de personnes). Le secteur agricole du Bénin repose sur de petites exploitations agricoles, estimées à 550 000, d'une superficie moyenne de 1,7 hectare par exploitation, consacrées à l'agriculture de subsistance, notamment les céréales et tubercules. Nonobstant, ce modèle demeure vulnérable aux aléas climatiques, car le pays est fortement tributaire des précipitations, et les phénomènes liés au changement climatique, tels que les sécheresses et les inondations, perturbent la production agricole, ce qui constitue un écueil à la sécurité alimentaire. De plus, le chômage rural pousse une grande partie des jeunes à migrer vers les villes, accentuant ainsi la pression urbaine. Cependant, des opportunités d’emploi émergent dans le secteur, notamment grâce à la petite horticulture maraîchère, qui génère des emplois directs et indirects pour les jeunes et les femmes, en ville comme à la campagne, et pourrait contribuer à résoudre la pénurie de légumes dans la région. Le Bénin est aussi un producteur majeur de cultures commerciales, telles que le coton, le maïs, le manioc, l’igname, et la noix de cajou, qui alimentent les recettes d’exportation. Face à une demande alimentaire croissante, il devient indispensable de moderniser et diversifier le secteur agricole en investissant dans des pratiques durables et des technologies avancées, afin d’améliorer la productivité, la résilience et d’assurer une agriculture respectueuse de l’environnement. Il est essentiel de renforcer les capacités des producteurs locaux, notamment à travers la formation, l'accès au financement et l'innovation. Ainsi, pour garantir la sécurité alimentaire, créer des emplois et favoriser la croissance économique, le secteur agricole béninois doit évoluer vers une agriculture moderne, durable et résiliente, capable de répondre aux besoins croissants de sa population et aux défis environnementaux actuels.

De plus, la gestion des déchets reste un défi majeur. En effet, le Bénin génère 0,54 kg de déchets solides municipaux par habitant chaque jour, soit une production totale quotidienne de 1,7 million de kg de déchets solides municipaux. Depuis 2018, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité du Grand Nokoué (SGDS-GN) a été mandatée par l’État béninois pour structurer la filière de gestion des déchets. La SGDS-GN a mis en place un système intégré couvrant la pré-collecte, la collecte, le transport, le tri, la valorisation et l’enfouissement des déchets. Cependant, le pays reste confronté à un manque de centres de traitement modernes et de sites d’enfouissement techniques adaptés pour traiter efficacement le volume croissant des déchets. De plus, les quantités de déchets recyclés restent minimes. Il est donc impératif de renforcer les infrastructures existantes, promouvoir des initiatives de recyclage et sensibiliser la population aux bonnes pratiques de gestion des déchets. Par ailleurs, la mise en œuvre des lois existantes sur la gestion des déchets et la promotion de solutions alternatives aux méthodes de traitement actuelles sont essentielles pour réduire l’impact environnemental et sanitaire des déchets au Bénin.

En ce qui concerne le secteur des plastiques, le Bénin génère 50 000 tonnes de déchets plastiques, soit 139 000 kg par jour. Les déchets plastiques, issus principalement des emballages, des sacs plastiques et des produits de consommation courante, sont responsables de l’encombrement des canaux d’évacuation d’eau, ce qui entraîne des inondations fréquentes, et polluent les rivières, ce qui a pour conséquence la dégradation de la biodiversité terrestre et aquatique. En 2017, le gouvernement béninois a pris une mesure significative pour contrer cette pollution en adoptant la LOI N° 2017-39 DU 26 DÉCEMBRE 2017, interdisant la production, l’importation, l’exploitation, la commercialisation, la distribution et l’utilisation de sachets plastiques non biodégradables. Bien que cette loi ait été introduite pour protéger l’environnement, son application reste partiellement efficace. En réalité, les sachets plastiques continuent d’être largement utilisés, créant ainsi un environnement insalubre. Actuellement, les plastiques représentent environ

8% des déchets solides municipaux au Bénin, avec un taux de production quotidien de 139 000 kg, mais 83% de ces déchets ne sont pas recyclés. Ce manque de gestion efficace contribue à l’aggravation de la pollution et de l’insalubrité dans les villes, notamment à Cotonou. Le pays doit renforcer la mise en œuvre de sa législation et sensibiliser efficacement la population pour réduire la pollution plastique et préserver l’environnement à long terme.

Le secteur des transports au Bénin joue un rôle stratégique dans l’économie à hauteur de 9,4 % du PIB, selon les comptes nationaux de l’INSAE, avec un impact indirect encore plus important. Il facilite l’écoulement des produits de rente, notamment le coton, le transit des marchandises vers les pays voisins et les échanges entre les villes et les zones rurales. Le secteur des transports génère des déchets variés, principalement des déchets métalliques, plastiques, électroniques et de caoutchouc, provenant des véhicules hors d’usage et des équipements de transport. Cependant, la gestion de ces déchets reste insuffisante. En effet, les déchets du secteur sont traités comme des déchets ménagers, sans gestion spécifique, et les initiatives de recyclage et de valorisation sont limitées par un manque d’infrastructures adaptées et une faible sensibilisation. Le secteur consomme principalement de l’énergie fossile, avec 91,1 % de l’énergie utilisée pour le transport routier, et une faible part d’énergies renouvelables, ce qui contribue à la pollution atmosphérique croissante, notamment dans les grandes villes. Le parc automobile béninois est dominé par des véhicules d’occasion, représentant environ 90 % des importations, ce qui génère des déchets métalliques et électroniques supplémentaires. Malgré la contribution importante du secteur des transports à l’économie béninoise, le développement du secteur est limité par un faible niveau d’investissement, une gestion insuffisante des déchets et une dépendance à l’énergie fossile, ce qui freine la compétitivité de l’économie et augmente les impacts environnementaux. Pour relever ces défis, il est crucial de renforcer les infrastructures de gestion des déchets, d’améliorer l’efficacité énergétique du secteur et de promouvoir des options de mobilité plus durable

comme les transports en commun ou la mobilité active pour soutenir le développement économique tout en réduisant l’empreinte environnementale.

Enfin, dans la construction, bien qu’ayant enregistré une baisse de sa contribution au PIB, de 17,4 % en 2021 à 7,3 % en 2023, elle demeure un acteur clé pour le développement socio-économique du pays. En 2022, le secteur a contribué à hauteur de 9,1%, soutenant la réalisation de projets d’envergure comme la construction de logements sociaux, de centres de santé, et de marchés de gros, notamment dans la commune d’Abomey-Calavi. Le secteur emploie plus de 183 000 travailleurs, selon l’Organisation Internationale du Travail (OIT), et continue de soutenir la croissance en matière d’emplois. Cependant, il entraîne des impacts environnementaux notables, tels que la production de poussières, la pollution sonore et atmosphérique, ainsi qu’une consommation élevée d’énergie et d’eau, avec peu de gestion de ces ressources et des eaux usées issues des chantiers. La gestion des déchets reste largement informelle, et bien que certains matériaux soient recyclés, la valorisation demeure insuffisante. En réponse, des initiatives pour intégrer l’économie circulaire, réduire l’impact environnemental et encourager l’utilisation de matériaux locaux, comme les briques en terre cuite, sont en cours. Le secteur bénéficie aussi d’investissements croissants, représentant 36,5 % du PIB en 2022.

Le gouvernement béninois œuvre pour un modèle plus durable en soutenant des projets d’infrastructures vertes et en renforçant les pratiques de recyclage, mais des défis demeurent, notamment l’absence d’un cadre incitatif spécifique pour favoriser les pratiques circulaires.

L’économie circulaire représente un modèle clé pour répondre aux défis écologiques et économiques du Bénin. Face à la gestion des déchets, la pollution croissante et l’épuisement des ressources naturelles, qui touchent des secteurs essentiels comme l’agriculture, la gestion des déchets, la construction, les plastiques et les transports, il devient impératif de réformer les systèmes de production et de consommation actuels. Un Plan d’Action pour l’Economie Circulaire est donc non seulement nécessaire sur le plan écologique, mais aussi essentiel pour une transition économique, sociale et culturelle vers un modèle durable comme envisagé par le PAG. L’adoption d’un Plan d’Action pour l’Economie Circulaire réoriente la politique industrielle du pays, passant d’un modèle linéaire à un modèle où les ressources sont réintroduites dans le cycle économique participant ainsi à une croissance durable et décarbonnée. Ce modèle serait aussi plus résilient face aux crises environnementales, telles que le changement climatique, qui impactent directement l’agriculture et les infrastructures.



1.3 APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'élaboration du Plan d'Action pour l'Économie Circulaire du Bénin s'est appuyée sur une méthodologie structurée en plusieurs étapes. D'abord, dans le but d'assurer une approche inclusive et participative, le projet a été lancé le 15 mai 2024 au Novotel Cotonou Orisha pour démarrer le processus et définir les secteurs prioritaires: l'agriculture et la foresterie, les déchets solides ménagers et assimilés, les plastiques, le transport et la mobilité, ainsi que la construction. Ensuite, une analyse approfondie des secteurs prioritaires et de leurs forces, faiblesses, opportunités et menaces a permis d'appréhender les principaux enjeux et leviers pour la transition vers un modèle circulaire. Une cartographie des politiques, des parties prenantes et des initiatives existantes a également été réalisée afin de mieux comprendre l'écosystème déjà en place,

c'est-à-dire identifier les acteurs et politiques clés et les projets en cours. L'état des lieux a été présenté à l'équipe technique de projet et validé sous réserve de quelques ajouts. Cette étape de l'état des lieux a permis d'avoir une vue synoptique et panoramique des synergies possibles et des actions à renforcer. À partir de ces éléments et des entretiens avec quelques parties prenantes clés, quelques actions stratégiques ont été identifiées, parmi lesquelles le renforcement du cadre réglementaire, la mise en place d'infrastructures adaptées et la promotion de l'innovation locale. Ce Plan d'Action s'est inspiré des expériences d'autres pays africains ayant adopté des stratégies similaires, tout en intégrant les orientations du Plan d'Action Continental pour l'Économie Circulaire en Afrique 2024-2034.



1.4 DÉFINITION DU CHAMP D'APPLICATION ET DES SECTEURS PRIORITAIRES

1.4.1 Champ d'application de l'économie circulaire

Dans cette étude, l'économie circulaire est comprise comme un modèle alternatif à l'économie linéaire non-durable actuelle qui suit l'approche extraire-produire-jeter. Le système circulaire souhaité ne produit idéalement ni déchets ni pollution en faisant circuler des matériaux et des produits au sein du système de production à leur plus haute qualité et, si possible, en réinjectant des matériaux dans la biosphère pour restaurer le capital naturel.

Une transition inclusive et équitable vers une économie circulaire passe par une approche pluridisciplinaire. Il s'agit de concevoir des systèmes complexes interconnectés, c'est-à-dire qu'une économie circulaire implique de repenser des systèmes entiers de production et de consommation. Cela nécessite une expertise dans divers domaines tels que l'ingénierie, l'économie, les sciences de l'environnement et les sciences sociales pour comprendre et transformer efficacement ces systèmes. La collaboration entre les disciplines garantit que les solutions soient complètes et prennent en compte tous les aspects de la chaîne d'approvisionnement. Le développement de nouvelles technologies et de modèles commerciaux innovants est crucial pour une économie circulaire. Cela nécessite l'apport de domaines tels que la science des matériaux, les technologies de l'information et le design industriel. La transition vers une économie circulaire passe également par un changement de comportement

et de modèle économique des consommateurs. Les connaissances de la psychologie, de la sociologie et du marketing sont essentielles pour conduire ces changements.

En fin de compte, une économie circulaire dissocie le développement économique de la consommation limitée de ressources. En résumé, le modèle d'économie circulaire repose sur trois principes fondamentaux :

- a) Éliminer les déchets et la pollution
- b) Maintenir la valeur des matériaux et des produits et les maintenir en service le plus longtemps possible
- c) Régénérer les systèmes naturels¹.

1.4.2 Champ d'application géographique

Le champ d'application géographique du Plan d'Action relève du niveau national. Toutefois, certaines actions peuvent se concentrer davantage sur des régions ou des communes spécifiques présentant un potentiel d'économie circulaire à court terme, par exemple en ce qui concerne le recyclage des déchets, l'agroécologie ou la construction durable.

¹Ellen MacArthur Foundation (2021) [What is a circular economy?](#)

1.4.3 Périmètre du Plan d’Action (chronologie, secteurs et thèmes transversaux)

A. Chronologie

Le champ d’application du Plan d’Action pour l’économie circulaire du Bénin est défini par son calendrier et les thèmes qu’il inclura. Pour commencer, le Plan d’Action s’étendra sur 10 ans, à compter de 2025. Les objectifs et les actions à formuler pour chaque priorité et thème transversal seront structurés selon les mesures temporelles suivantes :

0-2 ans : mesures douces et plans à court terme: il s’agit, par exemple, de l’intégration des politiques, de la rédaction de directives législatives et de documents d’orientation, de la sensibilisation et de l’engagement des parties prenantes, des études de faisabilité et d’impact, du soutien aux entreprises, etc.

2 à 5 ans : mesures douces et dures, plans à moyen terme: il s’agit, par exemple, du développement de fonds, de la mise en œuvre de structures de suivi, de l’amélioration ou de l’entretien d’actifs et d’infrastructures à long terme tels que des bâtiments, des terrains, des machines ou des équipements.

5+ ans : mesures douces et dures, plans à long terme: par exemple, des grands projets

d’investissement liés aux infrastructures et à l’industrie d’économie circulaire à court terme, par exemple en ce qui concerne le recyclage des déchets, l’agroécologie ou la construction durable.

B. Secteurs prioritaires et thèmes transversaux

Durant l’atelier de lancement, les secteurs ont été sélectionnés comme prioritaires sur la base d’une longue liste de secteurs parmi lesquels les textiles, l’agriculture et les systèmes alimentaires (prise en compte facultative pour la foresterie et la pêche), les technologies de l’information et de la communication, l’électronique, la construction, l’eau, l’énergie, les déchets, les plastiques, l’exploitation minière et les matières premières, et le tourisme. Les secteurs prioritaires du Bénin sont l’agriculture et la foresterie, les déchets solides ménagers et assimilés, les plastiques, le transport et la mobilité, ainsi que la construction.

Les thèmes transversaux sont l’inclusivité (jeunes et femmes), l’éducation et le renforcement des capacités, le commerce, la collaboration, les capacités industrielles et le soutien aux entreprises et aux finances, en alignement avec le Plan d’Action pour l’Économie Circulaire de l’Union Africaine 2024-2034.



02 L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE AU BÉNIN: RÉSUMÉ DE L’ETAT DES LIEUX

Le Bénin, à travers son Programme d’Actions du Gouvernement (PAG), ambitionne de transformer structurellement son économie, tout en intégrant davantage les enjeux environnementaux et climatiques. Dans cette perspective, l’économie circulaire apparaît donc comme une stratégie clé pour atteindre ces objectifs en promouvant la création locale de valeur, l’indépendance économique ainsi qu’une croissance verte et durable.

Le rapport d’état des lieux a permis d’évaluer la situation du Bénin en matière d’économie circulaire en identifiant les parties prenantes et structures institutionnelles clés, les politiques en lien avec l’économie circulaire, les initiatives circulaires existantes, en analysant les secteurs prioritaires et des thématiques transversales comme l’inclusivité, l’éducation et le renforcement des capacités, le soutien aux entreprises et aux finances, le commerce, ainsi que la collaboration et les capacités industrielles. L’état des lieux a été élaboré grâce à une recherche documentaire et des entretiens avec des parties prenantes et des experts.

L’analyse sectorielle a permis d’identifier de nombreux acteurs, tant publics que privés, qui intègrent déjà les principes de l’économie circulaire dans leurs activités au Bénin. Plusieurs initiatives exemplaires ont été recensées dans les secteurs prioritaires retenus. On peut notamment citer le centre Songhaï, spécialisé dans l’agriculture durable et l’économie circulaire, qui fonctionne selon le principe de «Rien ne se perd, tout se transforme». D’autres initiatives innovantes incluent la valorisation de la jacinthe d’eau portée par l’ONG Emagnon, JEVEV, et l’entreprise Green Keeper Africa, ainsi que des actions dans la gestion des déchets menées par Africa Peace, la Fondation , le Centre VALDERA, l’initiative Eco Running, l’ONG

Eco Bénin et Biogaz Bénin. À cela s’ajoute le programme de collecte et de recyclage des plastiques soutenu par la SGDS, qui est elle-même chargée de la collecte et du transport des déchets solides ménagers et assimilés. Le projet de modernisation de la gestion des déchets solides ménagers dans le Grand Nokoué de la SGDS est d’ailleurs pionnier en Afrique et permet déjà à Cotonou d’être l’une des villes les plus propres d’Afrique. De plus, il est important de souligner les efforts de circularité intégrés au développement des activités de la Glo-Djigbé Industrial Zone, avec des infrastructures de traitement et de recyclage des eaux usées et de valorisation des déchets de transformation. La GDIZ permet aussi de limiter les pertes agricoles en transformant les produits localement au Bénin et de créer plus de valeur au sein du pays. Il existe aussi des projets dans le secteur de la construction qui visent à utiliser des matériaux locaux et une législation favorable à cela, même si elle n’est pas réellement appliquée. Le secteur des transports est quant à lui peu circulaire. L’utilisation des motos dans les villes entraîne des taux élevés de pollution de l’air et de gaz à effet de serre, ainsi que la multiplication des accidents de la route. Les transports en commun restent encore peu développés.

Par ailleurs, plusieurs projets de bailleurs de fonds sont impliqués dans l’économie circulaire. C’est le cas notamment des projets menés par Enabel, qui soutient le développement urbain durable à travers des infrastructures de gestion des déchets et le renforcement des capacités locales en construction durable. L’Agence Française de Développement (AFD) contribue également au financement d’infrastructures essentielles, telles que les systèmes de drainage et les logements écologiques intégrant des pratiques de recyclage et de gestion durable des matériaux.

De façon générale, malgré quelques initiatives qui se démarquent, l’économie circulaire au Bénin reste trop focalisée sur la gestion des déchets avec des taux de valorisation des déchets encore trop faible et des zones rurales délaissées. Le Centre Songhaï a permis de booster l’agroécologie et les pratiques agricoles circulaires mais celles-ci restent tout de même minoritaires au niveau national. De plus, les difficultés de mise en application de la loi interdisant les sachets en plastique montrent que de grands larges efforts sont encore nécessaires pour un Bénin circulaire. À cela s’ajoute un déficit d’infrastructures adaptées, tant pour la gestion des déchets que pour la transformation et la conservation des produits alimentaires.

légal, d’offrir des soutiens financiers adaptés et d’investir dans les infrastructures. Il est important également d’ancrer la circularité dans ces initiatives industrielles, en prenant exemple sur la GDIZ mais aussi l’histoire et les traditions culturelles du Bénin qui sont par essence circulaires. Par ailleurs, la sensibilisation de la population ainsi que la formation des jeunes, des femmes et des professionnels s’avèrent indispensables. Enfin, le Bénin ne pourra réussir sa transition vers l’économie circulaire qu’en s’appuyant sur des partenariats solides tant au niveau régional qu’international.



03 VISION ET MISSION

3.1 VISION

Le Bénin s’engage, à travers ce Plan d’Action, dans des actions concrètes pour promouvoir l’économie circulaire comme levier de transformation dans des secteurs clés tels que **l’agriculture et la foresterie, les déchets solides ménagers et assimilés, les plastiques, le transport et la construction.** Cette démarche vise à optimiser la valorisation des ressources locales tout en

préservant l’environnement. De plus, elle contribuera directement à la mise en œuvre des objectifs du Programme d’Actions du Gouvernement (PAG), qui aspire à une relance durable du développement économique et social du pays, tout en préservant ses pratiques circulaires traditionnelles.

3.2 MISSION

La mission de ce Plan d’Action est d’offrir un cadre cohérent pour une transition équitable vers l’économie circulaire en alignant les actions et les activités des communautés, des secteurs public et privé, des universités, du secteur informel et des sociétés civiles. Elle permettra la mise en place des

règlementations, le développement de l’innovation et encouragera les investissements pour une transformation des secteurs de l’agriculture et de la foresterie, les déchets solides ménagers et assimilés, les plastiques, le transport et la mobilité, ainsi que la construction vers l’économie circulaire.



04 OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

4.1 SECTEURS, OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

4.1.1 AGRICULTURE ET FORESTERIE



Le secteur de l'agriculture et de la foresterie joue un rôle central dans la croissance économique et sociale du Bénin, en raison de sa contribution importante à la création de richesse et d'emplois. En effet, selon le module de base du Recensement National de l'Agriculture (RNA), 54,8 % de la population active, soit plus de 6,5 millions de personnes, exerce une activité agricole dans le pays. Il faut noter que l'agriculture représente près de 23 % du produit intérieur brut (PIB), générant environ 75 % des recettes d'exportation et constituant 15 % des revenus de l'État. Toutefois, ce secteur fait face à des défis majeurs, notamment une déforestation progressive, avec une perte annuelle moyenne de 1 000 km² de couverture forestière, due à l'exploitation incontrôlée du bois et à l'expansion des terres agricoles. En outre, les pratiques de stockage traditionnelles, souvent

inadaptées et non hermétiques, viennent aggraver la situation. Ces infrastructures, combinées aux attaques de ravageurs et à l'humidité, entraînent des pertes considérables en qualité et en quantité, touchant particulièrement les céréales comme le maïs et le riz stockés sur de longues périodes. Cette situation rend le pays dépendant des importations de denrées alimentaires, notamment le riz. De plus en plus d'agriculteurs appliquent des pratiques circulaires grâce notamment à l'élan donné par le Centre Songhaï, centre agroécologique reconnu à l'international, mais ces pratiques restent marginales. Face à ces enjeux, il est essentiel de promouvoir et inciter davantage l'adoption de pratiques circulaires pour assurer la durabilité du secteur et améliorer la sécurité alimentaire.

Objectif 1	Accélérer la transition vers une agriculture et une foresterie durable, résilientes et circulaires, reposant sur l'agroécologie, l'agroforesterie, la bioéconomie locale et la régénération des écosystèmes.
Action 1.1	Améliorer l'indépendance alimentaire en favorisant la transformation et en limitant les pertes post-récoltes Former les producteurs sur les techniques de transformation des produits agro-pastoraux locaux pour limiter les pertes agro-pastorales
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> Organiser des ateliers dans les villes et villages pour enseigner des techniques simples de transformation, le stockage et la conservation comme la fabrication de farine à partir de céréales, l'huile de karité, les produits forestiers non ligneux, la production de confitures ou de sauces à base de fruits locaux et les produits d'origine animale. Déployer des unités de transformation itinérantes équipées de matériel pédagogiques auprès des populations. Utiliser ces unités pour effectuer des transformations et soutenir les populations dans leur prise en main de ces technologies. Organiser des événements où les producteurs peuvent vendre leurs produits transformés localement, tout en sensibilisant les consommateurs sur les avantages des produits transformés localement.
Parties prenantes	Ministère de la Production, et de l'Industrialisation Agricole, Ministère de l'Elevage et de la Production Animale, Ministère de l'Environnement, de la Pêche et du Développement Durable, Banque Agricole et Commerciale au Tchad, Action contre la Faim, Banque Africaine de développement, FAO, Chefs de Village, Renaissance du Monde Rural
Temporalité	Court terme
Action 1.2	Développer des infrastructures locales adaptées et utilisant des sources d'énergie renouvelables pour l'irrigation, la conservation, le stockage et le séchage
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> Mettre en place des pompes à eau alimentées par l'énergie solaire pour permettre une irrigation efficace et durables des cultures. Distribuer des kits comprenant des moulins à grains manuels, des séchoirs et chambres froides solaires ou des équipements de mise en conserve afin d'aider les producteurs à transformer leurs produits localement. Installer des unités mobiles qui peuvent être partagées dans les zones rurales pour permettre aux producteurs de transformer leurs produits directement sur place et éviter les pertes liées au transport vers des centres de transformation éloignés.
Parties prenantes	Ministère de la Production et de l'Industrialisation Agricole, PNUD, PAM, Renaissance du Monde Rural.
Temporalité	Moyen terme
Objectif 2	Généraliser les pratiques de valorisation des déchets agro-pastoraux
Action 2.1	Etudier la faisabilité de développer des chaînes d'approvisionnement circulaires favorisant l'utilisation de sous-produits dans la production et la transformation des aliments en se concentrant sur les chaînes de valeurs prioritaires
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> Etudier des chaînes de valeur prioritaire ayant un haut potentiel de circularité. Identifier les besoins matériels et techniques pour la mise en place de ces chaînes d'approvisionnement circulaire. Piloter la mise en œuvre d'une chaîne d'approvisionnement circulaires pour une des chaînes de valeur en établissant un partenariat entre les acteurs de cette chaîne de valeur. Piloter ces chaînes d'approvisionnement circulaires sur d'autres chaînes de valeur.
Parties-prenantes	Ministère de la Production et de l'industrialisation agricole, Université agro-alimentaire de Lai, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, Centre de Contrôle de Qualité des Denrées Alimentaires, Ministère de l'Elevage et de la Production Animale et le Ministère de l'Eau et l'Energie.
Temporalité	Court terme

Action 2.2	Promouvoir la valorisation des déchets issus de la transformation du bois en autres produits de consommation (matériaux de construction, meubles, panneaux agglomérés et combustibles etc.)	Objectif 3	Faciliter le financement, la certification, la mise sur marché et la reconnaissance des produits issus de pratiques agricoles et forestières circulaires localement à l’international
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Offrir des formations aux menuisiers, ébénistes et artisans sur les techniques de fabrication à partir de bois récupéré 2. Créer un label "produits recyclés bois du Bénin" pour promouvoir la consommation locale 3. Accorder des subventions ou des crédits préférentiels aux entreprises qui valorisent déchets de bois 4. Encourager l’implantation d’unités semi-industrielles de fabrication de panneaux en fibre de bois ou agglomérés à partir de sciures et copeaux 5. Organiser des partenariats entre scieries, menuiseries et coopératives pour centraliser les résidus 6. Développer des centres de regroupement régionaux de rebuts de transformation pour faciliter la logistique de valorisation 	Action 3.1	Mettre en place des mécanismes financiers adaptés pour soutenir la valorisation des ressources agricoles et forestières dans une approche circulaire
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MESRS ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; Centre Songhaï ; FAO ; ONGs	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude pour analyser les besoins financiers des agriculteurs et acteurs de la foresterie pour l’adoption d’approches circulaires. 2. Identifier des outils financiers adéquats facilitant l’adoption de l’économie circulaire dans l’agriculture et la foresterie. 3. Organiser une concertation avec les acteurs financiers pour mettre en place certains outils financiers spécifiques. 4. Accompagner les agriculteurs et acteurs de la foresterie dans le développement de projets bancables.
Temporalité	Court terme	Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MIC ; MEF ; MPMEPE ; FNDA ; CCIB ; FNEC ; ADPME ; AFD ; ENABEL ; FDA ; FNM, Banques, Fonds climat TECHNOSERVE ; ONGs
Action 2.3	Soutenir les industries locales qui transforment les rebuts d’exploitation du bois en matériaux de construction (meubles, panneaux agglomérés, combustibles et autres)	Temporalité	Court terme
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Identifier et cartographier les entreprises locales existantes qui transforment les rebuts de bois en produits à haute valeur ajoutée. 2. Créer un programme d’accompagnement, d’appui technique et matériel pour moderniser les unités locales de transformation des rebuts d’exploitation du bois. 3. Élaborer et mettre en œuvre un cadre juridique incitatif pour promouvoir l’économie circulaire dans le secteur du bois, en intégrant spécifiquement la valorisation des rebuts d’exploitation. 4. Obliger les détenteurs d’autorisations d’exploitation à déclarer et céder leurs rebuts à des transformateurs agréés. 5. Soutenir la commercialisation des produits issus de rebuts transformés (le sciage de reprise, meubles, panneaux agglomérés, charbon écologique, etc.). 6. Financer les projets de R&D pour améliorer les procédés de transformation locale des rebuts. 	Action 3.2	Canaliser l’écotaxe et les marchés carbone vers les projets circulaires ruraux
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MND ; MIC ; MESFTP ; ATDA ; DGEFC et IF ; DGEC ; DAPLN ; FDA ; CMAB ; ONGs	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un guichet national pour la finance climatique, permettant de financer les projets circulaires ruraux liés à l’agriculture et à la gestion des déchets 2. Réorienter les recettes de l’écotaxe et des marchés carbone vers des projets circulaires en milieu rural, notamment le recyclage des déchets agricoles et forestiers 3. Promouvoir des partenariats publics-privés pour canaliser les fonds des marchés carbonés et de l’écotaxe dans des projets de gestion durable des ressources naturelles 4. Assurer la traçabilité et la transparence des fonds issus des écotaxes et des crédits carbonés, afin d’assurer leur bonne affectation aux projets circulaires 5. Former les acteurs locaux aux mécanismes de financement climatique
Temporalité	Court terme	Parties-Prenantes	MEF ; MCVT ; MDGL ; DGB ; DGI ; AEPC ; DGEC ; Municipalités ; BAD, BOAD ; AFD
Action 2.4	Lever les barrières à l’accès aux équipements de valorisation des déchets agricoles et forestiers	Temporalité	Moyen terme
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réduire les taxes d’importation sur les équipements de valorisation des déchets agricoles et forestiers (biogéteurs et autres). 2. Soutenir la fabrication locale d’équipements simples pour la production de compost et de mini-biogéteurs via les artisans et petites industries 3. Créer des centres où les coopératives et jeunes entrepreneurs peuvent louer ou partager les équipements 4. Former des artisans locaux pour fabriquer et entretenir les équipements de valorisation. 5. Accorder des microcrédits pour soutenir les jeunes et les coopératives dans l’achat de matériel de valorisation des déchets agricoles 	Action 3.3	Mettre en place un cadre de certification en développant des normes locales pour le compost bio et les produits agricoles biologique et circulaires
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MND ; MIC ; MESFTP ; MEF ; MPMEPE ; DGD ; PAC ; ATDA ; DGEFC et IF ; DGEC ; DAPLN ; FDA ; ONGs, FNPEEJ	Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Élaborer des normes locales pour la certification du compost bio et des produits agricoles circulaires 2. Faciliter l’accès aux labels nationaux (Bénin), régionaux (CEDEAO) et internationaux (Ecocert, FSC) pour les producteurs locaux 3. Offrir un soutien technique et financier pour aider les producteurs à se conformer aux normes et à obtenir des certifications 4. Mettre en place des mécanismes de traçabilité des produits agricoles certifiés pour garantir leur qualité et conformité 5. Former les producteurs aux procédures de certification, y compris la gestion des processus de mise en conformité 6. Intégrer les produits certifiés dans les marchés publics et faciliter leur exportation
Temporalité	Moyen terme	Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MIC ; MEF ; MPMEPE ; FNDA ; CCIB ; DGEC ; ADPME ; ANM ; AFD ; ENABEL ; ABSSA ; DANA ; FAO ; TECHNOSERVE ; ONGs
		Temporalité	Moyen terme

Action 3.4	Créer des plateformes de commercialisation circulaire régionales
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Organiser des marchés ou foires circulaires pour exposer et vendre les produits agricoles durables 2. Mettre en place des plateformes en ligne pour faciliter l'accès des producteurs aux acheteurs 3. Fournir des espaces dédiés dans les marchés locaux pour les produits issus de l'agriculture circulaire 4. Encourager les partenariats entre producteurs locaux et entreprises pour la commercialisation des produits circulaires 5. Former les producteurs sur la mise en marché de leurs produits agricoles durables et circulaires 6. Organiser des ateliers de sensibilisation sur les marchés sur les avantages des produits agricoles circulaires pour la planète et la santé du consommateur
Parties-Prenantes	MAEP ; MIC ; MPMEPE ; ATDA ; DCE ; GIZ ; UNID
Temporalité	Moyen terme
Exemple 1 : La fondation Rebin au Bénin² <p>La Fondation ReBin est une organisation non gouvernementale engagée dans le développement durable au Bénin. Elle se consacre à la valorisation des déchets, à la création d'emplois pour les communautés locales et à la préservation de l'environnement. L'un de ses principaux projets est la production de biogaz, qui fournit une énergie propre et renouvelable aux habitants des zones environnantes. Le biogaz est une technologie qui permet de transformé les déchets organiques en gaz qui peut être utilisé pour la cuisson ou peut ensuite être transformé en électricité. Ce biogaz, produit à partir des déchets organiques, est utilisé pour les besoins domestiques et communautaires, dans une démarche de responsabilité sociale plutôt que commerciale.</p>	

Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du secteur de l'agriculture et de la foresterie.

Objectif 1 (suite)	Accélérer la transition vers une agriculture et une foresterie durables, résilientes et circulaires, reposant sur l'agroécologie, l'agroforesterie, la bioéconomie locale et la régénération des écosystèmes
Action 1.3	Améliorer les systèmes de production et de gestion agricole et forestier avec des technologies durables, en introduisant des technologies low-tech et circulaires, et en favorisant le recyclage des déchets agricoles (fumier, coques, tiges) et les déchets forestiers (scure, copeaux...) pour les convertir en intrants, énergie ou autres produits à travers des projets pilotes qui démontrent leur viabilité et encouragent les agriculteurs à adopter ces solutions circulaires.
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs (JEVEV, Biogaz Bénin...)
Temporalité	Moyen terme
Action 1.4	Réorienter les subventions agricoles en priorité vers les fermiers mettant en place des pratiques circulaires
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs
Temporalité	Moyen
Action 1.5	Renforcer l'intégration des systèmes agroforestiers dans les exploitations (palmiers, légumineuses fixatrices, arbres fruitiers)
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs
Temporalité	Moyen terme
Action 1.6	Promouvoir le biomimétisme et l'écoconception dans les systèmes agricoles et forestiers en stimulant la recherche interdisciplinaire locale entre agriculture, biologie et ingénierie
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs
Temporalité	Moyen terme
Objectif 2 (suite)	Transformer les déchets agricoles et forestiers en opportunités de développement local, de production d'énergie renouvelable et de création de valeur économique dans le cadre d'une bioéconomie circulaire nationale
Action 2.6	Développer la technologie de la mouche soldat noire (BSF) comme technique de valorisation des déchets agricoles permettant la production d'engrais vert et d'aliments pour le bétail
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MESRS ; MEEM ; CBRSI ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; FNM ; GIZ ; FAO ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs, Centre Songhaï, fermes, start-up,
Temporalité	Court terme
Action 2.7	Renforcer les capacités des producteurs et artisans ruraux sur la transformation des déchets agricoles et forestiers
Parties-Prenantes	MAEP ; MCVT ; MND ; MESFTP ; ATDA ; DGEFC et IF ; DGEC ; DAPLN ; ASIN ; ONGs
Temporalité	Court terme

²Rebin.ch (2025) [La Fondation Rebin](#)

Exemple 2 : La ferme de BSF Bioani³ en Côte d'Ivoire



Bioani est une start-up agricole basée en Côte d'Ivoire, dédiée à la valorisation des déchets organiques et à la production de protéines d'insectes et de fertilisants organiques. Son objectif est de transformer les filières agricoles et d'élevage en utilisant les larves de mouches soldats noires (BSF), qui transforment les déchets alimentaires en protéines pour l'alimentation animale et en fertilisants naturels pour revitaliser les sols. Bioani exploite des fermes simples, reproductibles et adaptables, permettant un déploiement rapide et local. Ils travaillent en collaboration avec des collectivités, des

associations et des entreprises pour structurer une filière de collecte et de tri des déchets, assurant ainsi la pérennité de son activité. Les protéines produites servent à nourrir les animaux d'élevage, et le «frass» des larves est utilisé comme fertilisant organique pour les cultures agricoles. De plus, Bioani cherche à démocratiser l'élevage de larves en créant des centres de formation pour aider les communautés locales à valoriser leurs déchets et accéder à des ressources bon marché pour le développement de leurs activités agricoles et d'élevage.

4.1.2 DÉCHETS SOLIDES MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Les **déchets solides ménagers et assimilés** désignent l'ensemble des déchets générés par les activités domestiques et similaires, comprenant principalement des restes alimentaires, des emballages, des papiers, des plastiques, des métaux, des textiles ainsi que d'autres produits provenant des foyers. Au Bénin, la production de déchets solides municipaux (DSM) est estimée à 0,54 kg par habitant et par jour, soit une production quotidienne totale de 1,7 million de kg. Cette production a considérablement augmenté ces dernières années, en raison de la croissance économique et démographique, dépassant ainsi

les capacités de collecte et de traitement des déchets. L'agglomération du Grand Nokoué y à palier grâce à un effort de modernisation des infrastructures qui permet aujourd'hui de collecter plus de 85% des DSM dans les zones urbaines et péri-urbaines. Néanmoins, dans les autres régions du pays, la collecte des déchets reste un défi.

Le manque d'infrastructures adéquates pour le traitement et le recyclage de ces déchets reste criant à l'échelle nationale. Les quantités de déchets recyclées restent très maigres et la majorité des déchets finissent dans des décharges.

Face à cette situation, la sensibilisation sur le tri à la source, la mise en place d'une gouvernance intégrée, inclusive et multisectorielle de la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire et l'investissement et le soutien à l'innovation dans les technologies de valorisation des déchets sont essentiels pour améliorer l'efficacité du système de gestion des déchets dans les différentes villes du pays. Il est également crucial d'impliquer tous les acteurs concernés,

notamment les autorités locales, les entreprises, les communautés et les citoyens, dans l'adoption de pratiques de gestion durable des déchets produit sur le territoire. Cette approche permettra de maximiser non seulement les opportunités de recyclage, mais aussi de valorisation et de réduction de leur impact environnemental, tout en contribuant à une meilleure qualité de vie et à la préservation des ressources naturelles.

Renforcer la gouvernance, les infrastructures et les mécanismes d'innovations pour une gestion durable, inclusive et circulaire des déchets	
Objectif 6	
Action 6.1	<p>Elaborer une politique nationale en matière de gestion des déchets</p> <p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Constituer un comité de pilotage composé de représentants du parlement, du gouvernement, des collectivités locales, des acteurs du secteur privé (gestion des déchets, recyclage), des organisations de la société civile et des experts en environnement, qui sera chargé de coordonner le processus d'élaboration de la politique, de définir ses objectifs, ses priorités et les critères d'évaluation de sa mise en œuvre 2. Réaliser un diagnostic complet du système de la gestion des déchets au Bénin 3. Concevoir et lancer un programme national de sensibilisation à la gestion des déchets, en ciblant les citoyens, les entreprises et les collectivités locales 4. Définir un cadre financier et de gouvernance pour la gestion des déchets
Parties-Prenantes	MCVT, MS, MISP, MDGL, MDCAG ; MEF ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs, ENABEL
Temporalité	Court terme
Action 6.2	<p>Développer une Stratégie Nationale constituée de stratégies sectorielles de gestion des types de déchets guidant les efforts des structures et acteurs impliqués dans la gestion des déchets</p> <p>Sous-actions</p> <ul style="list-style-type: none"> 1. Identifier et analyser les différents types de déchets générés dans chaque secteur économique (agriculture, industrie, construction, secteur informel, etc.) 2. Développer des plans sectoriels de gestion des déchets en fonction des secteurs identifiés 3. Créer une plateforme de coordination entre les différents ministères et acteurs sectoriels pour assurer une approche intégrée et cohérente dans la gestion des déchets 4. Evaluer la faisabilité de la mise en place de systèmes de responsabilité élargie du producteur pour chaque filière de déchet 5. Mettre en place un système de suivi et d'évaluation sectoriels 6. Développer un système d'inspection de la gestion des déchets dans l'industrie 7. Former et renforcer les capacités des acteurs sectoriels 8. Promouvoir la recherche et l'innovation sectorielle en gestion des déchets
Parties-Prenantes	MCVT, MS, DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs, AFD, Banque Mondiale, UNEP
Temporalité	Court terme

³Le Monde (2024) Côte d'Ivoire : les asticots, un substitut qui fait mouche face aux farines animales

Action 6.3	Développer et moderniser les infrastructures et équipements de gestion des déchets alignés sur la stratégie nationale bas carbone en cours d’actualisation dans toutes les régions du Bénin
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place des infrastructures de collecte sélective des déchets 2. Etendre l’installation des infrastructures de gestion des déchets entamée dans la région du Grand Nokoué aux autres régions du pays. 3. Investir dans des équipements de transport des déchets à faible émission 4. Mettre en place des centres d’enfouissement technique contrôlés et en phase avec les normes internationales 5. Mettre en place une plateforme numérique de gestion décentralisée des déchets dans les zones rurales
Parties-Prenantes	MCVT, MS, MISP, MDGL, MDCAG ; MEF ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs
Temporalité	Moyen terme
Objectif 7	Faciliter le développement de chaînes de valorisation des déchets solides ménagers et assimilés et sensibiliser les communautés aux comportements éco-responsables
Action 7.1	Piloter des initiatives de tri à la source des déchets pour faciliter la valorisation des déchets organiques, des déchets plastiques, des déchets électroniques et autres filières de déchets
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Former des leaders communautaires à la sensibilisation et à l’importance du tri à la source 2. Mettre en place des campagnes de sensibilisation sur l’importance du tri à la source 3. Doter les ménages de sacs et de poubelles homologués pour faciliter le tri à la source 4. Créer des incitations participatives pour encourager les ménages à effectuer le tri à la source. 5. Mettre en place un dispositif de collecte sélective des déchets triés 6. Mettre en place un système de formation et d’encadrement des pré-collecteurs sur l’importance du tri à la source et la valorisation des déchets
Parties-Prenantes	MCVT, MDCAG ; MEF ; MIC, MPMEPE ; MND ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, GDIZ, APIEX, ADPME, SIPI-BENIN, ONG
Temporalité	Court terme
Action 7.2	Piloter des initiatives de compostage des déchets organiques dans les communautés et le développement d’association de quartier qui veillent sur la propreté de leurs quartiers
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer des formations communautaires sur le compostage domestique et collectif 2. Mettre en place des points de collecte de déchets organiques dans les quartiers 3. Soutenir la création et le financement d’associations de quartier pour la gestion des déchets organiques 4. Piloter l’installation d’unités de compostage collectives et communautaires dans les quartiers 5. Créer un système de sensibilisation continue sur la gestion des déchets et le compostage 6. Créer des incitations à la participation des citoyens au compostage 7. Mettre en place un suivi et une évaluation des résultats du compostage
Parties-Prenantes	MCVT, MDCAG ; MEF ; MIC, MPMEPE ; MND ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, GDIZ, APIEX, ADPME, SIPI-BENIN, ONG
Temporalité	Court terme
Action 7.3	Créer et promouvoir des partenariats public-privé (PPP) structurants la gestion des déchets
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Etablir une plateforme de collaboration PPP pour l’innovation dans la gestion des déchets 2. Mettre en place des mécanismes de financement pour soutenir les projets de PPP dans le recyclage 3. Lancer des concours et challenges d’innovation dans le recyclage et la gestion des déchets 4. Renforcer les capacités des acteurs publics et privés sur les nouvelles technologies de gestion des déchets 5. Promouvoir des partenariats public-privé dans la gestion des déchets électroniques en général et des D3E en particulier 6. Mettre en place des mécanismes de suivi et d’évaluation des partenariats PPP dans le secteur des déchets
Parties-Prenantes	MCVT, MDCAG ; MEF ; MIC, MPMEPE ; MESRS, DGDU, DGEC, SGDS SA, GDIZ, APIEX, ADPME, CCIB, SIPI-BENIN, CNP-BENIN, ONGs, AFD/FFEM, PNUD
Temporalité	Moyen terme

Objectif 8	Stimuler l’industrialisation durable du secteur du recyclage et de la valorisation énergétique pour créer de la valeur locale, générer des emplois verts, et contribuer à la sécurité énergétique du Bénin
Action 8.1	Identifier et aménager des espaces avec des infrastructures adaptées (énergie, eau, routes) pour accueillir des PME/PMI de recyclage et de valorisation (plastique, organique, papier, etc.)
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Identifier des zones industrielles dédiées au recyclage et à la valorisation des déchets 2. Aménager des espaces industriels adaptés pour le recyclage 3. Intégrer des solutions d’énergie renouvelable et d’approvisionnement en eau adaptées pour les PME de recyclage 4. Faciliter l’accès aux services logistiques et de transport 5. Mettre en place un guichet unique pour aider les PME/PMI dans la création d’entreprises l’obtention de permis de construction et les démarches liées à l’installation dans les zones industrielles dédiées au recyclage 6. Assurer un soutien technique et une formation continue pour les entreprises locales de recyclage 7. Encourager la mise en réseau et l’échange entre les entreprises de recyclage
Parties-Prenantes	MCVT, MDGL, Municipalité, FIC, Fondation Roi Baudouin, ANCB, FVC, MDGL
Temporalité	Moyen terme
Temporalité	Court terme

Exemple 3 : Modèle de Compost avec la Fondation ReBin au Benin⁴

La **Fondation ReBin**, en plus du Biogaz valorise les déchets organiques en compost, un produit qui est directement distribué aux agriculteurs et maraîchers locaux. Ce compost améliore la fertilité des sols, favorise une agriculture durable et contribue à la préservation de l’environnement. Le processus de compostage permet également de réduire les déchets, de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de lutter contre la dégradation des sols.



⁴Rebin.ch (2025a), La Fondation Rebin

Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du secteur des déchets solides ménagers et assimilés.

Objectif 6 (suite)		Renforcer la gouvernance, les infrastructures et les mécanismes d’innovations pour une gestion durable, inclusive et circulaire des déchets
Action 6.4		Renforcer la gouvernance intégrée, inclusive et multisectorielle de la gestion des déchets dans une logique d’économie circulaire.
Parties-Prenantes		MCVT, MS, MISP, MDGL, MDCAG ; MEF ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs
Temporalité		Moyen terme
Action 6.5		Instaurer un cadre juridique et fiscal incitatif, en renforçant la législation environnementale, les normes de traitement et de valorisation des déchets résilients au changement climatique
Parties-Prenantes		MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, Centre Songhaï, INRAB, PNUD, AFD
Temporalité		Moyen terme
Action 6.6		Promouvoir une politique nationale de tri des déchets à la source adaptée au contexte béninois
Parties-Prenantes		MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC recherche, UE, AFD.
Temporalité		Moyen terme
Action 6.7		Assurer le suivi et l’évaluation participative des politiques de déchets, à travers un observatoire national de gestion des déchets et d’économie circulaire, une plateforme numérique de suivi accessible à tous, et des rapports annuels alignés sur les ODD et le Plan d’Action pour l’Economie Circulaire de l’Union Africaine
Parties-Prenantes		MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Observatoire national de gestion des déchets et d’économie circulaire, Plateforme numérique de suivi, Organismes de suivi des ODD
Temporalité		Long terme
Objectif 7 (suite)		Faciliter le développement de chaînes de valorisation des déchets solides ménagers et assimilés et sensibiliser les communautés aux comportements éco-responsables
Action 7.4		Développer des filières industrielles locales de valorisation des déchets (organiques, solide, électroniques, papiers, plastiques, végétaux, verres ...) avec des standards de qualité pour générer de l’emploi vert et soutenir l’industrialisation verte du pays
Parties-Prenantes		MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de normalisation, Entreprises industrielles locales, Investisseurs privés.
Temporalité		Long terme
Action 7.5		Sensibiliser les communautés aux comportements éco-responsables en matière de déchets
Parties-Prenantes		MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables.
Temporalité		Court terme

Objectif 8 (suite)		Stimuler l’industrialisation durable du secteur du recyclage et de la valorisation énergétique pour créer de la valeur locale, générer des emplois verts, et contribuer à la sécurité énergétique du Bénin
Action 8.2		Encourager les investissements (publics/privés) dans des installations de collecte, tri et de la valorisation des DSM en produit à haute valeur ajoutée (Biogaz, compostage...)
Parties-Prenantes		MCVT, DGEC, PPP, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de normalisation, Investisseurs privés, Entreprises de biogaz et compostage, Partenaires au développement.
Temporalité		Moyen terme

4.1.3 PLASTIQUES

Le Bénin produit chaque année en moyenne 50 000 tonnes de déchets plastiques et ce, malgré l’interdiction gouvernementale de leur production, importation et exportation. Ces déchets persistent dans les rues, souvent mélangés aux déchets solides ménagers (DSM) et sans gestion adéquate, en raison du recours généralisé aux sachets plastiques dans des

secteurs économiques tels que la poissonnerie, l’épicerie, et la vente de produits emballés.

Face à cette situation, il est donc impératif de renforcer le cadre législatif existant, d’améliorer la sensibilisation aux impacts des plastiques, de développer des alternatives aux plastiques et de soutenir les startups et PME locales proposant des solutions à la pollution plastique.

Objectif 9		Accroître l’efficacité et la portée de la lutte contre la pollution plastique par l’application rigoureuse de la législation, le développement d’infrastructures spécialisées et l’inclusion des acteurs impliqués dans la gestion des déchets plastiques
Action 9.1		Actualiser la Loi N°2017-39 du 26 Décembre 2017 portant interdiction de la production, de l’importation, de l’exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l’utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin
Sous-actions		<ol style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un diagnostic complet de l’application actuelle de ladite loi 2. Faire une étude comparative avec les lois équivalentes dans d’autres pays pour intégrer les meilleures pratiques 3. Engager une concertation nationale des parties prenantes 4. Rédiger et valider les propositions d’actualisation 5. Organiser la soumission au parlement, l’entrée en vigueur et l’application de la loi modifiée 6. Instaurer un mécanisme de suivi-évaluation et d’adaptation continue 7. Améliorer les processus d’inspection pour s’assurer de son application
Parties-Prenantes		MCVT, PNUD, Police environnementale, MDGL, municipalité, SGDS SA, ONGs, secteurs privés
Temporalité		Moyen terme

Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du secteur des déchets solides ménagers et assimilés.

Action 9.2	Renforcer la gouvernance intégrée, inclusive et multisectorielle de la gestion des déchets dans une logique d’économie circulaire.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux des déchets plastiques et identifier les besoins spécifiques par zone sensible 2. Définir des modèles d’infrastructures adaptés et résistants aux conditions climatiques extrêmes 3. Créer un cadre incitatif pour attirer les partenaires privés 4. Lancer des appels à projets ciblés pour la construction et la gestion de ces infrastructures 5. Réaliser des projets pilotes par région pour tester les modèles d’infrastructures décentralisées et résilientes aux changements climatiques 6. Renforcer et promouvoir l’implication communautaire et locale 7. Instaurer des mécanismes pour assurer la durabilité financière et climatique des infrastructures mises en place 8. Mettre en place un dispositif de suivi, évaluation et amélioration
Parties-Prenantes	MCVT, PNUD, MDGL, MESRS, MEF, municipalité, SGDS SA, ONGs, Entreprises privées FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/IF
Temporalité	Moyen terme
Action 9.3	Promouvoir une politique nationale de tri des déchets à la source adaptée au contexte béninois
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Elaborer un cadre réglementaire spécifique à la REP pour les plastiques au Bénin 2. Mettre en place un registre national des producteurs de plastiques 3. Définir les critères d’agrément des éco-organismes chargés de la gestion opérationnelle de la REP 4. Organiser des campagnes d’information cibles sur les obligations REP et les avantages pour les producteurs 5. Créer des incitations (fiscales ou logistiques) via la REP (éco-modulations) pour les entreprises engagées dans l’écoconception, la réutilisation ou le recyclage
Parties-Prenantes	MCVT, PNUD, SGDS SA, ONGs, secteur privé, FME, FVC, FNEC, FIC, DGEC
Temporalité	Moyen terme
Objectif 10	Favoriser l’émergence d’un écosystème national d’innovation dédié aux alternatives écologiques aux plastiques
Action 10.1	Stimuler la recherche appliquée et l’innovation technologique sur les alternatives au plastique, en appui aux centres de recherche, universités, Sèmè City et FabLabs (matériaux biosourcés ; emballages compostables ou réutilisables; conditionnements zéro-déchet, adaptés aux marchés africains)
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Organiser des concours d’innovation spécifiques pour les alternatives au plastique 2. Créer un fonds de soutien aux projets de recherche appliquée sur les matériaux alternatifs au plastique 3. Mettre en place des ateliers pratiques dans les FabLabs, à Sèmè City et dans les universités 4. Encourager les partenariats entre chercheurs, artisans et industriels locaux 5. Soutenir la création de laboratoires de matériaux biosourcés 6. Faciliter l’accès aux brevets et à la propriété intellectuelle 7. Promouvoir la fabrication locale d’équipements pour produire les alternatives au plastique 8. Organiser une grande foire annuelle d’innovation « zéro plastique » et sensibiliser les utilisateurs finaux
Parties-Prenantes	MCVT, DGECA, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de normalisation, Entreprises industrielles locales, Investisseurs privés.
Temporalité	Long terme
Action 7.5	Sensibiliser les communautés aux comportements éco-responsables en matière de déchets
Parties-Prenantes	MCVT, PNUD, SGDS SA, ONGs, Secteurs Privés, MESRS, MND, Sèmè city, FEM, FVC
Temporalité	Court terme

Action 10.2	Lancer un programme national d’appui aux startups écologiques, axé sur les biomatériaux, notamment ceux issus de la fibre de jacinthe d’eau, TYPHA, tronc de Bananier
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Développer des incubateurs spécialisés dans l’écologie et les biomatériaux. 2. Mettre en place une plateforme de soutien pour les startups axées sur la fibre de jacinthe d’eau, TYPHA, Tronc de Bananier... 3. Créer un réseau de collaboration entre les startups et des hubs africains (AfriLabs et la Smart Africa Alliance) 4. Favoriser les échanges d’idées et de technologies dans le domaine des biomatériaux. 5. Crée un fonds d’investissement dédié aux startups écologiques axées sur les biomatériaux. 6. Attirer des investisseurs privés et des entreprises écologiques pour soutenir financièrement les startups qui utilisent les biomatériaux. 7. Mettre en place un label pour certifier les produits fabriqués avec des biomatériaux. 8. Lancer des projets pilotes pour tester la viabilité et la performance des biomatériaux dans des secteurs tels que la construction et l’emballage.
Parties-Prenantes	MCVT, PNUD, SGDS SA, ONGs, secteur privé FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/SFI, Fondation, MDGL, MND, Sèmè City
Temporalité	Court terme
Action 10.3	Accompagner la transition des industries existantes (emballage, distribution, agriculture) vers l’abandon progressif des plastiques à usage unique, l’adoption d’alternatives viables et localement produites.
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser et former périodiquement les acteurs industriels sur les alternatives aux plastiques 2. Mettre en place des incitations fiscales et des subventions pour les industries engagées dans le développement d’alternatives 3. Accompagner techniquement les industriels dans l’abandon des plastiques à usage unique 4. Crée un label de certification pour les produits sans plastique à usage unique 5. Lancer des projets pilotes dans des quartiers et des marchés de développement des alternatives au plastique
Parties-Prenantes	MCVT, PNUD, SGDS SA, MPMEPE, FNM, IBP, CBPP, BETRA-Benin ONGs, Secteurs Privés FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/SFI, Fondation (Roi Baudoin)
Temporalité	Court terme
	

Exemple 4 : Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en France⁵

Le principe de la REP repose sur l'idée que les producteurs (fabricants, importateurs, distributeurs) sont responsables de la gestion des déchets générés par les produits qu'ils mettent sur le marché, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Cette approche s'inscrit dans le cadre du principe «**pollueur-payeur**» et vise à encourager la prévention des déchets, l'éco-conception, la réutilisation et le recyclage.

Cadre législatif

Instaurée par la loi du 15 juillet 1975 et renforcée par la loi AGEC de 2020, la REP a élargi sa portée à des produits variés, comme les emballages, textiles, équipements électroniques, pneus, etc.

Obligations des producteurs

- Les producteurs doivent :
- Adhérer à un éco-organisme agréé.
- Financer la collecte, le recyclage et la valorisation de leurs produits.
- Sensibiliser les consommateurs à trier correctement leurs déchets.

L'éco-organisme

Une société de droit privé, souvent agréée par les pouvoirs publics, qui a pour mission de prendre en charge la fin de vie des équipements et objets qui rentrent dans le périmètre d'action d'une filière à Responsabilité Élargie du Producteur (REP).

Financement

Les producteurs paient une **éco-contribution** en fonction des produits mis sur le marché, permettant de financer la gestion de ceux-ci lorsqu'ils deviennent déchets. Une part de ces contributions peut servir à la sensibilisation, au développement de l'éco-conception, la réutilisation et d'autres activités circulaires.

Contrôles et sanction

L'État, via l'ADEME (Agence de la transition écologique), surveille le respect des règles et peut imposer des sanctions financières aux producteurs non conformes.



La frise ci-dessous présente la mise en oeuvre progressive des filières REP selon la date du premier agrément ou de fonctionnement opérationnel de l'organisation

Filières encadrées par la réglementation euréopéenne

Filières spécifiques françaises

Nouvelles filières à venir

⁴ADEME (2021) Responsabilité Élargie du Producteur (REP) en France

Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées dans le secteur des plastiques.

Objectif 9 (suite)	Accroître l’efficacité et la portée de la lutte contre la pollution plastique par l’application rigoureuse de la législation, le développement d’infrastructures spécialisées et l’inclusion des acteurs de la chaîne de gestion
Action 9.4	Structurer un partenariat public-privé et communautaire pour soutenir la création d’infrastructures de recyclage et de valorisation des plastiques
Parties-Prenantes	MCVT, PNUD, MDGL, MESRS, MEF, municipalité, SGDS SA, ONGs, FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/IF
Temporalité	Moyen terme
Action 9.5	Formaliser et intégrer les structures informelles de recyclage dans un cadre plus structuré et plus efficace (ONG, coopératives de récupérateur ; plateformes de négociation directe entre coopératives et industriels ou communes ...)
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, Secteurs Privés, ; ECO BENIN, PNUD, MAEP, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, APIEx, Investisseurs privés, Coopératives de récupérateurs, Plateformes de négociation entre coopératives et industriels, Partenaires communautaires, Organisations professionnelles des récupérateurs.
Temporalité	Moyen terme
Objectif 11	Construire une culture nationale de gestion responsable des plastiques fondée sur l’éducation, la sensibilisation continue et l’innovation communautaire
Action 11.1	Lancer une campagne nationale permanente de sensibilisation environnementale sur les plastiques, avec déclinaisons territorialisées (marchés, gares, écoles, communes) axée sur les dangers des plastiques à usage unique pour la santé, l’environnement et l’économie, les pratiques alternatives (réutilisation, achat en vrac, substitution), et l’incitation citoyenne à l’action (tri, collecte, signalement)
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, Secteurs Privés, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, MEMP, ministère de la Santé, MEMP, MS, entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de communication et de sensibilisation, Plateformes communautaires, Médias locaux, Marchands et commerçants locaux, Écoles, Gares, Communs.
Temporalité	Court terme
Action 11.2	Organiser des événements nationaux et concours communautaires réguliers sur la création d’alternatives aux plastiques et la réduction des déchets plastiques dans les secteurs informels et locaux
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, Secteurs Privés, PNUD, MIC, Collectivités locales, MEMP, MS, entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de communication et de sensibilisation, Plateformes communautaires, Médias locaux, Marchands et commerçants locaux, Écoles, Gares, Communs.
Temporalité	Court terme
Action 11.3	Mobiliser massivement les médias traditionnels et numériques pour diffuser des informations sur l’impact environnemental des plastiques et encourager l’adoption de comportements plus responsables
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, PNUD, MAEP, MIC, SRTB, Ministère du Numérique et de la Digitalisation.
Temporalité	Court terme

4.1.4 TRANSPORT ET MOBILITÉ

Le rôle du transport et de la mobilité dans le développement socio-économique du Bénin n’est plus à démontrer. Selon le rapport 2023 de l’Institut National de la Statistique et de la Démographie, le secteur du transport a contribué à hauteur de 9,4 % au PIB. Entre 2017 et 2022, cette contribution s’est maintenue à une moyenne de 8,5 %. Toutefois, malgré cette importance économique, le développement du secteur reste freiné par un faible niveau d’investissement, limitant ainsi la compétitivité globale de l’économie béninoise. Par ailleurs, la littérature sur l’économie circulaire considère le transport et la mobilité comme des infrastructures clés pour réduire les impacts environnementaux. Au Bénin, ce secteur génère principalement des déchets métalliques, pneumatiques

et électroniques, dont la gestion demeure insuffisante en raison du manque d’infrastructures adaptées, contrairement à d’autres pays qui disposent de programmes de tri et de recyclage spécifiques. De plus, le développement des transports en commun et de la mobilité active est très insuffisant. Les activités circulaires sont limitées à la réparation, qui est elle aussi limitée par le manque de disponibilité des pièces détachées. Face à ces enjeux, il apparaît essentiel de renforcer les normes et les systèmes de gestion des déchets du secteur, de développer un réseau national d’infrastructures adapté et de mettre en place un cadre réglementaire favorisant l’adoption de solutions de mobilité propre.

Objectif 12	Accélérer la transition vers une mobilité durable, inclusive et circulaire à travers le développement d’infrastructures adaptées et d’un cadre réglementaire incitatif dans le secteur des transports.
Action 12.1	Créer des zones pilotes de mobilité durable et douce dans les grandes agglomérations (Cotonou, Parakou, Porto-Novo, Abomey-Calavil), intégrant infrastructures, réglementation et incitations pour servir de vitrine nationale de transition verte dans les transports
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Construire des infrastructures vertes (pistes cyclables, parkings pour vélos, systèmes de bus électriques à haut niveau de service, et bornes de recharge pour véhicules électriques) 2. Mettre en place des lois et des réglementations qui encouragent l’utilisation de moyens de transports propres (bus électriques, vélos, véhicules électriques) 3. Déployer un réseau national de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les zones urbaines et rurales 4. Promouvoir l’économie circulaire dans le transport en mettant en place des solutions de recyclage des batteries, de reconditionnement des véhicules électriques et de fabrication de pièces détachées durables et recyclables 5. Mettre en place des systèmes de transport en commun accessibles à tous, en garantissant l’adaptation aux besoins des personnes à mobilité réduite, en proposant des tarifs abordables pour les populations vulnérables, et en privilégiant l’utilisation de véhicules fonctionnant à partir d’énergies propres 6. Créer une application qui aide les utilisateurs à adopter des modes de transport plus écologiques et durables, notamment pour les transports en commun
Parties-Prenantes	MCVT ; MEF ; MDGL ; ANATT ; SIRAT ; DGP/DERMEEABERME ; Mairies ; ANCB, Municipalité ; ONG environnementales et de Mobilité ; GOZEM / Bénin Taxi ; EPAC-UAC ; Sèmè City ; BM/IDA ; BAD ; AFD ; FVC, ONU Habitat/GEF/UNEP ; AIIF 4, EIB, EU, FVC
Temporalité	Court terme

Action 12.2	Promouvoir et sensibiliser à la mobilité douce
Sous-actions	<p>1. Impliquer les citoyens dans la conception des projets de mobilité douce à travers des consultations publiques, des enquêtes et des réunions communautaires</p> <p>2. Intégrer les besoins des personnes en situation de handicap dans la planification et la mise en œuvre des infrastructures de transport (trottoirs adaptés, véhicules accessibles)</p> <p>3. Promouvoir la mobilité douce à travers des campagnes de sensibilisation qui montrent les bienfaits du vélo et de la marche pour la santé et l’environnement.</p> <p>4. Suivre et ajuster les projets en fonction des retours des citoyens et des données recueillies, afin de garantir l’efficacité et l’inclusivité des solutions de mobilité proposées</p> <p>5. Développer un tableau de bord multisectoriel pour suivre les indicateurs de performance, d’accessibilité et d’inclusion en matière de mobilité douce (pistes cyclables, trottoirs, transports en commun accessibles)</p>
Parties-Prenantes	MCVT ; MASM ; MDGL ; MESRS, INSTaD ; DGEC ; ANATT ; ONGs et Associations femmes, de jeunesse et de personnes handicapées ; ONGs Mobilités durables et Urbanismes ; Start-up numériques ; Bureaux d’Etudes en mobilité urbaines ; UAC/EPAC ; MND, Sèmè City ; BM ; AFD ; FVC ; ONU Habitat/PNUD/GEF ; UE (INTPA), Fondation Batonga, FVC, FIC, FEM
Temporalité	Court terme
Objectif 13	Accélérer la transition vers un parc automobile électrique et résilient à travers la promotion de l’industrie locale, la création d’emplois verts, l’élargissement de l’accès aux véhicules propres et la diversification énergétique dans le transport
Action 13.1	Déployer un programme national de renouvellement du parc roulant par des véhicules électriques
Sous-actions	<p>1. Créer un fonds de conversion écologique pour aider à remplacer les véhicules anciens par des modèles électriques</p> <p>2. Renouveler les véhicules publics (ministères, mairies, hôpitaux) en offrant des aides financières ou des réductions d’impôts pour l’achat de véhicules électriques</p> <p>3. Organiser des campagnes pour informer les conducteurs de zémidjans et tricycles sur les avantages des véhicules électriques</p> <p>4. Mettre en place des incitations fiscales pour les entreprises locales de transport collectif (taxis, flottes urbaines) qui choisissent d’acheter ou de convertir leur flotte en véhicules électriques, incluant des réductions sur les taxes d’importation et des crédits d’impôt</p> <p>5. Diversifier les sources d’énergie utilisées dans le transport en soutenant le développement de solutions de recharge à base d’énergies renouvelables (solaire, éolien, eaux et biomasse)</p>
Parties-Prenantes	MCVT ; MEEM ; MEF ; MDGL ; MS ; MASM ; AnaTT ; FNEC ; FNM ; Mairies (Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Parakou) ; Associations ou Fédérations de zémidjans, tricycles, taxis, transporteurs urbains ; ONGs environnementales et de mobilité urbaine ; Spiro ; entreprises de leasings vert ; EPAC ; Sèmè City ; BM/SFI ; BAD ; FVC (Green Climate Fund) ; UNEP / FEM / ONUDI ; UE / Team Europe, FVC, FIC, FEM, FNEC
Temporalité	Long terme
 	

Objectif 14	Structurer un système de transport public et informel plus propre, intégré et résilient, à travers la modernisation des infrastructures, l’inclusion du secteur informel, la régulation des flottes vieillissantes et la valorisation des déchets générés
Action 14.1	<p>Renforcer la gouvernance des transports urbains au niveau local, par la décentralisation de la gestion du transport public (plans de mobilité communaux), la mise en place de syndicats intercommunaux de transport écologique, des outils de planification intégrée (SIG, données ouvertes, participation citoyenne)</p>
Sous-actions	<p>1. Décentraliser la gestion du transport public en créant des plans de mobilité communaux adaptés aux besoins spécifiques de chaque ville, incluant les zones urbaines et périurbaines</p> <p>2. Moderniser les infrastructures de transport public, notamment en améliorant les gares, les arrêts et les routes, pour faciliter l’intégration des véhicules écologiques et améliorer la qualité du service</p> <p>3. Mettre en place des syndicats intercommunaux de transport écologique, réunissant plusieurs communes pour gérer de manière coordonnée les transports publics et intégrer des solutions écologiques</p> <p>4. Développer des outils de planification intégrée comme des Systèmes d’Information Géographique (SIG) pour faciliter la gestion des infrastructures de transport et optimiser les flux de trafic</p> <p>5. Mettre en place des mécanismes de participation citoyenne, en impliquant les habitants dans la conception et l’évaluation des projets de transport public, via des consultations publiques régulières</p> <p>6. Promouvoir l’utilisation de données ouvertes pour la gestion du transport public, afin de permettre une meilleure analyse des flux et une planification plus efficace des trajets</p> <p>7. Former et sensibiliser les autorités locales à l’importance d’une gestion décentralisée et écologique des transports, en organisant des ateliers et des séminaires</p>
Parties-Prenantes	MDGL ; MCVT ; ANaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d’études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalités
Temporalité	Moyen terme
Objectif 15	Accélérer l’investissement dans la mobilité durable à travers des partenariats public-privé structurants, des financements verts adaptés et le soutien à l’innovation industrielle et technologique locale.
Action 15.1	<p>Mettre en place un programme national de soutien aux PME industrielles vertes, visant l’accompagnement technique et technologique des entreprises naissantes (conception, assemblage, batteries, pièces), la création de filières locales de production de pièces détachées écologiques, des zones industrielles pilotes intégrées dans la GDIZ ou en région</p>
Sous-actions	<p>1. Offrir des programmes de formation technique et technologique aux entrepreneurs et aux travailleurs des PME locales, en partenariat avec des centres de recherche et des experts en technologies vertes, pour améliorer les compétences en conception et production écologiques</p> <p>2. Encourager la création de filières locales pour la production de pièces détachées écologiques, comme des batteries recyclables ou des composants pour véhicules électriques, en soutenant les initiatives d’industrialisation verte à petite échelle</p> <p>3. Créer des zones industrielles pilotes intégrées dans les GDIZ (Zones de Développement Industriel et Zones Economiques Spéciales) ou en région, avec des infrastructures adaptées pour favoriser l’implantation de PME vertes spécialisées dans les technologies écologiques</p> <p>4. Lancer un programme de certification verte pour les PME, afin de valoriser les produits et services écologiques développés localement, avec la possibilité d’obtenir des labels pour faciliter l’accès aux marchés locaux et internationaux</p> <p>5. Fournir un financement dédié aux PME vertes, avec des prêts bonifiés ou des subventions pour soutenir les investissements dans la conception et l’assemblage de produits écologiques (véhicules électriques, batteries, etc.)</p>
Parties-Prenantes	MIC ; MEF ; MESRS ; MEEM ; DGEC; APIEx ; SIPI Bénin / GDIZ/ Arise ; FNEC ; FNDA ; CCIB ; ADPME ; Start-ups spécialisées ; Sèmè City; Entreprises locales de production de pièces détachées écologiques, des zones industrielles pilotes intégrées dans la GDIZ ou en région EPAC / ISMA / ENSET / UAC ; Laboratoires publics et privés de recherche appliquée ; ONGs et Associations environnementales et ou Vertes ; Incubateurs et hubs d’innovation locaux (EtriLabs, Impact Hub, Sèmè City Lab...) ; BAD ; BM/SFI ; FVC ; AFD / Expertise France / Proparco; UE ; ONUDI/FEM, MPMEPE, FNPEEJ, FVC, FIC, FEM
Temporalité	Moyen terme

Action 15.2	Favoriser la transition vers une logistique multimodale bas carbone, en développant des écosystèmes portuaires et routiers durables (véhicules électriques, équipements verts, énergies propres), et en encourageant le transfert modal vers le rail et le transport maritime afin de réduire la pression sur le réseau routier et la dépendance aux énergies fossiles
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Installer des systèmes de production et d'utilisation d'énergie solaire pour alimenter les équipements portuaires 2. Encourager l'adoption d'engins portuaires électriques (grues, tracteurs, etc.) 3. Introduire des normes environnementales dans les cahiers des charges des opérateurs portuaires 4. Identifier les axes logistiques stratégiques (ex : Cotonou-Parakou-Malanville) pour y installer des bornes solaires de recharge 5. Développer des plateformes intermodales rail-route-port pour faciliter le transfert de charges 6. Renforcer la coopération régionale sur la logistique maritime durable via la CEDEAO et l'UEMOA.
Parties-Prenantes	MCVT ; MEEM ; MEF ; MIC ; PAC ; ANaTT ; SIRAT ; Opérateurs logistiques transporteurs (AGL ; CMA CGM ; Maersk) ; GIZ ; ONGs et Associations environnementales ; Riverains du PAC ; IUT ; EPAC ; Sèmè City ; BM/IDA ; BAD ; FVC ; FEM ; AFD / KfW/JICA ; UE-INTPA ; GIF (Global Infrastructure Facility), ENABEL, FVC, FIC, FEM
Temporalité	Long terme

Exemple 5 : Les pistes cyclables à Cotonou

La ville de Cotonou met un accent particulier sur l'amélioration de la mobilité urbaine, et cela se reflète à travers le développement de pistes cyclables tout au long de la route des pêcheurs, visant à offrir des alternatives de transport écologiques et pratiques. La ville propose également plusieurs itinéraires

cyclables qui permettent aux amateurs de cyclisme de découvrir Cotonou et ses environs. Parmi les infrastructures déjà mises en place, on retrouve la piste cyclable de l'échangeur de Godomey, qui relie Cotonou à Abomey-Calavi. Ces pistes sont néanmoins encore peu fréquentées par les cyclistes.

Exemple 6 : La ligne de bus à haut niveau au Sénégal⁶

Le BRT de Dakar, aussi appelé SunuBRT, est un système de bus rapide mis en place pour améliorer les transports urbains dans la capitale sénégalaise. Ce réseau moderne utilise des bus électriques pour réduire les embouteillages et offrir une solution plus rapide et confortable que les transports



Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées dans le secteur du transport et la

Objectif 12 (suite)	Accélérer la transition vers une mobilité durable, inclusive et circulaire à travers le développement d'infrastructures adaptées et d'un cadre réglementaire incitatif dans le secteur des transports.
Action 12.3	Développer un réseau national d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (intégrant entre autres le recyclage des batteries et à la gestion de ces types de déchets...), en priorisant les zones urbaines, les corridors interurbains et les hubs logistiques, en introduisant des incitations fiscales et réglementaires pour les entreprises installant des bornes, et en intégrant ces infrastructures dans les plans locaux d'urbanisme et de mobilité
Parties-Prenantes	MIC ; MEF ; MESRS ; MEEM ; APIEx; SIPI Bénin / GDIZ/ Arise ; FNCE ; FNDA ; CCIB ; ADPME ; Start-ups spécialisées ; Sèmè City; Locales de production de pièces détachées écologiques, des zones industrielles pilotes intégrées dans la GDIZ ou en région EPAC / ISMA / ENSET / UAC ; Laboratoires publics et privés de recherche appliquée ; ONGs et Associations environnementales et ou Vertes ; Incubateurs et hubs d'innovation locaux (EtriLabs, Impact Hub, Sèmè City Lab...) ; BAD ; BM/SFI ; FVC ; AFD / Expertise France / Proparco; UE ; ONUDI/FEM, MPMEPE, FNPEEJ, FVC, FIC, FEM, DGEC
Temporalité	Moyen terme
Action 12.4	Mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'adoption des mobilités propres, incluant des exonérations douanières ou fiscales pour les véhicules électriques, une réglementation progressive sur les émissions, notamment dans les zones à faible émission (ZFE), et des incitations pour la mobilité partagée (co-voiturage, motos électriques partagées)
Parties-Prenantes	MEF ; MCVT ; MPMEPE ; MASM ; MEEM ; DGD ; DGI ; FNM ; APIEx ; CCIB Bénin ; Associations/Fédérations (Transporteurs ; Livreurs ; Motos-Taxis ...) ; Entreprises de livraison/e-commerce ; Start-ups ; Importateurs de véhicules électriques ; EPAC ; Sèmè City ; BM/SFI ; FVC ; BAD ; AFD ; UNEP/FEM ; UE
Temporalité	Court terme
Objectif 13 (suite)	Accélérer la transition vers un parc automobile écologique et résilient à travers la promotion de l'industrie locale, la création d'emplois verts, l'élargissement de l'accès aux véhicules propres et la diversification énergétique dans le transport
Action 13.2	Stimuler la fabrication locale de véhicules et de composants écologiques (batteries, panneaux solaires) à travers des investissements prioritaires dans la GDIZ, des partenariats industriels avec des marques régionales ou internationales (licensing, co-développement) et des exigences de contenu local dans les marchés publics
Parties-Prenantes	MIC ; MEEM ; MCVT ; MEF ; APIEx ; GDIZ / SIPI-Bénin ; DNMP (Direction Nationale des Marchés Publics) ; DGP/DERMEE ; CNP-Bénin ; CCIB ; Sèmè City, EPAC (UAC) ; ONG spécialisées ; ANM (certification technique) ; BAD ; FVC ; SFI / Banque Mondiale / Proparco ; AFD / Expertise France ; ONUDI / FEM ; BOAD, FVC, FEM, FNM, FIC
Temporalité	Long terme

Objectif 14 (suite)	Structurer un système de transport public et informel plus propre, intégré et résilient, à travers la modernisation des infrastructures, l’inclusion du secteur informel et la régulation des flottes vieillissantes
Action 14.2	Moderniser les transports publics urbains et interurbains en investissant dans des lignes de bus à haut niveau de service et des tramways électriques et des systèmes de gestion de transport intelligents pour réduire la congestion, les émissions de gaz à effet de serre et améliorer l’efficacité des services
Parties-Prenantes	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d’études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité
Temporalité	Long terme
Action 14.3	Ouvrir le réseau ferroviaire au public et réfléchir au développement de nouvelles lignes de train entre les grandes villes du Bénin, en alignement avec le projet de boucle ferroviaire de l’UEMOA
Parties-Prenantes	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; UEMOA ; Banque Mondiale ; Bureaux d’études en mobilité et aménagement ; CEDEAO ; DUE
Temporalité	Long terme
Action 14.4	Renforcer l’inclusion et la sécurité de la mobilité active en créant des unités de coordination “mobilité active” au sein des collectivités et ministères pour appuyer la planification locale et participative.
Parties-Prenantes	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d’études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité
Temporalité	Court terme
Action 14.5	Formaliser et accompagner la transition écologique du transport informel (zemidjans, tricycles, taxis collectifs) par la création de coopératives professionnelles avec soutien à l’immatriculation, assurance et formation, la mise en œuvre d’un programme de conversion électrique des engins thermiques, des incitations fiscales et primes vertes pour encourager le remplacement de véhicules polluants
Parties-Prenantes	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d’études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité
Temporalité	Moyen terme
Objectif 15 (suite)	Accélérer l’investissement dans la mobilité durable à travers des partenariats public-privé structurants, des financements verts adaptés et le soutien à l’innovation industrielle et technologique locale
Action 15.3	Mettre en place des prêts bonifiés ou à taux zéro pour l’achat de moyens de transport écologiques (ménages)
Parties-Prenantes	MCVT ; MDGL ; MEF ; MTFP ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies des grandes villes ; Eco-Bénin, WANEP ... ; Organisations de femmes, personnes handicapées, jeunes ; EPAC-UAC, ENSTP, Sèmè City ; BM / PRODEL ; AFD / Expertise France ; FVC ; UE ; TUMI / GIZ / FEM / UN-Habitat
Temporalité	Moyen terme

Objectif 16	Mettre en place un système de gestion durable des déchets du secteur du transport afin de réduire leur impact sur l’environnemental y compris les véhicules hors d’usage
Action 16.1	Renforcer les normes et systèmes de gestion des déchets du secteur transport (pneus usés, batteries, huiles usagées) en mettant en place une responsabilité élargie des importateurs de véhicules et composants

Parties-Prenantes	MCVT ; MEF ; MIC ; ABE ; DGD ; ANM ; FNEC ; Importateurs et distributeurs de véhicules, pièces détachées, batteries, lubrifiants ; Garages ; Station-services ; entreprises de valorisation des déchets dangereux et techniques ; CEBEDES ; Eco-Bénin ; ENSET ; Sèmè City ; EPAC ; FVC ; SF1 ; ONUDI / UNEP ; AFD / Expertise France ; UE ; BOAD, FVC, FIC, FEM, DGEC
-------------------	---

Temporalité	Moyen terme
Action 16.2	Élaborer une stratégie nationale de gestion des véhicules hors d’usage (VHU), des épaves et des déchets des bateaux, avec des centres agréés de dépollution et de démontage, le développement d’industries locales de recyclage, et l’instauration taxe d’incitation de fin de vie (ou contribution REP) pour encourager les usagers à faire démonter leurs véhicules en fin de vie.

Parties-Prenantes	MCVT ; MEF ; MIC ; ABE ; ANM ; DGD ; FNEC ; Mairie et ANCB ; Importateurs de véhicules neufs et usagés ; Entreprises spécialisées en recyclage, ferrailage, traitement des métaux, batteries et plastiques ; Start-ups de valorisation de composante ; Garages ; ONGs environnementales ; Associations de consommateurs ; EPAC, Sèmè City, ENSET, lycées techniques ; LACEEDE ; FVC ; BM/SFI ; BAD ; AFD ; UE ; FEM ; UNEP, FVC, FIC, FEM, FNEC, DGEC, ENABEL
-------------------	---

Temporalité	Court terme
-------------	-------------



4.1.5 CONSTRUCTIONS

Après la crise du Covid-19, l’économie béninoise a retrouvé son dynamisme, notamment grâce à la reprise du secteur de la construction et à l’ouverture des frontières nigérianes. En 2021, ce secteur a contribué à hauteur de 17,4 % du PIB, mais cette part a chuté à 9,1% en 2022, puis à 7,3 % en 2023. Malgré cette baisse, il reste un pilier essentiel pour le développement socio-économique du pays. Toutefois, cette croissance s’accompagne d’une pollution accrue, d’un manque de contrôle sur le secteur, d’une forte dépendance à l’importation de matériaux

et d’une augmentation des déchets de construction. Pour relever ces défis, il est nécessaire de réviser le cadre juridique et réglementaire de la construction afin d’y intégrer les principes de la circularité, de mettre en place une stratégie de gestion des déchets de construction, de soutenir la recherche et l’innovation dans le développement de matériaux et de design durables, et de renforcer la formation continue des professionnels du secteur sur l’économie circulaire.

Objectif 17	Accélérer la transition vers une construction durable et circulaire en renforçant la réglementation, les incitations et les normes, tout en favorisant l’utilisation des matériaux recyclés et la gestion responsable des déchets du secteur
Action 17.1	Mettre à jour les textes (normes) relatives aux marchés publics nationaux afin d’intégrer l’utilisation de matériaux recyclés et écologiques, en complément du Décret n°2005-482 du 4 août 2005 portant sur la prise en compte des matériaux locaux dans les constructions publiques (administration, écoles, marchés, hôpitaux), les grands projets d’infrastructure (routes, ponts, mobilier urbains), les établissements touristiques et l’habitat social
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un audit des normes actuelles et des pratiques en matière d'utilisation de matériaux dans les projets de construction publics 2. Définir et promouvoir des matériaux écologiques standards adaptés aux besoins projets de construction publics 3. Intégrer l'utilisation de matériaux recyclés et écologiques dans les critères d'admissibilité des appels d'offres 4. Offrir des incitations fiscales, des subventions ou des réductions de taxes pour les entreprises de construction qui adoptent des matériaux recyclés et écologiques dans leurs projets 5. Intégrer les objectifs de durabilité dans les spécifications techniques des projets d'infrastructure
Parties-Prenantes	MCVT, MEF, MESRS, DGCH, ABE, MTCA, DNMP, ABeNOR, ANM, FNEC, Mairies, SIRAT, CCIB, CMA-Bénin, Entreprises de BTPs, UAC, ENSTP, Sèmè City, lycées techniques, BM/SFI, BAD, AFD / Expertise France, FEM, FVC, UE
Temporalité	Moyen terme
Action 17.2	Mettre en place un système national intégré d'évaluation de la circularité, de l'efficacité énergétique et de l'empreinte carbone dans le secteur de la construction, incluant l'élaboration d'un cadre normatif de circularité des bâtiments (gestion des matériaux, eau, énergie, déchets)
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Elaborer un cadre normatif de circularité des bâtiments (gestion des matériaux, eau, énergie, déchets) 2. Intégrer des audits obligatoires de circularité dans les procédures d'autorisation des grands projets publics et privés 3. Créer une base de données nationale sur les matériaux de construction et leur empreinte environnementale/ efficacité énergétique 4. Evaluer systématiquement l'empreinte carbone des projets publics pour guider les choix vers des solutions durables
Parties-Prenantes	MCVT ; MEF, DGHC, ABE, ANM / ABeNOR ; FNEC ; DNMP ; Mairies et services techniques communaux ; ANCB ; BTP et bureaux d'études et de contrôle technique certifiés ; UAC (EPAC) ; Sèmè City ; ONGs en construction durable (Fondation Roi Baudoin ; Eco-Bénin ...) ; BM/SFI ; AFD / Expertise France ; FEM ; FVC ; UE/INTPA
Temporalité	Court terme



Objectif 18	Construire un socle national de compétences techniques, professionnelles et scientifiques dans le secteur du bâtiment et des travaux publics pour accélérer la transition vers des pratiques de construction circulaire, écologique et inclusive.	Action 18.3	Elaborer un manuel sur le développement de projets circulaires (design, matériaux, déchets, utilisation de l'eau et de l'énergie, efficacité énergétique, modularité) dans le secteur de la construction
Action 18.1	Renforcer la formation continue des professionnels du secteur de la construction, en instaurant une formation obligatoire à la construction durable et à l'efficacité énergétique pour les architectes, ingénieurs, artisans et ouvriers	Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer un programme national de formation continue sur la construction durable à travers : <ol style="list-style-type: none"> a. Organisation des sessions de formation régulières et des ateliers pratiques b. La collaboration avec des experts et des organismes internationaux pour la formation et le transfert de compétence c. La création d'un programme de mentorat entre professionnels expérimentés et jeunes d. Le développement des plateformes en ligne pour la formation continue e. L'encouragement et la mise en place de programmes de formation à l'échelle locale pour les artisans et ouvriers
Sous-actions	MESTFP ; MESRS ; MCVT ; MIC ; DGCH ; ANM / ABeNOR ; FNEC ; EPAC (UAC) ; ENSTP, Sèmè City, lycées techniques ; Centres de formation professionnelle (publics, privés, ONG) ; Ecole d'architecture, d'ingénierie et d'urbanisme ; BTP et promoteurs ; ONGs en écoconstruction (Eco-Bénin...) Organisations de jeunes/femmes artisans/ bâtiment ; AFD / Expertise France ; BM/IDA ; FVC ; UE ; BOAD	Parties-Prenantes	MCVT, DGCH, MESRS ; Universités , MIC, AFD, GIZ, FENEC, ABeNOR / ANM MDGL, SGDS SA, Mairies et Services techniques communaux, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), ONG spécialisées de construction durable/déchets (Eco-Bénin...), BM/SFI, UE, ONUDI/UNEP
Parties-Prenantes	Moyen terme	Temporalité	Court terme
Action 18.2	Organiser des séminaires et ateliers pour sensibiliser les acteurs du secteur immobilier aux solutions durables, aux matériaux biosourcés et recyclés, et promouvoir des bonnes pratiques en gestion des déchets de chantier	Objectif 19	Favoriser l'essor d'une industrie locale de matériaux écologiques et recyclés, inclusive et compétitive, afin d'alimenter durablement la transition vers une construction circulaire, résiliente et souveraine au Bénin.
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser des séminaires de sensibilisation pour les architectes, urbanistes et ingénieurs sur l'utilisation de matériaux biosourcés, recyclés et bas carbone dans la construction 2. Mettre en place des ateliers pratiques pour enseigner la gestion des déchets de chantier et la conception de bâtiments modulaires 3. Distribuer des guides de bonnes pratiques à destination des professionnels de la construction, mettant en avant l'importance de la gestion des déchets et des matériaux durables 4. Promouvoir des campagnes de sensibilisation sectorielles sur les avantages des matériaux recyclés et des solutions écologiques auprès des promoteurs immobiliers 5. Créer des groupes d'innovation collaborative pour encourager la recherche et le développement local en matière de construction durable, réunissant acteurs publics et privés 6. Mettre en place un réseau de ressources (guides, outils, contacts) pour faciliter l'adoption des pratiques écologiques dans la conception et la construction de bâtiments 	Action 19.1	Stimuler la production locale de matériaux durables à faible impact
Parties-Prenantes	MCVT, DGCH, MESRS ; Universités , MIC, AFD, GIZ, FENEC, ABeNOR / ANM MDGL, SGDS SA, Mairies et Services techniques communaux, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), ONG spécialisées de construction durable/déchets (Eco-Bénin...), BM/SFI, UE, ONUDI/UNEP	Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Développer des incitations fiscales pour soutenir les entreprises de fabrication de briques en terre stabilisée, béton recyclé, tuiles biosourcées, bois revalorisé 2. Crée un centre d'excellence pour le développement des matériaux innovants, durables dans la construction fournissant un espace et des équipements adéquats pour les start-ups et PME souhaitant innover dans ce domaine 3. Subventionner l'acquisition de machines de recyclage mobile pour les chantiers urbains et ruraux
Temporalié	Court terme	Parties-Prenantes	MCVT, DGCH, MIC, MEF, MEMP, MS, AFD, GIZ, BOAD, UE, BM/SFI, MDGL, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, ABeNOR / ANM, SIRAT SA, DNMP, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), MPMEPE, CCIB, UAC (EPAC), ONGs (Eco-Bénin)
Action 19.2	Moyen terme	Temporalité	Créer un marché structuré pour les matériaux écologiques, via un catalogue national des matériaux certifiés durables, des mécanismes de financement (microcrédits, leasing) pour les PME souhaitant s'approvisionner à coûts réduits, et la mise en place de carnets d'achats publics réservés à ces matériaux pour stimuler la demande
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Créer un catalogue national des matériaux certifiés durables et des équipements 2. Elaborer et mettre en place des mécanismes de financement (microcrédits, leasing) pour les PME souhaitant s'approvisionner à coûts réduits 3. Mettre en place des carnets d'achats publics réservés à ces matériaux pour stimuler la demande 	Parties-Prenantes	MIC, MCVT, DGCH, FNEC, MEF, BM/SFI, AFD, GIZ, UE, BOAD/FAD MDGL, ABeNOR / ANM, DNMP, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, ANPE, APIEX, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), MPMEPE, ONG (Eco-Bénin, Social Watch, etc), UAC, Sèmè City
Temporalité	Moyen terme	Temporalité	Moyen terme

Exemple 7 : Nature Brique Bénin⁷

Fondée en 2011, Nature Brique s'est rapidement imposée comme la première industrie céramique au Bénin, spécialisée dans la fabrication de briques en terre cuite. Soucieuse de répondre aux défis climatiques locaux, l'entreprise propose des solutions de construction écologique de haute qualité. De plus, des efforts sont en cours pour valoriser les sous-produits agricoles, tels que les coques de noix de cajou, en les transformant en briquettes énergétiques ou



en matériaux de construction. L'ambition de Nature Brique est de contribuer à la réduction des déchets agricoles et de proposer des matériaux alternatifs pour la construction. L'impact attendu est double : répondre aux défis climatiques locaux grâce à l'utilisation de matériaux durables et créer des solutions de construction écologiques innovantes, tout en valorisant les ressources agricoles locales pour réduire l'empreinte écologique du secteur.



Exemple 8 : Les pistes cyclables à Cotonou⁸

Afrikan Ceramics Solutions SA (ACS) est une entreprise béninoise innovante spécialisée dans la fabrication de carreaux, de concassés et de gravats, en utilisant des matières premières locales, notamment le kaolin de Kétou, l'argile de Zogbodomey et le granite de Djidja. Implantée au cœur de la Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ), ACS incarne un modèle d'industrialisation durable avec une capacité de production de

100 000 m² par jour, soit 3 millions de m² par an. Fondée en 2021, ACS fait partie du groupe Milbridge Holdings. L'entreprise se distingue par son engagement envers la production locale et la création d'emplois durables. Le concept d'Afrikan Ceramics Solutions (Africeramics) s'étend également à d'autres pays africains, tels que le Rwanda, où des initiatives de création d'usines de céramique sont en cours.

Le tableau ci-dessous présente, à titre de rappel, les autres actions possibles dans le secteur de la

Objectif 17 (suite)	Accélérer la transition vers une construction durable et circulaire en renforçant la réglementation, les incitations et les normes, tout en favorisant l'utilisation des matériaux recyclés et la gestion responsable des déchets du secteur
Action 17.3	Renforcer la réglementation sur les déchets de chantier (construction et démolition) à travers l'obligation de plans de gestion de déchets pour les chantiers de taille moyenne et grande, la création de filières locales de valorisation (gravats, remblai, briques, blocs réutilisables), et la lutte contre les dépôts sauvages via des sanctions graduées et des mécanismes de traçabilité
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, Collectivités locales, ministère de l’Urbanisme, ministère de la Santé, Entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, UE, AFD, ministère de l’Emploi, des Affaires Sociales et des Travailleurs, Agences de normalisation, Entreprises de construction.
Temporalité	Moyen terme
Action 17.4	Opérationnaliser le décret N° 2023-617 du 06 décembre 2023, par l’élaboration de lignes directrices techniques sur les matériaux durables à privilégier (pavés plastiques certifiés, bois local certifié, fibres végétales, etc.), la publication d'un catalogue national des matériaux circulaires disponibles et certifiés, et la formation des professionnels du bâtiment, ingénieurs et architectes aux nouvelles normes
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Collectivités locales, ministère de la Santé, Universités et centres de recherche, UE, AFD.
Temporalité	Court terme
Action 17.5	Lancer un programme national de rénovation et d’adaptation climatique du parc bâti, visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés existants par des travaux de rénovation ciblés, et intégrer dans les normes de construction et d’urbanisme des critères de résilience climatique (chaleur, inondations, vents, etc.) appuyés par une cartographie nationale des zones à risque.
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Collectivités locales, Professionnels du bâtiment (architectes, ingénieurs, entrepreneurs), Agences de normalisation, Universités et centres de recherche, Entreprises de construction.
Temporalité	Moyen terme

⁷L'autreafrique (2025) African Ceramics Solutions : Des carreaux made in Bénin produits à la la GDIZ

Objectif 18 (suite)	Construire un socle national de compétences techniques, professionnelles et scientifiques dans le secteur du bâtiment et des travaux publics pour accélérer la transition vers des pratiques de construction circulaire, écologique et inclusive
Action 18.4	Mettre en place un dispositif national de certification des compétences en construction durable et circulaire des entreprises de la construction, accompagné de sessions régulières d’échanges et d’apprentissage intersectoriels réunissant professionnels du BTP, chercheurs, décideurs publics et privés, afin de favoriser la reconnaissance des savoir-faire, la mutualisation des innovations et l’ancrage d’un écosystème professionnel engagé dans la transition écologique du secteur
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Collectivités locales, Professionnels du bâtiment (architectes, ingénieurs, entrepreneurs), Agences de normalisation, Universités et centres de recherche, Entreprises de construction.
Temporalité	Long terme
Action 18.5	Créer des partenariats tripartites (public-privé-académique) autour de la coproduction de formations techniques adaptées au marché (béton recyclé, ossature bois, briques compressées, etc.), de la mise à disposition de plateaux techniques communs, sur les chantiers ou dans les GDIZ, et des projets démonstrateurs en région, avec impact mesurable
Parties-Prenantes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Universités et centres de recherche
Temporalité	Court terme
Objectif 19 (suite)	Favoriser l’essor d’une industrie locale de matériaux écologiques et recyclés, inclusive et compétitive, afin d’alimenter durablement la transition vers une construction circulaire, résiliente et souveraine au Bénin
Action 19.3	Promouvoir l’industrialisation verte du secteur des matériaux recyclés, notamment la production de pavés, tuiles, dalles en plastique recyclé ou cendres de biomasse, l’équipement de zones industrielles (GDIZ, ZES) avec des unités de valorisation des déchets de construction, et des partenariats public-privé pour créer des hubs de fabrication régionaux
Parties-Prenantes	MCVT, DGHC, MIC, MEF, MEMP, MS, AFD, GIZ, BOAD, UE, BM/SFI, MDGL, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, ABeNOR / ANM, SIRAT SA, DNMP, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFTMAS...), MPMEPE, CCIB, UAC (EPAC), ONGs (Eco-Bénin)
Temporalité	Court terme



Objectif 20	Stimuler l’adoption de technologies propres, circulaires et énergétiquement efficaces dans le secteur du bâtiment pour réduire les émissions, moderniser les pratiques et créer un marché compétitif du bâtiment vert au Bénin.
Action 20.1	Prendre des mesures réglementaires motivant l’investissement dans les projets publics, des incitations à l’adoption de procédés de fabrication bas carbone via des bonus fiscaux ou subventions d’équipement
Parties-Prenantes	MIC, MCVT, DGCH, FNEC, MEF, BM/SFI, AFD, GIZ, UE, BOAD/FAD MDGL, ABeNOR / ANM, DNMP, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, ANPE, APIEx, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFTMAS...), MPMEPE, ONG (Eco-Bénin, Social Watch, etc), UAC, Sèmè City
Temporalité	Long terme
Action 20.2	Développer un marché structuré pour les bâtiments écologiques, en adoptant un système national de certification énergétique et circulaire pour les bâtiments (labels environnementaux), imposant des critères de recyclabilité et d’efficacité énergétique dans les marchés publics, et en lançant des campagnes de sensibilisation grand public autour des gains économiques, sanitaires et climatiques du logement durable
Parties-Prenantes	MIC, MCVT, DGCH, FNEC, MEF, BM/SFI, AFD, GIZ, UE, BOAD/FAD MDGL, ABeNOR / ANM, DNMP, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, ANPE, APIEx, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFTMAS...), MPMEPE, ONG (Eco-Bénin, Social Watch, etc), UAC, Sèmè City
Temporalité	Moyen terme

4.2 THÈMES TRANSVERSAUX : OBJECTIFS ET ACTIONS PRIORITAIRES

4.2.1 INCLUSIVITÉ (FEMMES ET JEUNES)



Au Bénin, l’implication des femmes et des jeunes dans les différents secteurs de l’économie reste encore marquée par des inégalités. Les femmes représentent environ 44 % des travailleurs du secteur agricole, 70 % dans l’industrie, mais leur présence demeure très faible dans les secteurs de la construction et du transport, avec à peine 1,5 %.

En revanche, elles sont majoritaires dans les domaines de l’hébergement, de la restauration, ainsi que dans les services commerciaux et administratifs, où elles atteignent 63 %. Ces chiffres témoignent de leur rôle central dans la transition vers une économie circulaire, notamment dans les secteurs prioritaires.

Toutefois, malgré les avancées réalisées en matière d’égalité de genre, les femmes continuent d’avoir en moyenne un niveau d’instruction plus faible, une participation moindre au marché du travail et un accès limité aux postes décisionnels par rapport aux hommes.

Les jeunes souffrent eux aussi de limitations pour l’accès à l’emploi et aux financements. Les actions suivantes devraient permettre de dynamiser leur implication dans l’économie circulaire en améliorant leur accès aux connaissances et au financement.

Objectif 21	Mettre en œuvre des politiques économiques inclusives basées sur le genre afin de promouvoir l’égalité des chances pour les femmes et les jeunes dans l’économie circulaire
Action 21.1	<p>Créer des incubateurs spécialisés pour les jeunes et les femmes entrepreneurs impliqués dans des projets circulaires à l’exemple du programme Women EdTech qui promeut la création d’entreprises numérique par les femmes au Bénin</p>
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Évaluer les besoins spécifiques des jeunes et des femmes entrepreneurs en réalisant une étude pour comprendre les défis, les opportunités et les besoins des jeunes et des femmes dans l’entrepreneuriat circulaire 2. Créer des partenariats avec des institutions éducatives et des entreprises en s’associant à des universités, des écoles de commerce et des entreprises technologiques pour soutenir le développement des incubateurs 3. Organiser des ateliers et des séminaires sur les principes de l’économie circulaire, la gestion d’entreprise, le financement et la technologie numérique 4. Identifier et recruter des mentors expérimentés dans les domaines de l’entrepreneuriat circulaire, numérique et durable pour guider les incubés 5. Mettre à disposition des outils numériques, des logiciels de gestion d’entreprise, et des équipements nécessaires pour les projets circulaires 6. Créer des indicateurs pour mesurer l’impact des projets incubés sur l’économie circulaire, l’environnement et la société, et utiliser ces résultats pour améliorer les programmes
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL
Temporalité	Moyen terme
Objectif 22	Doter les femmes et les jeunes des moyens et des compétences nécessaires pour se perfectionner et accéder à des emplois à chaque étape de la chaîne de valeur de l’économie circulaire
Action 22.1	<p>Mettre en place des programmes de formation sur les métiers liés à l’économie circulaire pour les femmes et les jeunes</p>
Sous-actions	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réaliser une étude pour identifier les compétences clés et les métiers en forte demande dans l’économie circulaire, tels que la gestion des déchets, le recyclage, l’ecoconception et le développement de matériaux écologiques 2. Développer des programmes de formation adaptés aux métiers de l’économie circulaire, incluant des modules sur la gestion durable des déchets, l’eco-conception, la réparation, l’efficacité énergétique, la gestion des ressources en eau et l’innovation verte 3. Inclure dans les programmes des formations spécifiques sur la création et la gestion d’entreprises circulaires, en enseignant les modèles d’entreprises circulaires et les pratiques de gestion adaptées 4. Organiser des salons, conférences et ateliers sur l’économie circulaire, où les femmes et les jeunes peuvent rencontrer des experts, des investisseurs et des entrepreneurs du secteur 5. Créer des mécanismes d’évaluation pour recueillir les retours des formés et ajuster régulièrement le contenu et la structure des formations afin de répondre aux besoins du marché et des participants 6. Mettre en place des bourses ou des subventions pour faciliter l’accès aux formations, en particulier pour les femmes et les jeunes issus de milieux défavorisés 7. Organiser des stages et des expériences pratiques dans des entreprises opérant dans l’économie circulaire pour permettre aux participants de mettre en application leurs connaissances
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGEC
Temporalité	Moyen terme

Action 22.2	Inciter les banques et institutions financières à mettre en place un fonds pour l’économie circulaire pour les projets portés par des femmes et des jeunes et former des femmes et des jeunes au montage des projets bancables en économie circulaire.
Sous-actions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Organiser une concertation avec les associations de jeunes et de femmes pour l’environnement et des institutions financières pour concevoir le fonds 2. Créer un partenariat entre une institution financière régionale ou multilatérale et des institutions financières locales pour faciliter la mise en place du fonds 3. Mobiliser le secteur privé pour investir dans le fonds 4. Identifier le type de projets circulaires qui pourraient être soutenus par ce fonds 5. Lancer le fonds lors d’un évènement où des jeunes et femmes entrepreneurs pourraient venir présenter leurs innovations circulaires 6. Impliquer les incubateurs pour un accompagnement technique des lauréats du fonds
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGEC, MEn, UN Women, BAD, Banque Mondiale, FAGACE.
Temporalité	Moyen terme



Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du thème transversal de l’inclusivité.

Objectif 21 (suite)	Mettre en œuvre des politiques économiques inclusives basées sur le genre afin de promouvoir l’égalité des chances pour les femmes et les jeunes dans l’économie circulaire
Action 21.2	Mettre en place des politiques d’accompagnement et d’incitation fiscale pour les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL
Temporalité	Court terme
Action 21.3	Créer des plateformes en ligne pour partager des ressources, des opportunités et des bonnes pratiques en économie circulaire
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, Seme city, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL
Temporalité	Court terme
Actions 21.4	Incitation à l’utilisation des connaissances et des pratiques agricoles traditionnelles en formant les femmes et les communautés rurales à l’utilisation de ces pratiques traditionnelles liées à la production et à la conservation des cultures
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, Seme city, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MAEP, MASM, MIC, MPMEPE
Temporalité	Moyen terme
Actions 21.5	Accroissement de l’accès des femmes à l’information agricole et à l’efficacité de l’utilisation de l’eau grâce à l’introduction de systèmes alternatifs et respectueux de l’environnement
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, Seme city, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MAEP, MASM, MIC, MPMEPE
Temporalité	Court terme

Objectif 22 (suite)	Doter les femmes et les jeunes des moyens et des compétences nécessaires pour se perfectionner et accéder à des emplois à chaque étape de la chaîne de valeur de l’économie circulaire
Action 22.3	Organiser des ateliers pratiques pour initier les femmes et les jeunes aux innovations circulaires locales adaptées au contexte Béninois
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEE
Temporalité	Court terme
Action 22.4	Développer des programmes de mentorat associant des professionnels expérimentés dans le secteur de l’économie circulaire aux jeunes entrepreneurs et entrepreneuses
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGE
Temporalité	Court terme
Objectif 23	Renforcer l’implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance de l’économie circulaire
Action 23.1	Etablir un pourcentage minimal obligatoire de représentation pour les femmes et les jeunes, au sein des organes décisionnels (instances de gouvernance et de pilotage) liés à l’économie circulaire afin de promouvoir une participation plus équitable et à refléter la diversité de la société dans les processus décisionnels
Parties-Prenantes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGE
Temporalité	Moyen terme

4.2.2 COMMERCE, COLLABORATION ET CAPACITÉS INDUSTRIELLES

Dans un contexte de mondialisation et d’intégration régionale, le Bénin reste fortement dépendant des importations de produits manufacturés, d’équipements technologiques et de matériaux spécifiques. Cette situation met en lumière la nécessité de renforcer les capacités industrielles locales afin de mieux tirer parti des échanges commerciaux et de réduire cette dépendance. Pour y parvenir, il est essentiel d’investir dans le développement des compétences techniques, notamment en gestion des déchets, en technologies de recyclage et

dans l’industrie manufacturière. Cela suppose la création de partenariats stratégiques avec les pays voisins, les institutions internationales et les acteurs privés, ainsi que la mise en place de centres de formation professionnelle et le soutien à la recherche et à l’innovation. Ces efforts permettront non seulement de renforcer la compétitivité industrielle du pays, mais aussi d’appuyer une transition vers une économie circulaire plus résiliente. Les efforts de la GDIZ sont une tendance positive vers une industrie durable sur lequel le pays doit construire.

Exemple 10 : Glo-Djigbé Industrial Zone (GDIZ) : Une plateforme stratégique pour l’industrialisation durable et la synergie économique au Bénin⁹
La Zone Industrielle de Glo-Djigbé (GDIZ) est une plateforme stratégique visant à attirer des industries de transformation locale qui réduisent ainsi la dépendance du Bénin aux importations. Elle applique déjà les principes de l’économie circulaire.

Objectif 24	Réduire la dépendance aux importations (matériaux et équipement)
Action 24.1	Encourager les investissements dans les industries de production et transformation locale en offrant des subventions, des exonérations fiscales et un accès facilité au financement
Sous-action	<ul style="list-style-type: none"> 1. Mettre en place un fonds national d’appui à l’industrialisation circulaire locale 2. Exonérer fiscalement les équipements de production circulaire 3. Accompagner techniquement les porteurs de projet circulaire pour renforcer leur bancabilité 4. Collaborer avec des institutions financières régionales ou multilatérales pour offrir des garanties aux porteurs de projets
Parties-Prenantes	MIC ; MEF ; MCVT ; APIEx ; SIPI-GDIZ ; FNEC ; BOAD ; BAD ; BIDC ; BIIC ; BOA ; Orabank ; FECECAM ; PADME ; CCIB ; PME industrielles (BTP...) ; ONG et plateformes de veille citoyenne et environnementale (Social Watch...) ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; FVC ; FEM ; BAD, Banque Mondiale, FAGACE
Temporalité	Court terme
Action 24.2	Promouvoir l’utilisation des matières premières locales dans les industries manufacturières
Sous-action	<ul style="list-style-type: none"> 1. Renforcer les infrastructures et la logistique pour la transformation des matières premières locales. 2. Sensibiliser et vulgariser l’utilisation des matières premières locales dans l’industrie en offrant un accompagnement technique à certaines industries locales 3. Promouvoir les produits dérivés des matières premières agricoles à travers l’initiative “Made in Bénin”. 4. Amoindrir les taxes et les impôts pour les industries manufacturières qui valorisent les matières premières locales 5. Faciliter l’accès au financement pour les entreprises locales qui utilisent des matières premières locales 6. Encourager les collaborations entre les entreprises locales et les centres de recherche pour développer de nouvelles techniques de production et de transformation locales
Parties-Prenantes	MIC ; MEF ; MCVT ; APIEx ; SIPI-GDIZ ; ABENOR / ANM ; EPAC ; ISMA ; ENSET ; Sèmè City ; CCI Bénin ; Industries manufacturières locales (agro, BTP, énergie, textile, matériaux recyclés) ; CMA-Bénin ; TechnoServe ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; FEM ; FVC ; BOAD ; ONUDI, Arise IPP
Temporalité	Court terme

⁹ GDIZ (2025) ZONE INDUSTRIELLE AMÉNAGÉE SELON LE MODÈLE D’UNE VILLE D’AFFAIRES INTÉGRÉE

Objectif 25	Renforcer la collaboration régionale pour optimiser les flux commerciaux
Action 25.1	Favoriser les échanges de connaissances sur les technologies circulaires en Afrique et à l’international
Sous-action	<p>1. Organiser un forum national annuel sur l’économie circulaire permettant de réunir chercheur, start-ups, entreprises, coopératives, collectivités et partenaires techniques afin de favoriser les échanges de savoirs, la présentation d’innovations, et la création de partenariats autour de la solution durable</p> <p>2. Mettre en place un programme d’échanges techniques sur les technologies circulaires, accompagné d’ateliers de démonstration et de discussions pratiques</p>
Parties-Prenantes	MESRS ; MIC; MCVT; MAEC; Sèmè City ; EPAC; ISMA; ENSTP; CCI Bénin; UA; ACEA; Africa Circular (ACEN Foundation); CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; FEM ; FVC ; OMC ; ONUDI
Temporalité	Court terme
Action 25.2	Développer des partenariats technologiques et commerciaux entre entreprises locales et internationales, autour de l’amélioration de la qualité des produits recyclés, la mise à l’échelle des technologies circulaires, et l’incubation conjointe d’initiatives innovantes (avec hubs régionaux, Sèmè City, zones industrielles)
Sous-action	<p>1. Crée un co-développement technologique entre Sèmè City et des centres de recherche internationaux</p> <p>2. Mettre en place des clusters industriels circulaires dans les zones économiques spéciales</p> <p>3. Lancer un appel à projets pour des co-entreprises locales-internationales circulaires avec un appui technique et financier</p> <p>4. Faciliter la participation d’entrepreneurs circulaires béninois à des salons internationaux</p>
Parties-Prenantes	MIC ; MESRS ; MCVT ; Sèmè City ; SIPI-GDIZ ; ADPME ; APIEx ; CCI Bénin ; PME et start-ups spécialisée ; EPAC ; BBAN ; EtriLabs ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; FVC; FEM; ONUDI ; OMC
Temporalité	Moyen terme



Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du thème transversal commerce, collaboration et capacité industrielle.

Objectif 25 (suite)	Renforcer la collaboration régionale pour optimiser les flux commerciaux
Action 25.3	Renforcer les accords commerciaux avec les pays de la sous-région pour faciliter les échanges inter-régionaux
Parties-Prenantes	MIC ; MAEC ; MEF ; APIEx ; DGD ; CCI Bénin ; communes frontalières (Parakou, Malanville, Djougou, Bohicon, Sèmè-Kpodji, Hilacondji) ; ONG de veille commerciale, gouvernance économique, facilitation du commerce ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; CEDEAO ; UEMOA ; ZLECAF ; OMC ; ONUDI ; BOAD ; BAD
Temporalité	Court terme
Action 25.4	Développer un système de marché pour les produits et services circulaires dans la région
Parties-Prenantes	MIC ; MCVT ; MEF ; MAEC ; APIEx ; ABeNOR / ANM ; CCI Bénin ; ONGs spécialisées ; transporteurs ; plateformes e-commerce vert ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; CEDEAO ; UEMOA ; ZLECAF ; OMC ; FVC
Temporalité	Moyen terme
Action 25.5	Mettre en place des plateformes logistiques partagées pour le transport des marchandises recyclables
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; MEF; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; DGD; ONG et associations spécialisées; Sèmè City; EPAC; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOAD
Temporalité	Court terme
Action 25.6	Harmoniser les réglementations douanières pour réduire les barrières non tarifaires
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MAEC; DGD; APIEx; CCI Bénin; CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; OMC; FVC; BOAD
Temporalité	Court terme
Action 25.7	Développer un cadre juridique et des incitations pour l’économie circulaire dans le commerce inter-régional
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; MAEC; MEF; APIEx; DGD; ABeNOR / ANM; CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; CCIB; ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; OMC; FVC; BOAD
Temporalité	Court terme

Objectif 26	Renforcer la collaboration régionale pour optimiser les flux commerciaux
Action 26.1	Mettre en place des pôles industriels dédiés à l’économie circulaire
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; MEF; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; ABeNOR / ANM; EPAC; ISMA; ENSTP; Sèmè City; CCI Bénin; ONGs, AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOAD, GDIZ, Zone franche industrielle de Sèmè
Temporalité	Moyen terme
Action 26.2	Développer des partenariats public-privé pour la modernisation des infrastructures industrielles
Parties-Prenantes	MIC; MEF; MCVT; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; ADPME; CCI Bénin; ANCB; Mairies; ONG; EPAC; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; FVC; FEM; UE / INTPA; BOAD
Temporalité	Court terme
Action 26.3	Créer des parcs industriels écologiques spécialisés dans la valorisation des déchets, incluant des zones de production de biogaz à partir de biodéchets, des unités de transformation du plastique, papier, verre, de textile usagé et des centres de transfert circulaires dans les grandes agglomérations
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; MEF; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; ABeNOR / ANM; CCIB; BTP; ONG spécialisées dans la gestion des déchets; EPAC; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BO
Temporalité	Moyen terme
Action 26.4	Créer un programme national de labellisation circulaire et biologique, incluant un label "Produit Circulaire du Bénin" soutenu par l’État et détaillant les aspects circulaires du produit
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; MAEP; MEF; ABeNOR / ANM; APIEx; EPAC; Sèmè City; ONG spécialisées et association de consommateurs; CCIB; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; OMC
Temporalité	Moyen terme

4.2.3 EDUCATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L’éducation et le renforcement des capacités constituent un des leviers fondamentaux pour la mise en œuvre effective de l’économie circulaire au Bénin. Il est essentiel que l’ensemble des parties prenantes partagent une compréhension commune des principes de l’économie circulaire et de leur portée pour le pays. Pour cela, des efforts doivent être déployés à tous les niveaux afin de traduire ces principes en actions concrètes. Cela passe notamment par la formation du personnel du secteur public,

Objectif 27	Intégrer l’économie circulaire dans les programmes sectoriel, scolaires et universitaires au niveau national
Action 27.1	Intégrer l’économie circulaire dans les curricula officiels, dès l’enseignement primaire et à tous les niveaux d’éducation, ainsi que dans les enseignements spécialisés (lycées techniques et agricoles, écoles d’ingénieurs, d’architecture, enseignements professionnels en mécanique)
Sous-action	<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire une analyse approfondie pour déterminer les besoins en matière de renforcement des compétences en économie circulaire à travers tous les niveaux du système éducatif national (primaire, secondaire, tertiaire) 2. Ajouter des chapitres sur l’économie circulaire dans les manuels scolaires à tous les niveaux d’enseignement 3. Former les enseignants à l’enseignement des concepts d’économie circulaire 4. Lancer des projets pilotes dans certaines écoles pour tester l’intégration de l’économie circulaire dans les pratiques pédagogiques 5. Mettre en place des partenariats avec des entreprises locales pour développer des projets pratiques et des stages d’application sur l’économie circulaire dans les écoles spécialisées 6. Lancer des campagnes de sensibilisation pour informer les élèves et le grand public sur l’importance de l’économie circulaire, via des supports pédagogiques, des conférences, etc. 7. Établir des partenariats avec des universités et écoles internationales spécialisées dans l’économie circulaire pour des échanges et des formations
Parties-Prenantes	MEMP; MESTFP; MESRS; MCVT; ENI; ENS; Direction de l’Inspection Pédagogique; EPAC; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; ISMA; ENSTP; CFA; lycées techniques/agricoles; Sèmè City; ONG éducatives et environnementales; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE/INTPA; FEM; FVC; UNESCO; UNICEF
Temporalité	Court terme
Action 27.2	Introduire des projets pratiques liés à l’économie circulaire dans les écoles (par exemple : recyclage, compostage)
Sous-action	<ol style="list-style-type: none"> 5. Former les enseignants et élèves sur les pratiques de recyclage et compostage. 6. Mettre en place des clubs écologiques dans les écoles 7. Développer des programmes de sensibilisation à l’économie circulaire pour les parents et la communauté locale 8. Mettre à disposition des bacs de tri dans les écoles 9. Aménager des espaces de recyclage et compostage dans les écoles 10. Promouvoir la fabrication d’objets à partir de matériaux recyclés dans les ateliers scolaires
Parties-Prenantes	MEMP; MESTFP; MCVT; INSPE; EPAC; ENI; ENS; Sèmè City; ONG éducatives, environnementales et communautaires; Fondation Zinsou; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; mairies; UNICEF; UNESCO; AFD/Expertise France; BM/SFI; FVC; UE/INTPA
Temporalité	Court terme

Objectif 28	Sensibiliser la société béninoise aux principes de l’économie circulaire
Action 28.1	Organiser des ateliers communautaires pour démontrer les pratiques d’économie circulaire
Sous-action	<p>1. Collaborer avec les médias pour organiser des campagnes de sensibilisation à l’économie circulaire</p> <p>2. Organiser des séminaires et des formations pour les entreprises locales sur les avantages de l’économie circulaire</p> <p>3. Sensibiliser les communautés sur la gestion des déchets et les gestes éco-responsables</p> <p>4. Créer une plateforme en ligne pour éduquer les citoyens aux pratiques circulaires</p>
Parties-Prenantes	MCVT; MIC; MAEP; MESTFP; Mairies; ONG locales; CMA-Bénin; coopératives; écoles; AFD; UE / INTPA; FEM; FVC; PNUD; UNESCO
Temporalité	Moyen terme
Objectif 29	Renforcer les capacités institutionnelles pour soutenir l’économie circulaire
Action 29.1	Etablir des partenariats avec des établissements internationaux sur l’économie circulaire afin de partager des ressources et des expertises
Sous-action	<p>1. Cibler des institutions de recherche, des agences de l’ONU, des entreprises écologiques, et des consortiums européens ou africains spécialisés dans l’économie circulaire.</p> <p>2. Organiser des séminaires, des sommets, des forums, des ateliers et formations en collaboration avec des institutions partenaires internationales</p> <p>3. Effectuer des échanges de ressources, de technologies, et de savoir-faire en matière d’économie circulaire à travers des coopérations bilatéraux</p> <p>4. Développer des mécanismes de co-investissement entre les institutions locales et internationales pour lancer des initiatives à grande échelle</p>
Parties-Prenantes	MESRS; MCVT; MIC; MAEC; UAC; EPAC; ISMA; Sèmè City; APIEx; GDIZ; Africa Circular (ex ACEN Foundation) ; ACEN; AFD; UE; UNESCO; FVC; UNEP; European Institute for Innovation & Technology (EIT) – CE Hub; GIZ; Campus AFD; BM/SFI; Switch Africa Green; OIF/IFDD (CLOM); UNSSC
Temporalité	Moyen terme

Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du thème transversal de l’éducation et du renforcement des capacités.	
Objectif 27 (suite)	Intégrer l’économie circulaire dans les programmes sectoriel, scolaires et universitaires au niveau national
Action 27.3	Développer des formations spécialisées, professionnalisantes et certifiantes en agriculture circulaire, gestion durable des forêt, gestion des déchets circulaires, transport et mobilité durable et construction écologique
Parties-Prenantes	MESTFP; MAEP; MCVT; MESRS; MEEM; Sèmè City; EPAC; ISMA; ENSTP; CFA; UAK; CCI Bénin; CMA-Bénin; AFD; BM/SFI; UE/INTPA; FVC; FEM; PNUD; ILO; FAO
Temporalité	Court terme
Action 27.4	Créer des clubs ou associations dédiés à l’économie circulaire afin d’organiser diverses activités telles que des ateliers participatifs, des conférences, des tables rondes et des stands informatifs pour sensibiliser les étudiants
Parties-Prenantes	MEMP; MESTFP; MESRS; EPAC; ISMA; ENSTP; Sèmè City; UAC; lycées techniques; Fondation Zinsou; ALCRER; Eco-Bénin; AFD; UE/INTPA; FEM; FVC; UNESCO; UNICEF
Temporalité	Court terme
Action 27.5	Créer et animer des plateformes numériques interactives et des hubs communautaires pour diffuser les bonnes pratiques locales et africaines, valoriser les initiatives de valorisation des déchets (recyclage, réutilisation, compostage) et renforcer la visibilité des innovations circulaires issues de la jeunesse et des territoires
Parties-Prenantes	MCVT; MND; MESRS; MJS; Mairies; Sèmè City; EtriLabs; EPAC; ISMA; ONGs et associations spécialisées; AFD; UE/INTPA; BM/SFI; FVC; UNESCO; PNUD; FEM; OMC; ONUDI; Africa Circular (ex ACEN Foundation)
Temporalité	Court terme
Action 27.6	Promouvoir la formation des jeunes à la pensée systémique et écologique, par l’introduction de programmes sur la transition durables dès le secondaire, la mobilisation des jeunes ambassadeurs verts dans les lycées et universités, et l’appui à des startups étudiantes impliquées dans l’économie circulaire
Parties-Prenantes	MESTFP; MESRS; MCVT; MJS; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; EPAC; ISMA; UAC; Sèmè City; EtriLabs; ONGs et Associations spécialisées (Fondation Claudine Talon; Fondation Zinsou, Social Watch ..); AFD; UE/INTPA; FVC; FEM; UNESCO; UNICEF; BM/SFI
Temporalité	Court terme
Action 27.7	Evaluer et adapter régulièrement les contenus éducatifs pour refléter les évolutions en matière d’économie circulaire
Parties-Prenantes	MEMP; MESTFP; MESRS; MCVDD; ENI; ENS ; Direction de l’Inspection Pédagogique; EPAC; ISMA; UAC; Sèmè City; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; ONGs et Associations spécialisées (Fondation Claudine Talon; Fondation Zinsou, Social Watch ..); AFD; BM/SFI; UE/INTPA; FEM; FVC; UNESCO; UNICE
Temporalité	Long terme

Objectif 28 (suite)	Sensibiliser la société béninoise aux principes de l’économie circulaire
Action 28.2	Soutenir la production de contenus médiatiques locaux (TV, radio, web, réseaux sociaux) en langues nationales sur les « succès stories » entrepreneuriales en matière d’économie circulaire
Parties-Prenantes	MND; MCVT; MTCA; Sèmè City; EtriLabs; Producteurs et créateurs de contenus (TV, radio, web, réseaux sociaux); CMA-Bénin ; UNESCO; UNICEF; AFD; BM/SFI; UE/INTPA; FVC; FEM, Fondation roi Baudouin, FME, DGEC
Temporalité	Court terme
Action 28.3	Déployer des campagnes multisectorielles de sensibilisation ciblées sur la gestion des déchets, le recyclage, et les bénéfices de l’économie circulaire à l’échelle nationale
Parties-Prenantes	MCVT; MND; MEMP; MESTFP; MESRS; MIC; Mairies; CMA-Bénin; ONG environnementales; TV, radio, web, réseaux sociaux; AFD; UE/INTPA; FEM; FVC; UNICEF; UNESCO; PNUD, Fondation roi Baudouin, FME, DGEC
Temporalité	Court terme
Action 28.4	Mettre en place des programmes éducatifs pour sensibiliser aux gestes éco-responsables en entreprise
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; CCI Bénin; ONG ou cabinets spécialisés en éco-formation; AFD; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; ONUDI, Fondation roi Baudouin, FME, DGEC
Temporalité	Moyen terme



Objectif 29 (suite)	Renforcer les capacités institutionnelles pour soutenir l’économie circulaire
Action 29.2	Développer une plateforme digitale nationale de pédagogie pour partager des ressources, des opportunités et des bonnes pratiques en économie circulaire, ouverte à tous les publics (élèves, professeurs, citoyens, entreprises)
Parties-Prenantes	MND; MEF; MIC; MCVT; APIEx; DGI; DGD; ABeNOR; DNMP; ONG et associations spécialisées; AFD; UE/INTPA; BM/SFI; UNESCO; FVC; PNUD; FEM, Fondation roi Baudouin, FME, DGEC, MND, seme city
Temporalité	Court terme
Action 29.3	Mettre en œuvre une stratégie de communication gouvernementale alignée sur les réformes et incitations fiscales, économiques et réglementaires en faveur de l’économie circulaire
Parties-Prenantes	MND; MEF; MIC; MCVT; APIEx; DGI; DGD; ABeNOR; DNMP; ONG et associations spécialisées; AFD; UE/INTPA; BM/SFI; UNESCO; FVC; PNUD; FEM, Fondation roi Baudouin, FME, DGEC, MND, seme city
Temporalité	Court terme
Action 29.4	Allouer des fonds spécifiques pour la recherche et le développement en économie circulaire et mettre en place des centres de R&D dans les universités et centres de formation
Parties-Prenantes	MEF, MCVT, MESRS, MND, Semè city, CMA-Bénin, PNUD, AFD, ENABEL, EU, GIZ, Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), BM/SFI, ONGs, BAD
Temporalité	Moyen terme
Action 29.5	Renforcer les compétences nationales en matière de certification, d’évaluation de conformité et d’intelligence de marché, en formant des auditeurs, certificateurs et ingénieurs qualité locaux ; en créant des cursus spécialisés dans les universités techniques ; et en soutenant la veille sur les évolutions réglementaires internationales liées à l’économie circulaire
Parties-Prenantes	MEF, MIC, MDGL, MCVT, MAEP, FNM, FAO, EU, PNUD, MESRS, MEMP, AFD, ENABEL, PNUD, Centre Songhai, ONGs
Temporalité	Moyen terme
Action 29.6	Organiser des événements nationaux annuels (Forums, Foires, Journées de l’Economie Circulaire) pour générer une dynamique nationale, susciter l’investissement et renforcer l’engagement des collectivités et des citoyens
Parties-Prenantes	MEF, MIC, MDGL, MCVT, MAEP, FNM, FAO, EU, PNUD, MESRS, MEMP, ANCB, APIEx, Centre Songhai, Fondation Roi Baudouin, AFD, BAD, GDIZ/SIPI, BM/SFI, MPMEPE, FNPEEJ, ONGs
Temporalité	Court terme

4.2.4 SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET AUX FINANCES

Au Bénin, bien que plusieurs initiatives en faveur de l’économie circulaire existent déjà dans des secteurs clés, il demeure essentiel de combler certaines lacunes, notamment en fournissant des incitations commerciales,

un accompagnement technique et un soutien financier adaptés, afin de renforcer l’implication des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans la transition circulaire.

Objectif 30 Mettre en place un cadre réglementaire en faveur des entreprises circulaires	
Action 30.1	Développer une taxonomie verte et circulaire pour faciliter et harmoniser l’identification d’entreprises vertes et circulaires, et leur permettre d’obtenir davantage de financements
Sous-action	<ul style="list-style-type: none"> 1. Réaliser un état des lieux des pratiques circulaires existantes et des besoins des entreprises. 2. Définir des critères clairs et harmonisés pour classer les activités comme vertes et circulaires. 3. Associer les parties prenantes (entreprises, ONG, experts, institutions financières) au processus. 4. Aligner la taxonomie avec les normes internationales (ex. taxonomie européenne verte). 5. Intégrer la taxonomie dans les politiques publiques d’incitation et de financement. 6. Former les acteurs publics et privés à l’utilisation de la taxonomie pour l’orientation des projets
Parties-Prenantes	MIC; MCVT; MJL; MEF; ABeNOR / ANM; DGI; APIEx; FNEC; MDGL; ANCB; CCIB; ALCRER ; Social Watch Bénin (TI-Bénin); EPAC ; FASEG ; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC
Temporalité	Moyen terme
Objectif 31 Faciliter l'accès au financement pour les MPME engagées dans l'économie circulaire	
Action 31.1	Etablir des partenariats entre banques de développements et institutions financières locales pour la proposition des prêts à taux préférentiels pour les initiatives circulaires
Sous-action	<ul style="list-style-type: none"> 1. Identifier les MPME à fort potentiel circulaire et leurs besoins spécifiques en financement. 2. Élaborer des mécanismes de garantie partagée pour réduire les risques perçus par les banques locales. 3. Créer des lignes de crédit dédiées aux projets d’économie circulaire dans les banques locales partenaires 4. Organiser des formations conjointes pour les agents bancaires sur les modèles économiques circulaires 5. Suivre et évaluer les performances environnementales et économiques des projets financés pour renforcer l’impact
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; BOAD; BAD; BM/SFI; FVC; CCIB; FECECAM; PADME; ALIDé; Sèmè City; Sèmè City, Benin Business Angels Network (BBAN) ; EtriLabs; AFD / Expertise France; UE / INTPA; GE
Temporalité	Court terme

Action 31.2	Mettre en place un fonds d’amorçage dédié aux projets d’économie circulaire
Sous-action	<ul style="list-style-type: none"> 1. Engager des institutions comme la BIIC, la BOAD, des ONG techniques ou l’Ambassade des Pays-Bas pour contribuer au financement initial du fonds 2. Etablir un comité multipartite (secteur privé, experts, ministères) pour sélectionner les projets sur des critères d’impact environnemental et social, et prévoir un accompagnement technique 3. Mettre en place un appui financier sous forme de subventions d’amorçage ou de microcrédits à faible taux pour aider les porteurs à concrétiser leurs prototypes ou premières productions
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; FNDA; BIIC; BOA; Orabank; Ecobank; FECECAM; PADME; Sèmè City; EPAC; ISMA; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs; ONG spécialisées en entrepreneuriat durable, inclusion, écologie; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOA
Temporalité	Moyen terme
Objectif 32 Promouvoir l’innovation et l’adoption de technologies écologiques parmi les MPME	
Action 32.1	Créer un Centre d’Excellence pour l’Economie Circulaire et des Clusters d’innovation régionaux sur l’économie circulaire facilitant le développement de la recherche et l’innovation pour les secteurs prioritaires
Sous-action	<ul style="list-style-type: none"> 1. Identifier un site pilote au sein d’une université ou d’un centre technique existant (ex. Université d’Abomey-Calavi) pour héberger le centre 2. Cartographier les acteurs clés (start-ups vertes, artisans recyclant, centres de recherche, ONG) dans les régions pilotes 3. Négocier un protocole d’accord avec les ministères de l’Environnement, de l’Enseignement supérieur et de l’Industrie pour encadrer le projet 4. Mettre en place un comité de coordination multi-acteurs (chercheurs, artisans, start-ups, coopératives) pour orienter les priorités de recherche
Parties-Prenantes	MESRS; MIC; MPMEPE ; MCVT; MDGL; ADPME; APIEx; FNRSIT; EPAC; ISMA, FASEG; UAC; Université de Parakou; Université de Lokossa; Université de Kétou; Sèmè City; Djougou Tech Hub; CCIB; BTPs; CMA-Bénin; ONG et réseaux d’innovation sociale (Eco-Bénin, Songhaï; JEVÉV; BIOGAZ Bénin; ALCRER, EtriLabs, OpenSI Benin ...); Benin Business Angels Network (BBAN); AFD / Expertise France; BM/SFI; FVC; FEM; UE / INTPA; BOAD; UNESCO; ONUDI ; UNEP; BAD ; BIDC
Temporalité	Moyen terme

Exemple 11 : La taxonomie verte européenne¹⁰

La taxonomie verte européenne est un système de classification instauré par le règlement européen visant à déterminer si une activité économique peut être considérée comme durable sur le plan environnemental. Elle a pour objectif de favoriser la transition écologique, d’améliorer la transparence et de lutter contre le greenwashing. Présentée en 2018 par la Commission européenne, la taxonomie a été adoptée en 2020. Elle permet de mesurer la part «verte» des activités d'une entreprise ou d'un produit financier, afin d'orienter les décisions d'investissement et de lutter contre les pratiques trompeuses. Elle évalue 90 activités économiques représentant 93% des émissions de l'UE, selon six objectifs environnementaux : i) Atténuation du changement climatique, ii) Adaptation au changement climatique, iii) Protection des ressources aquatiques et marines, iv) Transition vers une économie circulaire, v) Prévention de la pollution, vi) Protection et restauration de la biodiversité.

Les activités sont considérées comme durables si elles respectent trois critères : i) Contribuer de manière substantielle à au moins un objectif environnemental, ii) Ne pas nuire de manière significative aux autres objectifs, iii) Respecter des garanties sociales minimales.

Les activités éligibles sont classées en trois catégories : i) Déjà durables : Bas-carbone et compatibles avec l’Accord de Paris (ex : production d’énergie renouvelable, transports électriques), ii) De transition : Activités avec un impact carbone élevé mais sans alternatives bas-carbone viables pour le moment (ex : production d’aluminium, rénovation de bâtiments), iii) Habilitantes : Activités qui permettent à d’autres de contribuer à la durabilité (ex : production de batteries électriques, usines d’éoliennes). Certaines activités, comme la production d’électricité à partir du gaz naturel et du nucléaire, peuvent être considérées comme durables sous des conditions strictes.

Les 6 objectifs environnementaux de la taxonomie européenne

Atténuation
du changement climatique



Utilisation durable et protection
des ressources aquatiques et marine



Protection et contrôle
de la pollution



Adaptation
au changement climatique



Transition
vers une économie circulaire



Protection et restauration
de la biodiversité et des écosystèmes



Le tableau ci-dessous présente les autres actions recommandées du thème transversal soutien aux entreprises.

Objectif 30 (suite)	Mettre en place un cadre réglementaire en faveur des entreprises circulaires
Action 30.2	Mettre en place un cadre réglementaire spécifique aux entreprises circulaires et veiller à son application
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; FNDA; BIIC; BOA; Orabank; Ecobank; FECECAM; PADME; Sèmè City; EPAC; ISMA; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs; ONG spécialisées en entrepreneuriat durable, inclusion, écologie; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOA
Temporalité	Moyen terme
Action 30.3	Appliquer des taxes modulées en fonction de la quantité de déchets produits par les entreprises, incitant à la réduction des déchets et à une meilleure gestion des ressources
Parties-Prenantes	MEF; MCVT; MIC; MJL; DGI; ABE; FNEC; BTP et agroalimentaire; CCIB; ALCRER; Social Watch Bénin; EPAC; FASEG; ISMA; ; AFD/Expertise France; BM/FMI; UE ; FVC; GE
Temporalité	Moyen terme
Objectif 31 (suite)	Faciliter l'accès au financement pour les MPME engagées dans l'économie circulaire
Action 31.3	Organiser des ateliers d'information sur les opportunités de financement disponibles
Parties-Prenantes	MIC; MPMEPE; MEF; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; BOA; Ecobank; UBA; Orabank; FECECAM; PADME; ALIDé; Sèmè City; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs; CCIB; ONG et coopératives d’accompagnement des MPME; ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM
Temporalité	Court terme
Action 31.4	Former les banques et autres institutions financières sur l'économie circulaire et l'évaluation des risques des entreprises circulaires
Parties-Prenantes	MEF; MCVT; MIC; MPMEPE; APBEF-Bénin; Benin Business Angels Network (BBAN); APIEx; FNEC; CCIB; Banques commerciales (BIIC; BOA; Ecobank; Orabank...); Institutions de microfinance (FECECAM; PADME; ALIDé...); EPAC; FASEG; ISMA; Sèmè City; ONG et think tanks spécialisés dans la finance durable, le climat, l'entrepreneuriat vert; AFD/ Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM
Temporalité	Court terme

Objectif 32 (suite)		Promouvoir l’innovation et l’adoption de technologies écologiques parmi les MPME
Action 32.2	Mettre en place des incitations fiscales ou non fiscales (ex : exonération d’impôt, de TVA, octroi de terrain...) pour les entreprises engagées dans l’économie circulaire avec différents niveaux d’incitation en fonction de leur niveau d’engagement (modèle d’entreprise circulaire vs transition vers ce modèle)	
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MPMEPE ; MCVT; MJL; DGI; DGD; ADPME; APIEx; ANDF; SIPI-GDIZ; CCIB; BTPs; ONG spécialisées (Eco-Bénin; ALCRER...); EPAC; FASEG; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	
Temporalité	Moyen terme	
Action 32.3	Organiser des forums et des salons dédiés à l’économie circulaire pour les MPME	
Parties-Prenantes	MIC; MPMEPE; MCVT; MEF; ADPME; APIEx; CCI Bénin; Sèmè City; EtriLabs; Mairies; ZES; GDIZ; BTPs; MPME spécialisé; ONG et associations de promotion de l’économie circulaire (Eco-Bénin; Centre Songhaï); ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BAD; BOAD; BIDC	
Temporalité	Moyen terme	
Objectif 33		Elargir les collaborations entre les secteurs public et privé pour diversifier les sources de financement et développer des infrastructures durables
Action 33.1	Encourager les banques à collaborer avec des investisseurs privés pour co-financer des projets de construction d’infrastructures circulaires	
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MCVT; MIT; APIEx; FNEC; DGI; Banques Commerciales (BIIC; Ecobank, BOA, UBA, Orabank, BSIC...) CCIB; ALCRER; TI-Bénin; EPAC; FASEG; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC	
Temporalité	Moyen terme	
Action 33.2	Encourager les collaborations publiques privés dans le développement d’infrastructures pour une économie circulaire (usines de recyclages, usine de production de biogaz anaérobie) et de soutien aux infrastructures existant	
Parties-Prenantes	MEF; MIC; MCVT; MEEM; APIEx; FNEC; FNDA; MDGL; ANCB; CCI Bénin; Eco-Bénin; EPAC; ISMA; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOAD	
Temporalité	Moyen terme	

Objectif 34		Améliorer les compétences des PME en matière de modèles économiques circulaires
Action 34.1	Organiser des formations sur les principes et les pratiques de l’économie circulaire	
Parties-Prenantes	MCVT; MESRS; MESTFP; MIC; MPMEPE; FNEC; ADPME; ABeNOR / ANM; EPAC; ISMA; ENSTP; FASEG; Sèmè City; CCIB; BTPs; ONGs (Eco-Bénin..); ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	
Temporalité	Court terme	
Action 34.2	Développer des modules de formation adaptés aux besoins spécifiques des MPME	
Parties-Prenantes	MIC; MESTFP; MCVT; MPMEPE; ADPME; APIEx; FNEC; EPAC; ISMA; FASEG; Sèmè City; CCIB; ONG de soutien aux TPE/ PME, économie verte, artisanat durable; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	
Temporalité	Moyen terme	
Action 34.3	Mettre en place des sessions de mentorat avec des experts en économie circulaire	
Parties-Prenantes	MIC; MPMEPE; MCVT; MESTFP; ADPME; APIEx; FNEC; EPAC; ISMA; FASEG; Sèmè City; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs, Impact Hub, Djougou Tech Hub; CCIB; ONG spécialisées dans l’accompagnement des PME; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	
Temporalité	Moyen terme	

05 MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

La mise en œuvre de ce Plan d’Action repose sur une approche stratégique et approfondie visant à mobiliser les ressources nécessaires, tant internes qu’externes. Un aspect clé de cette démarche est la priorisation des actions, permettant ainsi de formuler des demandes précises et pertinentes auprès de sources et de prestataires financiers ciblés.

Sept principales sources de financement ont été identifiées pour leur fort potentiel d’exploitation. Toutefois, face à une forte concurrence et à une disponibilité limitée des ressources financières, le cofinancement apparaît comme une stratégie de plus en plus essentielle.

5.1 STRATÉGIE DE MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour réussir la transition vers une économie circulaire au Bénin, une mobilisation efficace des ressources financières est indispensable. Cela passe par l’identification de mécanismes adaptés au contexte national, l’implication des acteurs clés et une structuration des financements alignée sur les priorités stratégiques.

Dans cette optique, il est possible d’organiser les parties prenantes et les sources de financement en groupes sectoriels ou par type d’intervention, tels que les infrastructures, l’optimisation des processus, la réglementation ou le renforcement des capacités. Ces acteurs devront ensuite être impliqués dans un dialogue visant à identifier les opportunités de financement et de cofinancement pour la mise en œuvre des actions. Par ailleurs, il est essentiel d’aligner ces initiatives sur les calendriers établis, en accordant une priorité aux actions à court terme.

Cela peut être mis en œuvre à travers les étapes suivantes :

- Priorisation d’actions à mettre en place prioritairement
- Elaborations des notes de concept sur la base des actions prioritaires à partager avec les bailleurs de fonds
- Elaboration d’une note d’intention engageant les parties prenantes à développer des approches de financement et de cofinancement fonctionnelles pour mettre en œuvre le Plan d’Action et ses actions
- Financement d’actions prioritaires à court terme pour chaque secteur
- Mise en place d’un audit annuel des ressources obtenues et des dépenses effectuées

5.2 SOURCES FINANCIÈRES

5.2.1 BAILLEURS DE FONDS INTERNATIONAUX

La plupart des organisations citées ci-dessous participent déjà au développement de projets, d’approches et de solutions concrètes en faveur de l’économie circulaire, contribuant ainsi à promouvoir des pratiques durables

et innovantes adaptées aux enjeux locaux. Le tableau ci-dessous présente les principaux bailleurs de fonds internationaux ainsi que leurs domaines d’intervention

Tableau 5-1 Bailleurs de fonds internationaux

Partenaire financier	Thèmes d’intérêt	Justification
Banque Africaine de Développement (BAD)	Financement de projets d’infrastructure, transition verte, obligations durables.	La BAD soutient le Bénin dans la diversification et l’acquisition des produits des marchés obligataires durables, visant à financer des projets alignés sur les Objectifs de Développement Durable (ODD) et à promouvoir la transition verte.
Groupe de la Banque Mondiale (BIRD, IDA, SFI)	Réduction de la pauvreté, développement durable, infrastructures, réduction de la vulnérabilité au climat	Le Groupe de la Banque mondiale soutient le Bénin dans le financement de projets d’infrastructures, la réduction de la pauvreté, et l’amélioration des conditions de vie grâce à des programmes alignés sur les ODD. Il soutient également des initiatives pour la gestion durable des ressources et l’optimisation des investissements dans les secteurs économiques clés.
Organisation des Nations Unies (OMS, OIT, HCR, FAO, UNESCO, UNFPA, PNUD, UNICEF)	Santé maternelle et infantile, lutte contre le travail des enfants, Sécurité alimentaire et agriculture, Santé reproductive et lutte contre les violences basées sur le genre	Les agences onusiennes soutiennent le Bénin dans ses priorités de développement en renforçant la gouvernance, les systèmes de santé, d’éducation, de protection sociale et agricole. Leurs interventions visent à améliorer les conditions de vie, promouvoir les droits humains et renforcer la résilience des populations vulnérables.
AFD	Développement durable, énergie, environnement, infrastructures	L’AFD soutient le Bénin dans la transition énergétique, la protection de l’environnement et le développement d’infrastructures durables, notamment dans les secteurs de l’eau, de l’énergie et du climat.
GIZ	Gouvernance, développement économique, éducation, santé	La GIZ soutient le Bénin à travers des projets de développement économique, l’amélioration de la gouvernance et de la transparence, ainsi que l’appui au système éducatif et à la santé publique.

ENABEL	Agriculture durable et systèmes alimentaires, Port de Cotonou, Santé, Insertion socio-économique des jeunes et autonomisation des femmes	Enabel intervient principalement pour renforcer la sécurité alimentaire à travers l'agriculture durable, en soutenant les chaînes de valeur agricoles (ex. ananas et noix de cajou). Concernant le port de Cotonou, Enabel soutient sa modernisation pour améliorer les infrastructures et la compétitivité. En santé, l'agence appuie l'amélioration de l'accès aux soins, en particulier pour la santé sexuelle et reproductive. Enfin, Enabel œuvre pour l'insertion des jeunes et l'autonomisation des femmes en facilitant leur accès à des opportunités économiques durables et à des programmes de renforcement de leurs droits ¹¹ .
Fonds Européen de Développement (FED)	Développement, gouvernance, éducation, santé, sécurité alimentaire	Le FED fournit une aide substantielle pour renforcer les capacités institutionnelles, favoriser la sécurité alimentaire et soutenir la bonne gouvernance, dans le cadre de programmes de développement durable.
Délégation de l'Union Européenne	Gouvernance, démocratie, développement durable, droits humains	La Délégation de l'UE soutient des projets pour renforcer la démocratie, la gouvernance, les droits de l'homme et le développement durable, en apportant une aide financière et technique dans ces domaines clés.
Banque Européenne d'Investissement ^{12 13}	Infrastructures, développement durable, financement de projets	La BEI finance des projets d'infrastructures durables au Bénin, en particulier dans les secteurs de l'eau, de l'assainissement, des transports et des énergies renouvelables, contribuant ainsi à la croissance inclusive.
Ambassade des Pays Bas	Soutien aux MPME béninois, Promotion de l'économie circulaire, Facilitation des partenariats	L'Ambassade des Pays-Bas, en partenariat avec la RVO et le PUM, soutient activement les entreprises béninoises à travers un programme triennal de 392 000 € axé sur la transformation agricole, avec une priorité donnée aux femmes et aux jeunes. Elle a également conduit une étude sur la valorisation circulaire des résidus agricoles, mettant en lumière leur potentiel pour produire de l'énergie propre et réduire l'usage d'engrais chimiques ¹⁴ . Enfin, elle facilite les échanges économiques entre entreprises néerlandaises et béninoises par des missions et partenariats, contribuant ainsi à un développement durable et inclusif

5.2.2 ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES NATIONALES ET INTERNATIONALES

Les organisations mentionnées ci-dessous interviennent dans divers domaines liés à l'économie circulaire et représentent ainsi un potentiel pour apporter un soutien technique et financier essentiel à la mise en œuvre des actions

en faveur d'une transition durable.

Le tableau ci-dessous présente les principales organisations non gouvernementales impliquées au Bénin ainsi que leurs domaines d'intervention.

Tableau 5-2 Organisations non gouvernementales nationales et internationales

Partenaire financier	Thèmes d'intérêt	Justification
World Vision	Enfance, développement communautaire, aide humanitaire	World Vision met en œuvre des programmes pour améliorer les conditions de vie des enfants et des familles vulnérables au Bénin, avec un focus sur l'eau potable, l'éducation et les soins de santé.
Save the Children	Protection des enfants, éducation, aide humanitaire	Save the Children agit pour la protection des enfants vulnérables au Bénin en leur fournissant un accès à l'éducation, à des soins de santé et à la nutrition.
Oxfam	Lutte contre la pauvreté, égalité des genres, justice économique	Oxfam mène des projets de réduction des inégalités au Bénin, en soutenant des initiatives agricoles durables et en promouvant l'accès à des services de base pour les communautés pauvres.
Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable (ONG REDD)	Changement climatique, gestion des ressources naturelles, développement durable	REDD soutient la lutte contre la déforestation et la gestion durable des ressources naturelles au Bénin, en promouvant des pratiques agricoles durables.

¹¹Enabel (2023) La Belgique et le Bénin travaillent ensemble pour le bien-être des populations et le renforcement des structures de l'Etat béninois, dans un esprit de partenariat et de responsabilités partagées. Notre approche priviliege le partenariat, le transfert de compétences, la durabilité et l'innovation.

¹² EIB (2024) La BEI et AGETIP-BENIN signent un accord de règlement pour remédier et lutter contre la fraude

¹³ EIB (2024) CLEAN OCEANS INITIATIVE GRAND NOKOUE BENIN

¹⁴ RVO (2023) Study opportunities for circular use of agricultural residues in Benin

5.2.3 FONDATIONS

Le Bénin abrite plusieurs fondations actives dans des domaines variés tels que l'éducation, l'autonomisation des jeunes, la culture, le développement durable et l'économie circulaire. Certaines de ces fondations jouent un rôle

significatif dans la promotion de pratiques durables et pourraient contribuer à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'économie circulaire du pays.

Tableau 5-3 Fondations

Partenaire financier	Thèmes d'intérêt	Justification
Fondation Roi Baudouin	Développement de la société civile locale, Autonomisation des femme, Accès aux services numériques	La fondation soutient des projets visant à renforcer la société civile au Bénin. En collaboration avec la Fondation Batonga, elle a financé le projet SheDigital, lancé en juin 2024, pour faciliter l'accès des femmes rurales aux services numériques et promouvoir leur autonomisation ¹⁵ .
Fondation Bill et Mélinda Gates	Santé publique, Lutte contre les maladies infectieuses, Égalité de genre	La fondation a financé le projet DeWorm3 au Bénin, visant à éradiquer les géohelminthes par un traitement de masse. En partenariat avec l'Agence Française de Développement (AFD), elle collabore pour renforcer les résultats en matière d'égalité de genre et de développement humain.
Fondation Rockefeller	Énergies renouvelables, Résilience climatique, Développement économique	La Fondation Rockefeller a investi 5,5 millions de dollars pour accélérer le développement économique et promouvoir des infrastructures résilientes aux changements climatiques en Afrique subsaharienne, dont le Bénin pourrait bénéficier indirectement.
Fondation Batonga	Education des filles et autonomisation des jeunes femmes, formation en compétences de vie et littératie financière, soutien à l'entrepreneuriat féminin	La Fondation Batonga, créée en 2006 par l'artiste béninoise Angélique Kidjo, œuvre pour transformer les adolescentes vulnérables en femmes puissantes. Elle équipe les jeunes filles et femmes béninoises de connaissances et de compétences pour qu'elles deviennent des agents de changement dans leurs communautés ¹⁶ . Les programmes incluent des clubs de leadership offrant des espaces sûrs et des mentors pour enseigner des compétences essentielles, ainsi que des cercles d'affaires pour soutenir l'entrepreneuriat féminin. Ces initiatives sont cruciales dans le contexte béninois, où les jeunes femmes font face à des défis tels que l'accès limité à l'éducation et aux opportunités économiques.
Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF)	Renforcement des capacités institutionnelles, développement économique	L'ACBF aide le Bénin à renforcer ses capacités institutionnelles et son développement économique durable à travers des projets de renforcement des capacités.

¹⁵ Daabaaru (2024) POUR UN ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES ET À L'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES : Les Fondations Batonga et Roi Baudouin lancent le projet SheDigital . 7 500 femmes du Bénin et du Sénégal seront impactées - Daabaaru | Daabaaru

¹⁶ Buildcommunity4girls (2022) Batonga Foundation Takes on Four Critical Activities in Benin's Covid-19 Crisis (Part 3, Covid-19 Response Series)

5.2.4 PROGRAMMES DE FINANCEMENT RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX

Les programmes de financement suivants, initiés par diverses organisations internationales, régionales et nationales, visent à soutenir plusieurs projets au Bénin, mais leur intervention reste circonscrite à leur domaine d'activité.

Tableau 5-4 Programmes de financement régionaux et internationaux¹⁷

Partenaire financier	Thèmes d'intérêt	Justification
Le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC)	Environnement, climat, gestion durable des ressources naturelles	Le FNEC soutient des projets liés à la gestion durable des ressources naturelles, la protection de l'environnement et l'atténuation des impacts du changement climatique au Bénin
La Facilité Africaine pour l'Economie Circulaire (ACEF)	Gestion des déchets, Recyclage, Economie circulaire, Innovation écologique.	ACEF est un fonds fiduciaire de subventions multi-donateurs hébergé par le département du changement climatique et de la croissance verte de la Banque africaine de développement. La facilité finance le développement de Feuille de Route comme celle-ci et de projets sectoriels.
Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM)	Biodiversité, climat, gestion de l'eau, pollution	Le FEM finance des projets mondiaux en matière de biodiversité, de lutte contre la pollution, de gestion de l'eau et d'adaptation au changement climatique, en soutenant des initiatives au Bénin
Fonds Vert pour le Climat (FVC)	Changement climatique, adaptation, réduction des émissions	Le FVC soutient des projets visant à renforcer la résilience au changement climatique et à financer des initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre au Bénin
Le Fonds d'investissement climatique (FIC)	Transition énergétique, développement durable, résilience climatique	Le FIC soutient des projets axés sur la transition énergétique et la résilience climatique, avec un focus sur les énergies renouvelables et la durabilité au Bénin
Fonds mondial pour le climat (FMC)	Adaptation au climat, infrastructures résilientes, réduction des risques	Le FMC soutient des projets dans le domaine de l'adaptation au changement climatique, la mise en place d'infrastructures résilientes et la réduction des risques climatiques au Bénin

¹⁷ Ministère de l'économie et des finance (2025) Politique Nationale de Financement du Développement 2024-2033

Le tableau ci-dessous présente les principaux programmes de financement régionaux et internationaux capables d'accompagner financièrement certaines initiatives ainsi que leurs domaines d'intervention.

Fonds Régional de Stabilisation et de Développement (FRSD) de la CEDEAO ¹⁸	Stabilité socio-économique, Résilience des communautés vulnérables, Développement des infrastructures locales	Ce fonds vise à soutenir les populations affectées par des crises sécuritaires ou économiques en Afrique de l'Ouest. Il finance des projets renforçant la stabilité, la cohésion sociale et le développement économique local. Au Bénin, il cible des régions comme l'Atacora, la Donga et les Collines, où des actions concrètes sont mises en place pour prévenir l'extrémisme violent et renforcer l'inclusion socio-économique
Programme BEN/005 pour l'inclusion et l'éducation financières ¹⁹	Accès aux services financiers, Education financière, Développement de la microfinance	Le programme répond au défi de l'exclusion financière au Bénin, où une partie importante de la population n'a pas accès aux services bancaires formels. Il vise à promouvoir l'inclusion financière par l'éducation, en permettant aux bénéficiaires d'améliorer leur gestion des ressources et d'accéder à des crédits adaptés. L'objectif est d'autonomiser économiquement les populations vulnérables, notamment les femmes et les jeunes
Programme pour la compétitivité en Afrique de l'Ouest (WACOMP) ²⁰	Développement du secteur privé, Amélioration de la productivité et de la qualité, Intégration régionale	Financé par l'Union Européenne, ce programme vise à accroître la compétitivité des entreprises locales afin de renforcer leur participation aux chaînes de valeur régionales et internationales. Il favorise l'innovation, la standardisation des produits et l'accès aux marchés internationaux. Au Bénin, WACOMP aide les PME et les agriculteurs à améliorer la qualité de leurs produits pour mieux répondre aux exigences du marché
FAGACE	Financement du secteur privé, Promotion des investissements, Développement régional	Le FAGACE soutient les pays africains en facilitant l'accès au financement pour les entreprises privées et en stimulant l'investissement régional, contribuant ainsi à la croissance économique et à l'intégration régionale



¹⁸ Daabaaru (2024) POUR UN ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES ET À L'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES : Les Fondations Batonga et Roi Baud-ouin lancent le projet SheDigital , 7 500 femmes du Bénin et du Sénégal seront impactées - Daabaaru | Daabaaru

¹⁹ Buildcommunity4girls (2022) Batonga Foundation Takes on Four Critical Activities in Benin's Covid-19 Crisis (Part 3, Covid-19 Response Series)

5.2.5 BANQUES ET ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS NATIONAUX

Il existe au Bénin des banques ainsi que des établissements financiers nationaux capables d'accompagner les actions et initiatives en lien avec l'économie circulaire, en apportant un appui technique et financier adapté aux besoins des porteurs de projets durables.

Le tableau ci-dessous présente les principales banques et établissements financiers nationaux capables d'accompagner financièrement certaines initiatives ainsi que leurs domaines d'intervention.

Tableau 5-5 Banques et établissements financiers nationaux

Partenaire financier	Thèmes d'intérêt	Justification
BANK OF AFRICA - BENIN (BOA - BENIN)	Financement d'entreprises, projets de développement, prêts commerciaux	BOA Benin soutient les petites et moyennes entreprises et facilite l'accès au crédit pour le développement économique
BANQUE ATLANTIQUE DU BENIN	Investissement, financement de projets d'infrastructure	Cette banque soutient des projets d'infrastructure et des initiatives liées à l'économie verte et durable
BANQUESAHELO SAHARIENNE POUR L'INVESTISSEMENT ET LE COMMERCE - BENIN (BSIC-BENIN)	Financement de projets d'investissement, PME, et développement rural	BSIC-Bénin participe au financement des projets d'investissement et au développement des PME locales
BGFI BANK BENIN	Crédits à la consommation, projets d'investissement	BGFI Bank soutient l'innovation et le financement d'infrastructures dans le cadre du développement durable
NSIA BANQUE BENIN	Financement des entreprises, prêts pour les infrastructures	NSIA Banque facilite l'accès au financement pour les entreprises locales et les projets d'infrastructure
ECOBANK - BENIN	Financement des entreprises, inclusion financière	EcoBank se concentre sur le financement des entreprises et l'inclusion financière à travers la région
ORABANK BENIN	Financement des PME, développement économique	Orabank soutient le financement des PME et les initiatives locales pour améliorer l'économie béninoise
CORIBANK BENIN	Financer les particuliers et les entreprises, notamment les PME/PMI	Coris Bank est un acteur clé du financement de l'économie béninoise avec des produits et services adaptés aux besoins des particuliers, des entreprises, et des PME/PMI
SOCIETE GENERALE - BENIN	Prêts à l'investissement, projets durables	Société Générale soutient les projets d'investissement durable et l'accès au financement pour les entreprises locales
L'AFRICAINE DES GARANTIES ET DE CAUTIONNEMENT (AFGC)	Garanties pour les projets, soutien aux PME	AFGC offre des garanties et des cautionnements pour faciliter l'accès au crédit des PME

BANQUE INTERNATIONALE POUR L'INDUSTRIE ET LE COMMERCE (BIIC)	Financement des MPME béninoises pour le développement de leurs activités, Appui aux chaînes de valeur circulaires (agro-industrie, recyclage), Développement de projets verts urbains et périurbains	La BIIC, en tant que banque commerciale béninoise orientée vers l'investissement productif, a pour mission de soutenir l'industrialisation locale et les initiatives génératrices d'emplois. Le financement de MPME actives dans l'économie circulaire s'aligne avec son objectif de promouvoir une croissance inclusive et durable. En s'impliquant dans des projets de valorisation des déchets et de chaînes de valeur vertes (comme le recyclage du plastique, la transformation des résidus agricoles ou la production de matériaux écologiques), la BIIC peut aussi renforcer son image de banque innovante et responsable
Fédération des Caisses d'Épargne et de Crédit Agricole Mutuel du Bénin (FECECAM Bénin)	Finance inclusive, appui à l'agriculture et au monde rural, Entrepreneuriat et micro-entreprises, Autonomisation des femmes et des jeunes, Innovation et services digitaux	Au Bénin, la FECECAM joue un rôle clé dans l'inclusion financière en rendant accessibles des services de crédit et d'épargne aux populations rurales, aux petits producteurs, aux artisans et aux commerçant. Elle soutient particulièrement le secteur agricole, les TPE et les activités informelles, contribuant ainsi au développement économique local. En outre, elle favorise l'autonomisation des femmes et des jeunes à travers des produits financiers adaptés, tout en modernisant ses services grâce aux outils numériques pour mieux desservir les zones reculées



5.2.6 FONDS, AGENCES ET PROGRAMMES FINANCIERS NATIONAUX

Au Bénin, il existe plusieurs fonds, agences et programmes financiers nationaux dont l'apport œuvre des actions prioritaires en faveur de l'économie circulaire.

Tableau 5-6 Fonds, agences et programme financiers nationaux

Partenaire financier	Thèmes d'intérêt	Justification
Fonds National pour la Promotion de l'Emploi (FNPEEJ)	Emploi, entrepreneuriat, financement des projets locaux	Le FNPEEJ soutient la création d'emplois et l'entrepreneuriat à travers le financement des projets locaux
Fonds National de Développement Agricole (FNDA)	Développement agricole, financement de l'agriculture durable	Le FNDA finance des projets agricoles pour stimuler la production durable et l'amélioration des conditions de vie rurales
Caisse Autonome de Gestion de la Dette (CAGD) ²¹	Gestion de la dette publique, financement des projets d'infrastructure	La CAA est responsable de la gestion de la dette et du financement des projets d'infrastructure publique au Bénin
Agence de Promotion des Investissements et des Exportations (APIEX) ²²	Informer, orienter, assister, et accompagner des investisseurs et entreprise	L'APIEX, placée sous la tutelle de la Présidence de la République du Bénin, est le principal organisme chargé de mettre en œuvre la politique gouvernementale en matière de promotion des investissements et des exportations. Elle offre aux investisseurs des services d'information, d'orientation et d'accompagnement pour faciliter la mise en place et le suivi de leurs projets. En tant que guichet unique de création d'entreprises, l'APIEx simplifie les formalités administratives, contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires
Fonds National de la Microfinance (FNM)	Renforcer les capacités financières	La mission du FNM est de renforcer les capacités financières et techniques des acteurs de la microfinance, notamment les SFD, afin de répondre aux besoins en services financiers et non financiers des populations à faible revenu
Fonds National pour le Développement des Activités de Jeunesse, de Sport et des Loisirs	Financement des activités de jeunesse, Promotion du sport, Développement des loisirs	Ces thématiques sont cruciales pour le Bénin, où la jeunesse représente une part significative de la population. Le financement des activités de jeunesse soutient l'engagement des jeunes dans des projets d'épanouissement, le sport favorise l'inclusion sociale et améliore la santé publique, tandis que les loisirs renforcent la cohésion sociale et le bien-être

²¹ Daabaaru (2024) POUR UN ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES ET À L'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES : Les Fondations Batonga et Roi Baud-ouin lancent le projet SheDigital , 7 500 femmes du Bénin et du Sénégal seront impactées - Daabaaru | Daabaaru

²² Buildcommunity4girls (2022) Batonga Foundation Takes on Four Critical Activities in Benin's Covid-19 Crisis (Part 3, Covid-19 Response Series)

5.2.7 BUDGET DE L’ÉTAT

Pour attirer davantage de fonds privés et de bailleurs, l'état du Bénin s'engage d'intégrer l'économie circulaire dans les projets publics et d'engager des fonds pour l'économie circulaire. Le Plan d’Action pour l’Economie Circulaire de l’Union Africaine envisage une cible de 2 % des dépenses de l’Etat dédié à l’économie circulaire d’ici à 2034. Une fois cette allocation validée, une partie de ces fonds sera dédiée à la mise en œuvre de ce Plan d’Action, qui ambitionne de favoriser le développement économique du Bénin, d’améliorer les conditions de vie de ses citoyens tout en garantissant la protection de son environnement.

Une large partie des dépenses actuelles de l'état sur la thématique de l'économie circulaire sont liées à la gestion des déchets via la SGDS et au développement d'une transformation industrielle locale et durable avec la GDIZ. Néanmoins, davantage d'efforts doivent être mis en place pour la prévention des déchets, le développement d'alternatives aux plastiques, l'éco-conception, l'utilisation de matériaux écologique et le développement des transports en commun et de la mobilité active.



¹⁵ Daabaaru (2024) POUR UN ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES ET À L'AUTONOMISATION DES FEMMES RURALES : Les Fondations Batonga et Roi Baud-ouin lancent le projet SheDigital , 7 500 femmes du Bénin et du Sénégal seront impactées - Daabaaru | Daabaaru

¹⁶ Buildcommunity4girls (2022) Batonga Foundation Takes on Four Critical Activities in Benin's Covid-19 Crisis (Part 3, Covid-19 Response Series)

06 GOUVERNANCE

6.1 STRUCTURE EXISTANTE DE GOUVERNANCE

Le 17 avril 2025, le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable (MCVT), a mis en place une équipe technique dédiée à l’économie circulaire. Cette

équipe a par la suite assuré le suivi de l’avancement du projet de Plan d’Action pour l’Économie Circulaire. Elle regroupe plusieurs parties prenantes clés :

Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable

Direction Générale de l’Environnement et du Climat

Direction Générale de l’Habitat et de la Construction

Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses

Direction de la Planification, de l’Administration et des Finances

Direction de la Planification Energétique, de l’Electrification Rurale et de la Réglementation

Port Autonome de Cotonou

Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité

Autres Ministères

Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche

Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Mines

Ministère du Développement et de la Coordination de l’Action Gouvernementale

Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Partenaires Techniques et Financiers

ENABEL

Union Européenne

Organisations de la Société Civile, Secteur Privé et Institutions Financières

BIOGAZ BENIN

JEVEV ONG

ONG ECO BENIN

Fonds National de Microfinance

Compagnie béninoise de production polypropylène

SCB LAFARGE

Institution de formation et de recherche

Institut National des Recherches Agricoles du Bénin

Université d’Abomey-Calavi

6.2 STRUCTURE DE GOUVERNANCE

Pour assurer la mise en œuvre efficace du Plan d’Action pour l’Économie Circulaire, le Bénin devra se doter d’une structure de gouvernance claire et adaptée à la nature transversale de cette thématique. La coordination de cette gouvernance

serait assurée par le Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable. Toutefois, plusieurs options d’organisation sont envisageables. Trois scénarios de gouvernance sont ainsi proposés dans les sections suivantes.

6.2.1 SCÉNARIO RETENU

A. DESCRIPTION

De 2025 à 2027 : L’équipe technique pour l’économie circulaire au sein du CNCC

Dans un premier temps, l’économie circulaire sera placée au sein de la Direction Générale de l’Environnement et du Climat du MCVT, dans le Département de la Gestion des Changements Climatiques avec un Point Focal dédié. L’équipe technique existante présentée en 6.1 sera rattaché au Comité National sur les Changements Climatiques (CNCC). L’objectif principal de cette équipe technique sera de préparer la création d’une Agence pour l’Economie Circulaire d’ici à 2027 et de débuter la mise en œuvre du Plan d’Action pour l’Economie Circulaire. De plus, face aux aspects transversaux de l’économie circulaire qui touche à tous les secteurs et qui nécessite des compétences diversifiées et interdisciplinaires, l’économie circulaire sera intégrée aux missions des Cellules Genre et Environnement. L’objectif sera d’assurer l’intégration de l’économie circulaire dans les politiques, stratégies, programmes et projets de chaque ministère et faciliter la coordination interministérielle sur ce sujet. Ces Cellules Genre et Environnement feront un rapport

à chaque réunion de l’équipe technique pour l’économie circulaire sur l’intégration de l’économie circulaire dans chaque Ministère.

À partir de 2027 : L’Agence Nationale de l’Economie Circulaire (ANEC)

Placée sous la tutelle directe du MCVT, l’ANEC constitue l’organe de pilotage central de la transition circulaire au Bénin. Dotée d’un statut d’établissement public à caractère administratif, elle assure la coordination interministérielle, la mise en œuvre, le suivi et la mise à jour du Plan, ainsi que la préparation des textes réglementaires nécessaires. Structurée autour de quatre directions techniques — Stratégie & Réglementation, Innovation & Partenariats, Financement & Incitations, Suivi-Évaluation — l’ANEC disposera d’un Conseil d’Administration. L’ANEC organisera des réunions mensuelles avec les Cellules Genre et Environnement pour suivre les progrès de l’intégration de l’économie circulaire au sein des Ministères et des projets interministériels.



B. MISSIONS

De 2025 à 2027 : L'équipe technique pour l'économie circulaire au sein du CNCC

- Promouvoir et coordonner les actions liées à l'économie circulaire
- Identifier et proposer des solutions circulaires à fort co-bénéfice climat
- Contribuer à l'élaboration des documents stratégiques (Plans nationaux climat, PANA, NDC, SNDD, etc.) avec une approche circulaire
- Appuyer le montage de projets à soumettre aux mécanismes de financement
- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs nationaux sur les liens entre économie circulaire et climat
- Collaborer avec les autres équipes techniques du CNCC pour la cohérence intersectorielle
- Représenter le Bénin à l'international : Consolider les résultats régionaux pour répondre aux obligations internationales et attirer des partenariats techniques ou financiers pour le développement de l'économie circulaire
- Suivre l'intégration de l'économie circulaire au sein des Ministères avec les Cellules Genre et Environnement.

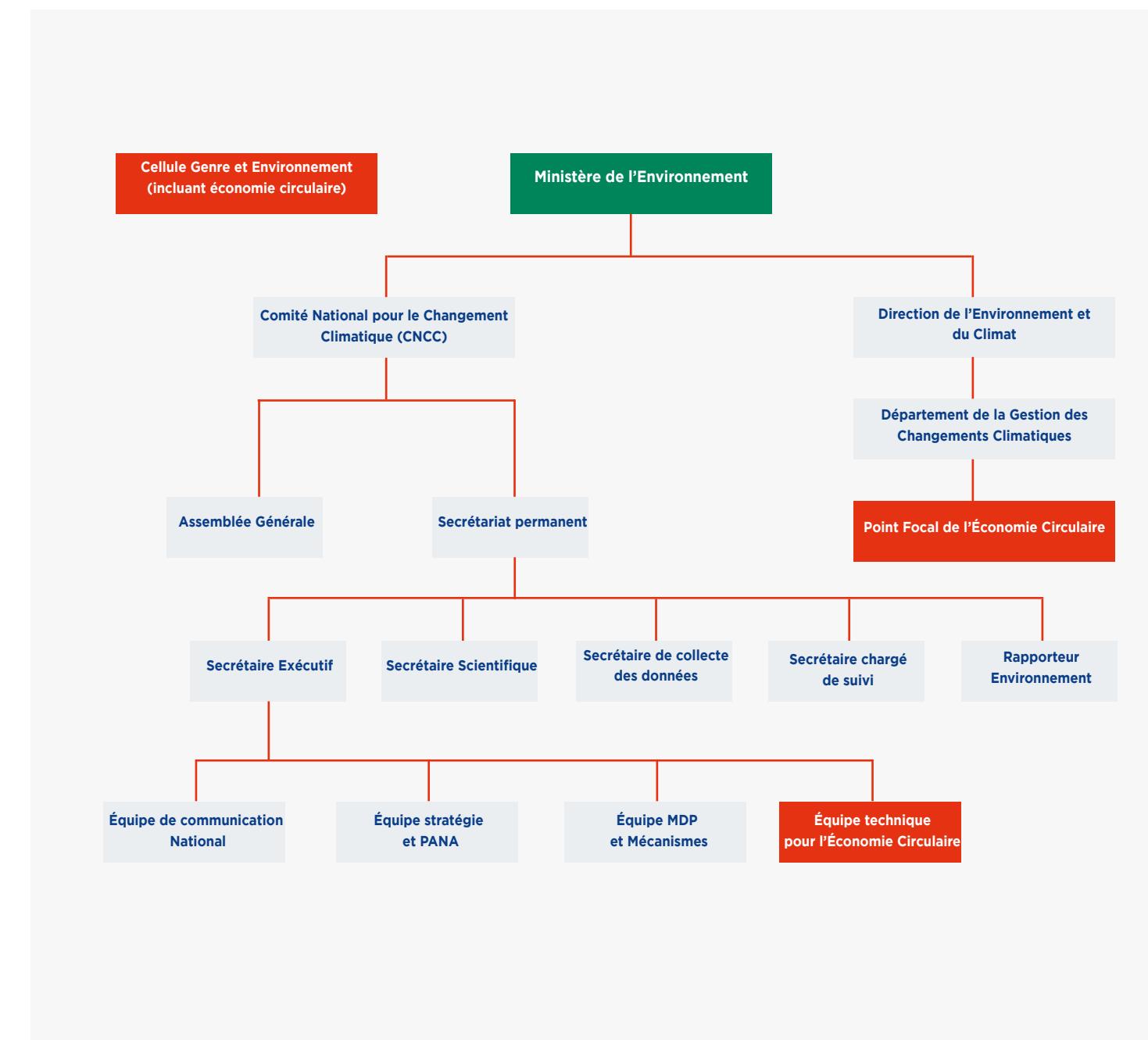
À partir de 2027 : L'Agence Nationale de l'Economie Circulaire (ANEC)

- Ses missions incluent :
- Définir les objectifs nationaux et les plans d'action sectoriels ;
 - Mobiliser et canaliser les financements publics et privés ;
 - Harmoniser les programmes territoriaux et soutenir les collectivités ;
 - Assurer la veille technologique et la promotion de l'innovation ;
 - Publier un rapport annuel sur les progrès et les indicateurs d'économie circulaire ;
 - Suivre l'intégration de l'économie circulaire au sein des Ministères avec les Cellules Genre et Environnement.

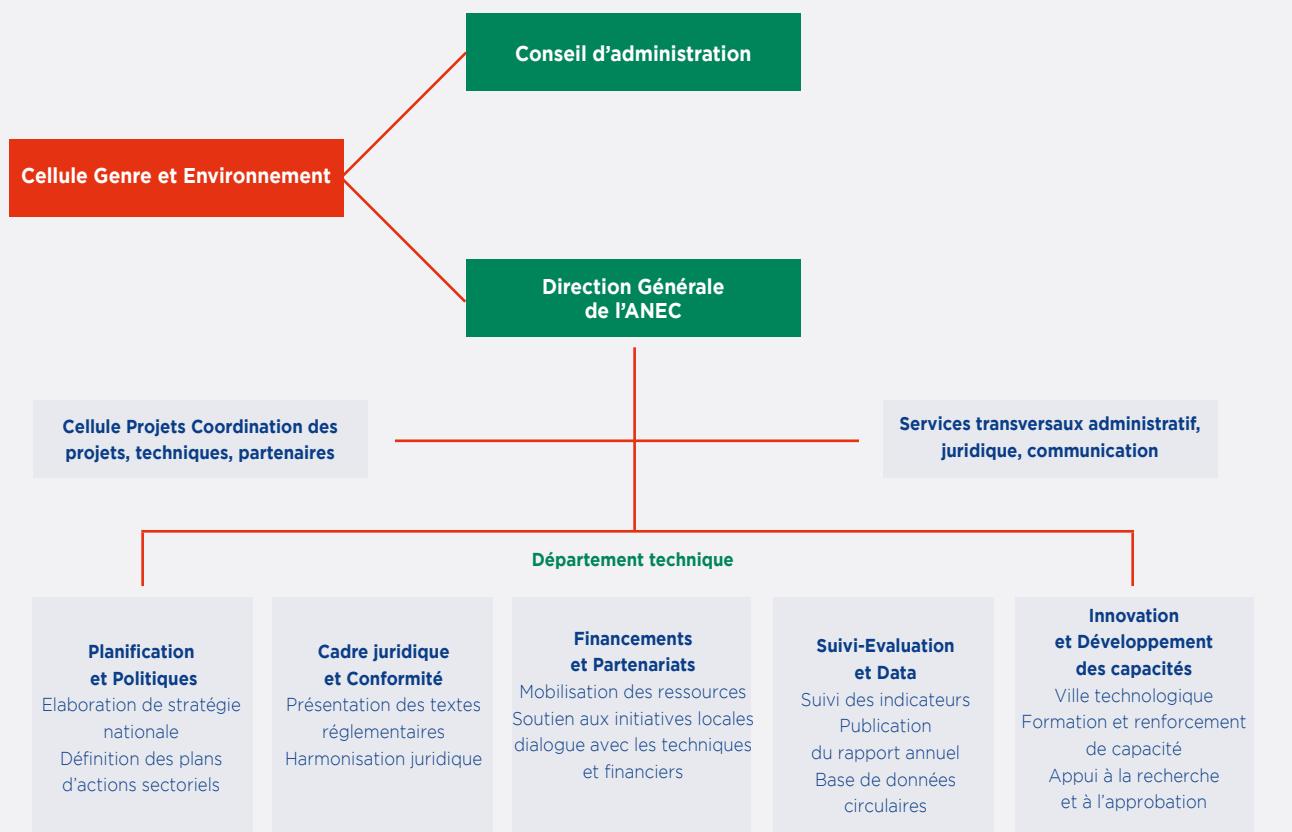
Grâce à ce pilotage fort, l'ANEC garantit la cohérence, la transparence et l'efficacité des initiatives, tout en offrant un guichet unique pour les investisseurs et partenaires techniques souhaitant soutenir l'économie circulaire au Bénin.

C. ORGANIGRAMME

De 2025 à 2027 : L'équipe technique pour l'économie circulaire au sein du CNCC



À partir de 2027 : L’Agence Nationale de l’Economie Circulaire (ANEC)



6.3 RÔLES DES PARTIES PRENANTES

La mise en œuvre efficace de la feuille et du plan d’action pour l’économie circulaire exige une définition claire des rôles et des responsabilités de toutes les institutions impliquées.

Voici donc ci-dessous un aperçu des missions confiées aux principaux ministères et agences concernées.

Ministère du Cadre de Vie et des Transport en Charge du Développement Durable : C’est l’entité principale responsable de la mise en œuvre de l’économie circulaire. Elle assure la coordination au niveau gouvernemental, élabore des stratégies pour mobiliser les ressources, et conçoit ainsi que gère les plans de travail et budgets (PTB) validés, en lien avec les processus établis. En outre, elle se charge du suivi et de l’évaluation des actions. Elle favorise la coopération entre les ministères et collabore étroitement avec les autres institutions concernées, notamment à travers un Comité Technique Spécialisé pour la Promotion de l’Économie Circulaire, mis en place au niveau national.

Ministère de l’Agriculture et de la Pêche : Jouera un rôle clé dans la mise en œuvre de l’économie circulaire en favorisant des pratiques agricoles durables et responsables. Il encouragera l’intégration de solutions circulaires dans l’agriculture, telles que le recyclage des déchets organiques, la gestion durable des ressources en eau, et la valorisation des sous-produits agricoles. Le ministère facilitera également l’accès aux financements verts pour les agriculteurs et les acteurs du secteur de la pêche, tout en promouvant des pratiques innovantes pour réduire l’impact environnemental et améliorer la productivité durable.

Ministère de l’Énergie : Sera responsable de la

mise en œuvre des actions dans le secteur énergétique, ainsi que de l’élaboration de politiques et de programmes liés à l’économie circulaire dans ce domaine, notamment en matière d’électricité et de solutions de cuisson propre. Il veillera à l’amélioration de l’efficacité énergétique et à la gestion durable des déchets produits par le secteur de l’énergie au Bénin.

Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale : Sera chargé de la mise en œuvre des actions liées à la décentralisation et à la gouvernance locale dans le cadre de l’économie circulaire. Il assurera la coordination avec les collectivités territoriales pour promouvoir une gestion durable des ressources et des déchets au niveau local. Le ministère veillera également à renforcer les capacités des administrations locales afin de favoriser l’adoption de pratiques circulaires et d’optimiser l’utilisation des financements alloués aux initiatives territoriales.

Ministère de l’Eau et des Mines : Co-dirigera les actions liées à la gestion durable de l’eau et des ressources minières. Il veillera à l’accès à une eau de qualité, à la préservation des écosystèmes et à une exploitation minière responsable intégrant l’économie circulaire. En coordination avec les acteurs concernés, il renforcera la gouvernance et encouragera des pratiques durables et innovantes.

Ministère de l’Industrie et du Commerce : Soutiendront les actions liées à la coopération internationale et au commerce. Ils joueront un rôle clé dans le développement de politiques et la mise en œuvre d’actions favorisant la cohérence des politiques régionales et le renforcement de la collaboration interrégionale. En outre, ces ministères seront chargés de promouvoir des actions visant à soutenir le secteur manufacturier et la croissance des industries au Bénin.

Ministère du Développement et de la Coordination

de l’Action Gouvernementale : Assurera la coordination stratégique des actions en faveur de l’économie circulaire. Il veillera à l’intégration des principes du développement durable dans la planification nationale, et encouragera des politiques de croissance inclusive et résiliente.

Ministère de l’Économie et des Finances : Il fournit un appui à la budgétisation et mobilisera les ressources nécessaires pour la mise en œuvre du plan, tout en facilitant l'accès aux financements pour les projets liés à l'économie circulaire. En collaboration avec les acteurs publics et privés, il favorisera une gestion efficace des investissements.

Ministère des Affaires Etrangères : Il assure la coopération internationale et la mobilisation des partenaires techniques et financiers pour soutenir la transition vers une économie circulaire. Il facilite la mise en place de partenariats stratégiques et la participation du pays aux initiatives internationales en matière de développement durable.

Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l’Emploi : Soutiendra le développement des entreprises durables en intégrant l'économie circulaire, en facilitant l'accès aux financements verts et en encourageant l'innovation. Il favorisera la création d'emplois verts, l'accompagnement technique et la mise en place d'incitations pour renforcer la compétitivité des PME dans un cadre durable et inclusif.

Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation professionnelle : Ils soutiendront l'élaboration de politiques et de stratégies en matière d'emploi, tout en facilitant l'accès à la formation professionnelle et l'adaptation des compétences aux besoins du marché du travail. Ils joueront également un rôle clé en facilitant l'inclusion des jeunes et des femmes, en favorisant l'égalité des sexes, et en intégrant le secteur informel. Ces actions contribueront à la création d'emplois et à la protection adéquate des travailleurs, tout en renforçant l'inclusivité et la

participation de tous les acteurs économiques.

Ministère de la Santé : Jouera un rôle clé dans la promotion de la santé publique en intégrant les principes de l'économie circulaire, notamment en matière de gestion des déchets médicaux et de réduction des risques environnementaux. Il veillera à améliorer les conditions sanitaires tout en encourageant des pratiques écologiques dans les établissements de santé, en collaborant avec d'autres secteurs pour garantir la durabilité des initiatives de santé publique.

Ministère de l’Économie Numérique et de la Digitalisation : est chargé de promouvoir les outils numériques afin d'améliorer le suivi des actions mises en œuvre dans le cadre de l'économie circulaire et de faciliter l'accès à l'information à travers des plateformes digitales. Il soutient également la dématérialisation des services publics, contribuant ainsi à la réduction de l'empreinte écologique de l'administration béninoise.

Ministère du Travail et de la Fonction Publique : Soutiendra l'intégration de l'économie circulaire en promouvant des pratiques de travail durables et en facilitant la création d'emplois verts. Il veillera à la mise en place de politiques favorisant la formation et le développement des compétences dans des secteurs liés à l'économie circulaire, tout en garantissant la protection des droits des travailleurs et l'inclusivité dans l'accès à ces nouvelles opportunités.

Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche scientifique

: Il joue un rôle central dans le renforcement des capacités et la recherche sur l'économie circulaire. Il soutient l'intégration des principes de circularité dans les curriculums scolaires et universitaires, favorise la recherche appliquée et accompagne les innovations technologiques en lien avec la gestion durable des ressources.

Ministère des Enseignements Maternel et Primaire : Jouera un rôle essentiel dans l'intégration de l'économie circulaire en sensibilisant dès le plus jeune âge aux enjeux environnementaux. Il favorisera l'incorporation de programmes éducatifs sur la gestion durable des ressources, le recyclage et la protection de l'environnement, afin de former une nouvelle génération consciente des principes de l'économie circulaire et capable de les appliquer dans leur quotidien.

Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance : Soutiendra l'intégration de l'économie circulaire en encourageant les initiatives sociales et communautaires liées à la gestion durable des ressources. Il facilitera l'accès aux financements pour les micro-entreprises vertes et veillera à l'inclusivité, en particulier en soutenant les populations vulnérables dans la transition vers une économie circulaire, tout en promouvant des pratiques d'entrepreneuriat durable.

L’Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) : Jouera un rôle central dans la mise en œuvre de l'économie circulaire à l'échelle territoriale. En tant que faîtière des collectivités locales, elle accompagne les communes dans la gestion durable des ressources, notamment à travers l'amélioration des systèmes de gestion des déchets, la promotion des pratiques écologiquement responsables et le renforcement des capacités locales. L'ANCB facilite également

la concertation entre les communes, les citoyens, les entreprises et les partenaires techniques, afin de favoriser l'adoption de modèles circulaires adaptés aux réalités locales. Par son action, elle contribue à ancrer l'économie circulaire dans les dynamiques de développement local au Bénin.

Agence Nationale des Transports Terrestres : L'Agence Nationale des Transports Terrestres est l'organe chargé des transports routiers et ferroviaires au Bénin. Elle contribuera à l'organisation et à la régulation d'un système de transport efficace, durable et adapté à la logistique des flux de matières, produits recyclés et ressources secondaires, dans le respect des principes de l'économie circulaire.

Agence béninoise pour l’Environnement : Assurera l'évaluation, le suivi et la validation des impacts environnementaux et sociaux des projets liés à l'économie circulaire, afin de garantir leur conformité avec les normes nationales et internationales, et d'encourager des pratiques durables dans les filières concernées.

Agence Béninoise de Normalisation et de Gestion de la Qualité : Aura pour rôle de définir, diffuser et contrôler les normes de qualité applicables aux produits issus de l'économie circulaire, afin de garantir leur conformité, leur sécurité et leur compétitivité sur les marchés locaux et internationaux.

Agence de Promotion des Investissements et des Exportations : Jouera un rôle stratégique en mobilisant des investissements nationaux et étrangers en faveur des filières circulaires telles que la valorisation des déchets, l'éco-construction, l'agro-industrie durable, le recyclage, ou encore la fabrication de produits biosourcés.

Agences Territoriales de Développement

Agricole : Accompagnera la transition des systèmes agricoles vers des modèles circulaires, en promouvant des pratiques agricoles durables, la valorisation locale des sous-produits agricoles et le développement d’écosystèmes agri-industriels intégrés.

Chambre de Commerce et d’Industrie du Bénin

La CCIB, en tant que qu’interlocuteur privilégié des acteurs économique va assurer la mobiliser et sensibiliser le secteur privé à l’économie circulaire, accompagner les entreprises dans la transition vers des modèles plus durables, et faciliter la structuration de filières circulaires compétitives à l’échelle nationale et régionale.

Fonds National pour l’Environnement et le Climat

Le Fonds National pour l’Environnement et le Climat (FNEC) vont jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre des actions du Plan d’Action pour l’économie circulaire au Bénin, en mobilisant et en orientant des financements vers des initiatives à fort impact environnemental et climatique. A travers son expérience dans le financement de projets locaux résilients au changement climatique, le FNEC est bien positionné pour soutenir des actions concrètes telles que la valorisation des déchets, la promotion de l’agriculture circulaire, le développement de filières de recyclage, ou encore la gestion durable des ressources naturelles.

Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité

Jouera un rôle clé dans la mise en œuvre des actions du Plan d’Action pour l’économie circulaire au Bénin, notamment en ce qui concerne la collecte, le tri, le traitement et la valorisation des déchets. Elle va également contribuer à la structuration de filières locales de valorisation, à la création d’emplois verts, à la réduction des déchets mis en décharge, et à la sensibilisation des populations au tri à la source.

Société des infrastructures routières et de l'aménagement du territoire

: En tant que maître d’ouvrage délégué pour les projets publics majeurs, la SIRAT SA est responsable de la conception, de la réalisation et de la gestion des

infrastructures routières, des ouvrages d’assainissement, des aménagements paysagers et des bâtiments publics. Cette position lui permet d’influencer significativement les pratiques de construction et d’aménagement vers des modèles plus durables.

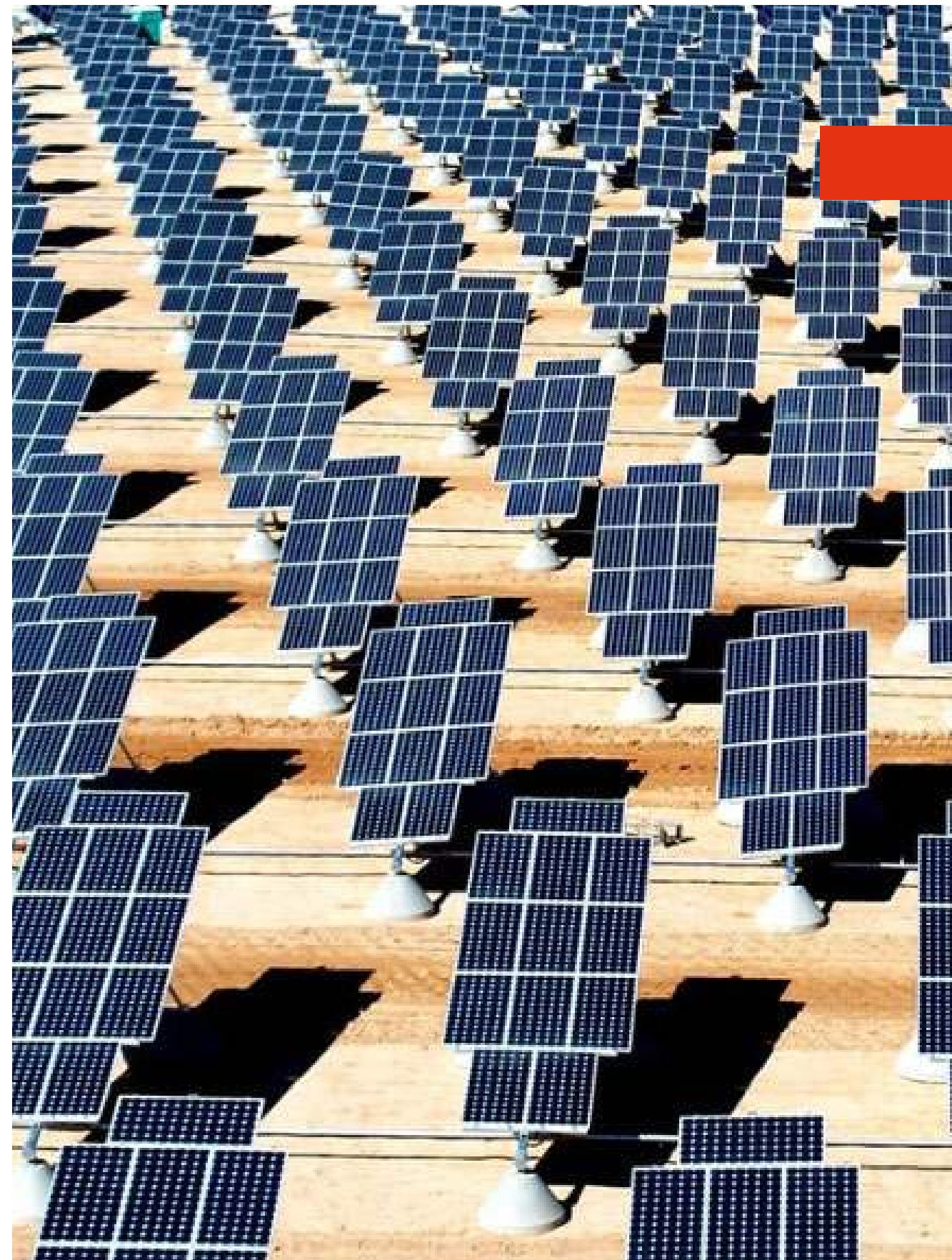
Société Civile : Les organisations de la société civile sont essentielles pour sensibiliser la population, défendre des politiques publiques efficaces et impliquer les communautés locales dans la transition vers l’économie circulaire. Elles servent d’intermédiaires entre les citoyens et les institutions publiques, facilitant ainsi la communication et la collaboration pour un changement durable.

Secteur privé : Le secteur privé, en tant qu’acteur clé de l’économie circulaire, jouera un rôle important dans l’adoption de pratiques durables, le développement de technologies propres et la promotion de modèles d’entreprises circulaires.

Secteur financier : Le secteur financier soutient la transition vers l’économie circulaire en offrant des financements pour des projets durables. Il encourage les investissements écologiques et aide à l’inclusion financière des acteurs impliqués dans l’économie circulaire.

Institution de formation et de recherche : Elles seront essentielles pour développer les compétences nécessaires à l’économie circulaire. Elles collaboreront avec les ministères pour créer des formations et mener des recherches sur des sujets tels que la gestion des déchets et la transition énergétique. Elles organiseront aussi des séminaires et partageront des informations pour aider les entreprises et les collectivités à adopter des pratiques durables.

Partenaires au développement : Ces partenaires offrent un soutien technique et financier pour mettre en place des initiatives d’économie circulaire. Ils aident au transfert de connaissances, à l’accès aux financements et à l’adoption de bonnes pratiques au niveau national et régional.



07

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

Ce plan de mise en œuvre résume toutes les actions du Plan dans un tableau et les classe par type d'action et leur donne une durée. Il permettra d'orienter la mise en œuvre en termes de planification temporelle.

Tableau 7-1 Plan de mise en œuvre

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agriculture et foresterie	1	Accélérer la transition vers une agriculture et une foresterie durable, résilientes et circulaires, reposant sur l'agroécologie, l'agroforesterie, la bioéconomie locale et la régénération des écosystèmes												
	1.1	Promouvoir des pratiques agroécologiques pour la régénération des sols et l'amélioration de la productivité agricole	MAEP ; MCVT ; ATDA ; DFEMC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs (JEVEV, Biogaz Bénin...) ; Centre Songhaï	Infrastructures et finances										
	1.2	Promouvoir les marchés spécifiques pour les produits agroécologiques	MAEP ; MASM ; MCVT ; MEF ; MIC ; OP ; RNA ; UNEP ; FSA ; FNDA ; FAO ; ONGs ; Secteur Privés ; DANA ; ABE ; JEVEV ; Biogaz Bénin...) ; Centre Songhaï ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ	Gouvernance et capacité										
	1.3	Améliorer les systèmes de production et de gestion agricole et forestier avec des technologies durables, en introduisant des technologies low-tech et circulaires, et en favorisant le recyclage des déchets agricoles (fumier, coques, tiges) et les déchets forestiers (scière, copeaux...) pour les convertir en intrants, énergie ou autres produits à travers des projets pilotes qui démontrent leur viabilité et encouragent les agriculteurs à adopter ces solutions circulaires.	MAEP ; MCVT ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; GIZ ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs (JEVEV, Biogaz Bénin...)	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agriculture et forêt	2.4	Lever les barrières à l'accès aux équipements de valorisation des déchets agricoles et forestiers	MAEP ; MCVT ; MND ; MIC ; MESFTP ; MEF ; MPMEPE ; DGD ; PAC ; ATDA ; DGEFC et IF ; DGEC ; DAPLN ; FDA ; ONGs, FNPEEJ	Infrastructures et finances										
	2.5	Développer la technologie de la mouche soldat noire (BSF) comme technique de valorisation des déchets agricoles permettant la production d'engrais vert et d'aliments pour le bétail	MAEP ; MCVT ; MESRS ; MEEM ; CBRSI ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; FNM ; GIZ ; FAO ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs, Centre Songhaï, fermes, start-up	Infrastructures et finances										
	2.6	Renforcer les capacités des producteurs et artisans ruraux sur la transformation des déchets agricoles et forestiers	MAEP ; MCVT ; MND ; MESFTP ; ATDA ; DGEFC et IF ; DGEC ; DAPLN ; ASIN ; ONGs	Infrastructures et finances										
	3	Faciliter le financement, la certification, la mise en marché et la reconnaissance des produits issus de pratiques agricoles et forestières circulaires localement à l'international												
	3.1	Mettre en place des mécanismes financiers adaptées pour soutenir la valorisation des ressources agricoles et forestières dans une approche circulaire	MAEP ; MCVT ; MIC ; MEF ; MPMEPE ; FNDA ; CCIB ; FNEC ; ADPME ; AFD ; ENABEL ; FDA ; FNM, Banques, Fonds climat TECHNOSERVE ; ONGs	Infrastructures et finances										
	3.2	Canaliser l'écotaxe et les marchés carbone vers les projets circulaires ruraux	MEF ; MCVT ; MDGL ; DGB ; DGI ; AEPC ; DGEC ; Municipalités ; BAD, BOAD ; AFD	Gouvernance et capacité										
	3.3	Mettre en place un cadre de certification en développant des normes locales pour le compost bio et les produits agricoles biologique et circulaires	MAEP ; MCVT ; MIC ; MEF ; MPMEPE ; FNDA ; CCIB ; DGEC ; ADPME ; ANM ; AFD ; ENABEL ; ABSSA ; DANA ; FAO ; TECHNOSERVE ; ONGs	Gouvernance et capacité										
	3.4	Créer des plateformes de commercialisation circulaire régionales	MAEP ; MIC ; MPMEPE ; ATDA ; DCE ; GIZ ; UNID	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Agriculture et forêt	3.5	Renforcer les capacités des centres de recherche sur la bioéconomie circulaire, à travers un fonds de soutien à la recherche appliquée sur la valorisation des déchets agricoles, forestiers et alimentaires	MAEP ; MIC ; MPMEPE ; ATDA ; DCE ; GIZ ; UNID	Infrastructures et finances										
	4	Encourager la valorisation des déchets agricoles et forestiers												
	4.1	Sensibiliser et accompagner les producteurs vers des modèles résilients, à travers des parcours de formation agroécologique et climatique pour jeunes et femmes en milieu rural intégrés dans des fermes écoles de démonstration et des centres de services ruraux circulaires.	MAEP ; MCVT ; MESRS ; MEEM ; CBRSI ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; FNM ; GIZ ; FAO ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs, Centre Songhaï	Gouvernance et capacité										
	4.2	Etudier, documenter et expérimenter les techniques ancestrales en matière de gestion des ressources naturelles, de fertilisation et de conservation des sols utilisées par les communautés rurales au Bénin, afin de les adapter aux défis actuels.	MAEP ; MCVT ; MESRS ; MEEM ; CBRSI ; ATDA ; DGEFC et IF ; OP ; FNDA ; AMAB ; ENABEL ; AFD ; FNM ; GIZ ; FAO ; SODECO ; FSA ; INRAB ; ONGs, Centre Songhaï	Gouvernance et capacité										
	5	Faciliter le développement de la transformation et des infrastructures de transports et de conservation des produits agricoles locaux pour limiter les pertes post récoltes												
	5.1	Développer un projet pilote mettant à disposition des machines amovibles pour la transformation sur ferme à des coopératives de fermiers	MAEP ; MCVT ; FNDA ; FNEC ; SONAMA ; PNUD ; CENTRE SONGHAI ; FAO	Infrastructures et finances										
	5.2	Développer des clusters régionaux de transformation des produits agricoles dans chaque région agricole, accompagnés de chambres froides et d'espaces de stockage, de séchage partagé	MAEP, MIC ; MPMEPE ; ATDA ; CCIB ; OP ; SFI, B	Infrastructures et finances										
	5.3	Créer une plateforme digitale et mobile pour améliorer la logistique entre la récolte et le transport des produits vers les marchés et mettre en adéquation l'offre et la demande	MAEP, MND, ASIN, SEME CITY, ADPME, BADE	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Déchets solides ménagers et assimilés	6	Renforcer la gouvernance, les infrastructures et les mécanismes d'innovations pour une gestion durable, inclusive et circulaire des déchets												
	6.1	Elaborer une politique nationale en matière de gestion des déchets	MCVT, MS, MISP, MDGL, MDCAG ; MEF ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs	Juridique, gouvernance et capacité										
	6.2	Développer une Stratégie Nationale constituée de stratégies sectorielles de gestion des types de déchets guidant les efforts des structures et acteurs impliqués dans la gestion des déchets	MCVT, MS, DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs, AFD, Banque Mondiale, UNEP	Gouvernance et capacité										
	6.3	Développer et moderniser les infrastructures et équipements de gestion des déchets alignés sur la stratégie nationale bas carbone en cours d'actualisation dans toutes les régions du Bénin	MCVT, MS, MISP, MDGL, MDCAG ; MEF ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs	Infrastructures et finances										
	6.4	Renforcer la gouvernance intégrée, inclusive et multisectorielle de la gestion des déchets dans une logique d'économie circulaire	MCVT, MS, MISP, MDGL, MDCAG ; MEF ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, ONGs	Gouvernance et capacité										
	6.5	Instaurer un cadre juridique et fiscal incitatif, en renforçant la législation environnementale, les normes de traitement et de valorisation des déchets résilients au changement climatique	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, Centre Songhaï, INRAB, PNUD, UE, AFD, entreprises de gestion des déchets, Industries locales, Africa Peace, ECO BENIN, Centre Songhaï, INRAB, PNUD, Union Européenne (UE), AFD, Communautés locales, Groupes vulnérables.	Juridique										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Déchets solides ménagers et assimilés	6.6	Promouvoir une politique nationale de tri des déchets à la source adaptée au contexte béninois	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, UE, AFD.	Juridique										
	6.7	Assurer le suivi et l'évaluation participative des politiques de déchets, à travers un observatoire national de gestion des déchets et d'économie circulaire, une plate-forme numérique de suivi accessible à tous, et des rapports annuels alignés sur les ODD et le Plan d'Action pour l'Economie Circulaire de l'Union Africaine	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, UE, AFD, Observatoire national de gestion des déchets et d'économie circulaire, Plateforme numérique de suivi, Organismes de suivi des ODD	Gouvernance et capacité										
	7	Faciliter le développement de chaînes de valorisation des déchets solides ménagers et assimilés et sensibiliser les communautés aux comportements éco-responsables												
	7.1	Piloter des initiatives de tri à la source des déchets pour faciliter la valorisation des déchets organiques, des déchets plastiques, des déchets électroniques et autres filières de déchets	MCVT, MDCAG ; MEF ; MIC, MPMEPE ; MND ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, GDIZ, APIEX, ADPME, SIPI-BENIN, ONG	Infrastructures et finances										
	7.2	Piloter des initiatives de compostage des déchets organiques dans les communautés et le développement d'association de quartier qui veille sur la propreté de leurs quartiers	MCVT, MDCAG ; MEF ; MIC, MPMEPE ; MND ; DGDU, DGEC, DHAB, DNSP, SGDS SA, GDIZ, APIEX, ADPME, SIPI-BENIN, ONG	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Déchets solides ménagers et assimilés	7.3	Créer et promouvoir des partenariats public-privé (PPP) structurants la gestion des déchets	MCVT, MDCAG ; MEF ; MIC, MPMEPE ; MESRS, DGDU, DGEC, SGDS SA, GDIZ, APIEX, ADPME, CCIB, SIPI-BENIN, CNP-BENIN, ONGs, AFD/FFEM, PNUD	Gouvernance et capacité										
	7.4	Développer des filières industrielles locales de valorisation des déchets (organiques, solide, électroniques, papiers, plastiques, végétaux,, verres ...) avec des standards de qualité pour générer de l'emploi vert et soutenir l'industrialisation verte du pays	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, UE, AFD, ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et des Travailleurs (en charge de l'emploi vert), Agences de normalisation, Entreprises industrielles locales, Investisseurs privés, Partenaires au développement.	Infrastructures et finances										
	7.5	Sensibiliser les communautés aux comportements éco-responsables en matière de déchets	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables,	Gouvernance et capacité										
	8	Stimuler l'industrialisation durable du secteur du recyclage et de la valorisation énergétique pour créer de la valeur locale, générer des emplois verts, et contribuer à la sécurité énergétique du Bénin												
	8.1	Identifier et aménager des espaces avec des infrastructures adaptées (énergie, eau, routes) pour accueillir des PME/PMI de recyclage et de valorisation (plastique, organique, papier, etc.)	FVC, MDGL, Municipalité, FIC, Fondation Roi Baudouin, ANCB, FVC, MDGL, Municipalité, FIC, Fondation Roi Baudouin, ANCB	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Déchets solides ménagers et assimilés	8.2	Encourager les investissements (publics/privés) dans des installations de collecte, tri et de la valorisation des DSM en produit à haute valeur ajoutée (Biogaz, compostage...)	MCVT, DGEC, PPP, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, ECO BENIN, PNUD, MIC, Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Communautés locales, Groupes vulnérables, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de normalisation, Investisseurs privés, Entreprises de biogaz et compostage, Partenaires au développement.	Infrastructures et finances										
Plastiques	9	Accroître l'efficacité et la portée de la lutte contre la pollution plastique par l'application rigoureuse de la législation, le développement d'infrastructures spécialisées et l'inclusion des acteurs de la chaîne de gestion												
	9.1	Actualiser la Loi N°2017-39 du 26 Décembre 2017 portant interdiction de la production, de l'importation, de l'exportation, de la commercialisation, de la détention, de la distribution et de l'utilisation de sachets en plastique non biodégradables en République du Bénin	MCVT, PNUD, Police environnementale, MDGL, municipalité, SGDS SA, ONGs	Juridique										
	9.2	Développer à travers un PPP des infrastructures de gestion des déchets plastiques décentralisées et résiliences aux changements climatiques	MCVT, PNUD, MDGL, MESRS, MEF, municipalité, SGDS SA, ONGs, Entreprises privées FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/IF	Infrastructures et finances										
	9.3	Développer et opérationnaliser un cadre national de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) dans le secteur des plastiques afin de renforcer la gestion des déchets plastiques, en impliquant directement les producteurs dans le financement de la gestion de leurs déchets plastiques, répondant donc au principe de pollueur-payeur prévu par la loi	MCVT, PNUD, SGDS SA, ONGs, Secteur Privé FME, FVC, FNEC, FIC, DGEC	Juridique										
	9.4	Structurer un partenariat public-privé et communautaire pour soutenir la création d'infrastructures de recyclage et de valorisation des plastiques	MCVT, PNUD, MDGL, MESRS, MEF, municipalité, SGDS SA, ONGs, FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/IF	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d’action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Plastiques	9.5	Formaliser et intégrer les structures informelles de recyclage dans un cadre plus structuré et plus efficace (ONG, coopératives de récupérateur ; plateformes de négociation directe entre coopératives et industriels ou communes ...)	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, Ministère de l’Agriculture, Ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), Collectivités locales, Entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, UE, AFD, Ministère de l’Économie et des Finances, Agences de promotion des investissements, Investisseurs privés, Coopératives de récupérateurs, Plateformes de négociation entre coopératives et industriels, Partenaires communautaires, Organisations professionnelles des récupérateurs.	Gouvernance et capacité										
	10	Favoriser l’émergence d’un écosystème national d’innovation dédié aux alternatives écologiques aux plastiques												
	10.1	Stimuler la recherche appliquée et l’innovation technologique sur les alternatives au plastique, en appui aux centres de recherche, universités, Sémè City et FabLabs (matériaux biosourcés ; emballages compostables ou réutilisables ; conditionnements zéro-déchet adaptés aux marchés africains)	MCVT, PNUD, SGDS SA, ONGs, MESRS, MND, Sèmè city, FEM, FVC	Gouvernance et capacité										
	10.2	Lancer un programme national d’appui aux startups écologiques, axé sur les biomatériaux, notamment ceux issus de la fibre de jacinthe d’eau, TYPHA, tronc de Bananier	MCVT, PNUD, SGDS SA, ONGs, Secteur Privé FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/SFI, Fondation, MDGL, MND, Sèmè City	Gouvernance et capacité										
	10.3	Accompagner la transition des industries existantes (emballage, distribution, agriculture) vers l’abandon progressif des plastiques à usage unique, l’adoption d’alternatives viables et localement produites	MCVT, PNUD, SGDS SA, MPMEPE, FNPEEJ, IBP, CBPP, BETRA-Benin ONGs, FEM, FNEC, FVC, ANCB, BM/SFI, Fondation Roi Baudoin	Juridique, Gouvernance et capacité										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d’action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Plastiques	11	Construire une culture nationale de gestion responsable des plastiques fondée sur l’éducation, la sensibilisation continue et l’innovation communautaire												
	11.1	Lancer une campagne nationale permanente de sensibilisation environnementale sur les plastiques, avec déclinaisons territorialisées (marchés, gares, écoles, communes) axée sur les dangers des plastiques à usage unique pour la santé, l’environnement et l’économie, les pratiques alternatives (réutilisation, achat en vrac, substitution), et l’incitation citoyenne à l’action (tri, collecte, signalement)	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), Collectivités locales, ministère de l’Éducation Nationale, ministère de la Santé,	Gouvernance et capacité										
	11.2	Organiser des événements nationaux et concours communautaires réguliers sur la création d’alternatives aux plastiques et la réduction des déchets plastiques dans les secteurs informels et locaux	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONGs, Secteurs Privés, PNUD, MIC, Collectivités locales, MEMP, MS, entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, DUE, AFD, Agences de communication et de sensibilisation, Plateformes communautaires, Médias locaux, Marchands et commerçants locaux, Écoles, Gares, Communs.	Gouvernance et capacité										
	11.3	Mobiliser massivement les médias traditionnels et numériques pour diffuser des informations sur l’impact environnemental des plastiques et encourager l’adoption de comportements plus responsables	CVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC),	Gouvernance et capacité										
	12	Accélérer la transition vers une mobilité durable, inclusive et circulaire à travers le développement d’infrastructures adaptées, d’un cadre réglementaire incitatif, et d’une économie verte intégrée dans le secteur des transports.												

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Transport et mobilité	12.1	Créer des zones pilotes de mobilité durable dans les grandes agglomérations (Cotonou, Parakou, Porto-Novo, Abomey-Calavi), intégrant infrastructures, réglementation et incitations pour servir de vitrine nationale de transition verte dans les transports	MCVT ; MEF ; MDGL ; ANATT ; SIRAT ; DGPER/DERMEE ABERM ; Mairies ; ANCB, Municipalité ; ONG environnementales et de Mobilité ; GOZEM / Bénin Taxi ; EPAC-UAC ; Sèmè City ; BM/IDA ; BAD ; AFD ; FVC, ONU Habitat/FEM/UNEP ; AIF 4, EIB, EU, FVC	Infrastructures et finances										
	12.2	Promouvoir et sensibiliser à la mobilité douce	MCVT ; MASM ; MDGL ; MESRS, INSTaD ; DGEC ; ANATT ; ONGs et Associations femmes, de jeunesse et de personnes handicapées ; ONGs Mobilités durables et Urbanismes ; Start-up numériques ; Bureaux d'Etudes en mobilité urbaines ; UAC/EPAC ; MND, Sèmè City ; BM ; AFD ; FVC ; ONU Habitat/ PNUD/FEM ; UE (INTPA), Fondation Batonga, FVC, FIC, FEM	Gouvernance et capacité										
	12.3	Développer un réseau national d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (intégrant entre autres le recyclage des batteries et à la gestion de ces types de déchets...), en priorisant les zones urbaines, les corridors interurbains et les hubs logistiques, en introduisant des incitations fiscales et réglementaires pour les entreprises installant des bornes, et en intégrant ces infrastructures dans les plans locaux d'urbanisme et de mobilité	MIC ; MEF ; MESRS ; MEEM ; APIEx; SIPI Bénin / GDIZ/ Arise ; FNEC ; FNDA ; CCIB ; ADPME ; Start-ups spécialisées ; Sèmè City; Locales de production de pièces détachées écologiques, des zones industrielles pilotes intégrées dans la GDIZ ou en région EPAC / ISMA / ENSET / UAC ; Laboratoires publics et privés de recherche appliquée ; ONGs et Associations environnementales et ou Vertes ; Incubateurs et hubs d'innovation locaux (EtriLabs, Impact Hub, Sèmè City Lab.) ; BAD ; BM/SFI ; FVC ; AFD / Expertise France / Proparco; UE ; ONUDI/ FEM, MPMEPE, FNPEEJ, FVC, FIC, FEM, DGEC	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Transport et mobilité	12.4	Mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'adoption des mobilités propres, incluant des exonérations douanières ou fiscales pour les véhicules électriques, une réglementation progressive sur les émissions, notamment dans les zones à faible émission (ZFE), et des incitations pour la mobilité partagée (co-voiturage, motos électriques partagées)	MEF ; MCVT ; MPMEPE ; MASM ; MEEM ; DGD ; DGI ; FNM ; APIEx ; CCIB Bénin ; Associations/Fédérations (Transporteurs ; Livreurs ; Motos-Taxis ...) ; Entreprises de livraison/e-commerce ; Start-ups ; Importateurs de véhicules électriques ; EPAC ; Sèmè City ; BM/SFI ; FVC ; BAD ; AFD ; UNEP/FEM ; UE	Juridique										
	13	Accélérer la transition vers un parc automobile écologique et résilient à travers la promotion de l'industrie locale, la création d'emplois verts, l'élargissement de l'accès aux véhicules propres et la diversification énergétique dans le transport												
	13.1	Déployer un programme national de renouvellement du parc roulant par des véhicules électriques	MCVT ; MEEM ; MEF ; MDGL ; MS ; MASM ; AnaTT ; FNEC ; FNM ; Mairies (Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Parakou) ; Associations ou Fédérations de zemidjans, tricycles, taxis, transporteurs urbains ; ONGs environnementales et de mobilité urbaine ; Spiro ; entreprises de leasings vert ; EPAC ; Sèmè City ; BM/SFI ; BAD ; FVC (Green Climate Fund) ; UNEP / FEM / ONUDI ; UE / Team Europe, FVC, FIC, FEM, FNEC	Gouvernance et capacité										
	13.2	Stimuler la fabrication locale de véhicules et de composants écologiques (batteries, panneaux solaires) à travers des investissements prioritaires dans la GDIZ, des partenariats industriels avec des marques régionales ou internationales (licensing, co-développement) et des exigences de contenu local dans les marchés publics	MIC ; MEEM ; MCVT ; MEF ; APIEx ; GDIZ / SIPI Bénin ; DNMP (Direction Nationale des Marchés Publics) ; DGPER/DERMEE ; CNP-Bénin ; CCIB ; Sèmè City, EPAC (UAC) ; ONG spécialisées ; ANM (certification technique) ; BAD ; FVC ; SFI / Banque Mondiale / Proparco ; AFD / Expertise France ; ONUDI / FEM ; BOAD, FVC, FEM, FNM, FIC	Gouvernance et capacité										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)		Long terme (6-10)					
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Transport et mobilité	14	Mettre en place un cadre réglementaire favorisant l'adoption des mobilités propres, incluant des exonérations douanières ou fiscales pour les véhicules électriques, une réglementation progressive sur les émissions, notamment dans les zones à faible émission (ZFE), et des incitations pour la mobilité partagée (co-voiturage, motos électriques partagées)												
	14.1	Accélérer la transition vers un parc automobile écologique et résilient à travers la promotion de l'industrie locale, la création d'emplois verts, l'élargissement de l'accès aux véhicules propres et la diversification énergétique dans le transport	MDGL ; MCVT ; AnaTT; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d'études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité	Gouvernance et capacité										
	14.2	Déployer un programme national de renouvellement du parc roulant par des véhicules électriques	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d'études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité	Infrastructures et finances										
	14.3	Stimuler la fabrication locale de véhicules et de composants écologiques (batteries, panneaux solaires) à travers des investissements prioritaires dans la GDIZ, des partenariats industriels avec des marques régionales ou internationales (licensing, co-développement) et des exigences de contenu local dans les marchés publics	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; UEMOA ; Banque Mondiale ; Bureaux d'études en mobilité et aménagement ; CEDEAO ; DUE	Infrastructures et finances										
	14.4	Renforcer l'inclusion et la sécurité de la mobilité active en créant des unités de coordination "mobilité active" au sein des collectivités et ministères pour appuyer la planification locale et participative.	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d'études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité	Gouvernance et capacité										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)		Long terme (6-10)					
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Transport et mobilité	14.5	Formaliser et accompagner la transition écologique du transport informel (zemidjans, tricycles, taxis collectifs) par la création de coopératives professionnelles avec soutien à l'immatriculation, assurance et formation, la mise en œuvre d'un programme de conversion électrique des engins thermiques, des incitations fiscales et primes vertes pour encourager le remplacement de véhicules polluants	MDGL ; MCVT ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies ; ANCB ; Eco-Bénin ; WANEP ; Bureaux d'études en mobilité et aménagement ; EPAC ; Sèmè City ; Banque Mondiale ; AFD / Expertise France ; UE ; GIZ ; PNUD, Municipalité	Gouvernance et capacité										
	15	Accélérer l'investissement dans la mobilité durable à travers des partenariats public-privé structurants, des financements verts adaptés et le soutien à l'innovation industrielle et technologique locale.												
15.1	15.1	Mettre en place un programme national de soutien aux PME industrielles vertes, visant l'accompagnement technique et technologique des entreprises naissantes (conception, assemblage, batteries, pièces), la création de filières locales de production de pièces détachées écologiques, des zones industrielles pilotes intégrées dans la GDIZ ou en région	MIC ; MEF ; MESRS ; MEEM ; APIEx ; SIPI Bénin / GDIZ/ Arise ; FNEC ; FNDA ; CCI B ; ADPME ; Start-ups spécialisées ; Sèmè City / Moyen terme	Gouvernance et capacité										
	15.2	Favoriser la transition vers une logistique multimodale bas carbone, en développant des écosystèmes portuaires et routiers durables (véhicules électriques, équipements verts, énergies propres), et en encourageant le transfert modal vers le rail et le transport maritime afin de réduire la pression sur le réseau routier et la dépendance aux énergies fossiles	Locales de production de pièces détachées écologiques, des zones industrielles pilotes intégrées dans la GDIZ ou en région EPAC / ISMA / ENSET / UAC ; Laboratoires publics et privés de recherche appliquée ; ONGs et Associations environnementales et ouvertes ; Incubateurs et hubs d'innovation locaux (EtriLabs, Impact Hub, Sèmè City Lab...) ; BAD ; BM/SFI ; FVC ; AFD / Expertise France / Proparco ; UE ; ONUDI / FEM, MPMEPE, FNPEEEJ, FVC, FIC, FEM, DGEC	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)			
					1	2	3	4	5	6	7	8	9
Transport et mobilité	15.3	Mettre en place des prêts bonifiés ou à taux zéro pour l'achat de moyens de transport écologiques (ménages)	MCVT ; MDGL ; MEF ; MTFP ; AnaTT ; SIRAT ; Mairies des grandes villes ; Eco-Bénin, WANEP ... ; Organisations de femmes, personnes handicapées, jeunes ; EPAC-UAC, ENSTP, Sèmè City ; BM / PRODEL ; AFD / Expertise France ; FVC ; UE ; TUMI / GIZ / FEM / UN-Habitat	Infrastructures et finances									
	16	Mettre en place un système de gestion durable des déchets du secteur du transport afin de réduire leur impact sur l'environnement y compris les véhicules hors d'usage											
	16.1	Renforcer les normes et systèmes de gestion des déchets du secteur transport (pneus usés, batteries, huiles usagées) en mettant en place une responsabilité élargie des importateurs de véhicules et composants	MCVT ; MEF ; MIC ; ABE ; DGD ; ANM ; FNEC ; Importateurs et distributeurs de véhicules, pièces détachées, batteries, lubrifiants ; Garages ; Station-services ; entreprises de valorisation des déchets dangereux et techniques ; CEBEDES ; Eco-Bénin ; ENSET ; Sèmè City ; EPAC ; FVC ; SFI ; FEM / ONUDI / UNEP ; AFD / Expertise France ; UE ; BOAD, FVC, FIC, FEM, DGEC	Juridique									
	16.2	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion des véhicules hors d'usage (VHU), des épaves et des déchets des bateaux, avec des centres agréés de dépollution et de démontage, le développement d'industries locales de recyclage, et l'instauration taxe d'incitation de fin de vie (ou contribution REP) pour encourager les usagers à faire démonter leurs véhicules en fin de vie	MCVT ; MEF ; MIC ; ABE ; DANM ; DGD ; FNEC ; Mairie et ANCB ; Importateurs de véhicules neufs et usagés ; Entreprises spécialisées en recyclage, ferrailage, traitement des métaux, batteries et plastiques ; Start-ups de valorisation de composante ; Garages ; ONGs environnementales ; Associations de consommateurs ; EPAC, Sèmè City, ENSET, lycées techniques ; LACEEDE ; FVC ; BM/SFI ; BAD ; AFD ; UE ; FEM ; UNEP, FVC, FIC, FEM, FNEC, DGEC, ENABEL	Juridique									

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)			
					1	2	3	4	5	6	7	8	9
Construction	17	Accélérer la transition vers une construction durable et circulaire en renforçant la réglementation, les incitations et les normes, tout en favorisant l'utilisation des matériaux recyclés et la gestion responsable des déchets du secteur											
	17.1	Mettre à jour les textes (normes) relatives aux marchés publics nationaux afin d'intégrer l'utilisation de matériaux recyclés et écologiques, en complément du Décret n°2005-482 du 4 août 2005 portant sur la prise en compte des matériaux locaux dans les constructions publiques, (administration, écoles, marchés, hôpitaux), les grands projets d'infrastructure (routes, ponts, mobiliers urbains), les établissements touristiques et l'habitat social	MCVT, MEF, MESRS, DGCH, ABE, MTCA, DNMP, ABeNOR, ANM, FNEC, Mairies, SIRAT, CCIB, CMA-Bénin, BTPs, UAC, ENSTP, Sèmè City, lycées techniques, BM/SFI, BAD, AFD / Expertise France, FEM, FVC, UE	Juridique									
	17.2	Mettre en place un système national intégré d'évaluation de la circularité, de l'efficacité énergétique et de l'empreinte carbone dans le secteur de la construction, incluant l'élaboration d'un cadre normatif de circularité des bâtiments (gestion des matériaux, eau, énergie, déchets)	MCVT ; MEF, DGHC, ABE, ANM / ABeNOR ; FNEC ; DNMP ; Mairies et services techniques communaux ; ANCB ; BTP et bureaux d'études et de contrôle technique certifiés ; UAC (EPAC) ; Sèmè City ; ONGs en construction durable (Fondation Roi Baudoin ; Eco-Bénin ...) ; BM/SFI ; AFD / Expertise France ; FEM ; FVC ; UE/INTPA	Gouvernance et capacité									
	17.3	Renforcer la réglementation sur les déchets de chantier (construction et démolition) à travers l'obligation de plans de gestion de déchets pour les chantiers de taille moyenne et grande, la création de filières locales de valorisation (gravats, remblai, briques, blocs réutilisables), et la lutte contre les dépôts sauvages via des sanctions graduées et des mécanismes de traçabilité	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, Collectivités locales, ministère de l'Urbanisme, ministère de la Santé, Entreprises de gestion des déchets, Universités et centres de recherche, UE, AFD, ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et des Travailleurs, Agences de normalisation, Entreprises de construction.	Juridique									

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Construction	17.4	Opérationnaliser le décret N° 2023-617 du 06 décembre 2023, par l’élaboration de lignes directrices techniques sur les matériaux durables à privilégier (pavés plastiques certifiés, bois local certifié, fibres végétales, etc.), la publication d’un catalogue national des matériaux circulaires disponibles et certifiés, et la formation des professionnels du bâtiment, ingénieurs et architectes aux nouvelles normes	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Collectivités locales, ministère de la Santé, Universités et centres de recherche, UE, AFD.	Juridique										
	17.5	Lancer un programme national de rénovation et d’adaptation climatique du parc bâti, visant à améliorer la performance énergétique des bâtiments publics et privés existants par des travaux de rénovation ciblés, et intégrer dans les normes de construction et d’urbanisme des critères de résilience climatique (chaleur, inondations, vents, etc.), appuyés par une cartographie nationale des zones à risque.	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Collectivités locales, Professionnels du bâtiment (architectes, ingénieurs, entrepreneurs), Agences de normalisation, Universités et centres de recherche, Entreprises de construction.	Infrastructures et finances										
	18	Construire un socle national de compétences techniques, professionnelles et scientifiques dans le secteur du bâtiment et des travaux publics pour accélérer la transition vers des pratiques de construction circulaire, écologique et inclusive.												
	18.1	Renforcer la formation continue des professionnels du secteur de la construction, en instaurant une formation obligatoire à la construction durable et à l’efficacité énergétique pour les architectes, ingénieurs, artisans et ouvriers	MESTFP ; MESRS ; MCVT ; MIC ; DGCH ; ANM / ABeNOR ; FNEC ; EPAC (UAC) ; ENSTP, Sémè City, lycées techniques ; Centres de formation professionnelle (publics, privés, ONG) ; Ecole d’architecture, d’ingénierie et d’urbanisme ; BTP et promoteurs ; ONGs en écoconstruction (Eco-Bénin...) Organisations de jeunes/femmes artisans/bâtiment ; AFD / Expertise France ; BM/IDA ; FVC ; UE ; BOAD	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d’action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Construction	18.2	Organiser des séminaires et ateliers pour sensibiliser les acteurs du secteur immobilier aux solutions durables, aux matériaux biosourcés et recyclés, et promouvoir des bonnes pratiques en gestion des déchets de chantier	MCVT, DGHC, MESRS ; MIC, AFD, GIZ, FNEC, ABeNOR / ANM MDGL, SGDS SA, Mairies et Services techniques communaux, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), ONG spécialisées de construction durable/déchets (Eco-Bénin...), BM/SFI, UE, ONUDI/UNEP	Infrastructures et finances										
	18.3	Elaborer un manuel sur le développement de projets circulaires (design, matériaux, déchets, utilisation de l’eau et de l’énergie, efficacité énergétique, modularité) dans le secteur de la construction	MCVT, MEEM, DGCH, MIC, AFD, GIZ, UE, BM, MDGL, MESRS, FNEC, ABeNOR / ANM, DNMP, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), MND, Seme city, EPAC, ENSTP, ONGs et réseaux spécialisés (Eco-Bénin, Social Watch)	Gouvernance et capacité										
	18.4	Mettre en place un dispositif national de certification des compétences en construction durable et circulaire des entreprises de la construction, accompagné de sessions régulières d’échanges et d’apprentissage intersectoriels réunissant professionnels du BTP, chercheurs, décideurs publics et privés, afin de favoriser la reconnaissance des savoir-faire, la mutualisation des innovations et l’ancrage d’un écosystème professionnel engagé dans la transition écologique du secteur	MCVT, DGEC, ABE, SGDS SA, FNEC, BM, BAD, ONG, ECO BENIN, PNUD, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Collectivités locales, Professionnels du bâtiment (architectes, ingénieurs, entrepreneurs), Agences de normalisation, Universités et centres de recherche, Entreprises de construction.	Juridique										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)					
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Construction	18.5	Créer des partenariats tripartites (public-privé-académique) autour de la coproduction de formations techniques adaptées au marché (béton recyclé, ossature bois, briques compressées, etc.), de la mise à disposition de plateaux techniques communs, sur les chantiers ou dans les GDIZ, et des projets démonstrateurs en région, avec impact mesurable	CVT, DGEC, ABE, SGDS SA, ministère de l’Agriculture, ministère de l’Industrie et du Commerce (MIC), ministère des Travaux Publics, ministère de l’Urbanisme, Universités et centres de recherche	Gouvernance et capacité											
	19	Favoriser l’essor d’une industrie locale de matériaux écologiques et recyclés, inclusive et compétitive, afin d’alimenter durablement la transition vers une construction circulaire, résiliente et souveraine au Bénin													
	19.1	Stimuler la production locale de matériaux durables à faible impact			MCVT, DGHC, MIC, MEF, MEMP, MS, AFD, GIZ, BOAD, UE, BM/SFI, MDGL, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, ABeNOR / ANM, SIRAT SA, DNMP, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), MPMEPE, CCIB, UAC (EPAC), ONGs (Eco-Bénin)	Gouvernance et capacité									
	19.2	Créer un marché structuré pour les matériaux écologiques, via un catalogue national des matériaux certifiés durables, des mécanismes de financement (microcrédits, leasing) pour les PME souhaitant s’approvisionner à coûts réduits, et la mise en place de carnets d’achats publics réservés à ces matériaux pour stimuler la demande			MIC, MCVT, DGCH, FNEC, MEF, BM/SFI, AFD, GIZ, UE, BOAD/FAD, MDGL, ABeNOR / ANM, DNMP, SGDS SA, ANCB, PNUD, SIMEC, CNERTP, SIRAT SA, ANPE, APIEx, INSTI, Entreprises multinationales de construction (Eiffage...), Fournisseurs de matériaux de construction (CIMBENIN...), Entreprises de réalisation des travaux publics (OFGMAS...), MPMEPE, ONG (Eco-Bénin, Social Watch, etc), UAC, Sèmè City	Gouvernance et capacité									



Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Inclusivité	21	Mettre en œuvre des politiques économiques inclusives basées sur le genre afin de promouvoir l'égalité des chances pour les femmes et les jeunes dans l'économie circulaire												
	21.1	Créer des incubateurs spécialisés pour les jeunes et les femmes entrepreneurs impliqués dans des projets circulaires à l'exemple du programme Women EdTech qui promeut la création d'entreprises numérique par les femmes au Bénin	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL	Gouvernance et capacité										
	21.2	Mettre en place des politiques d'accompagnement et d'incitation fiscale pour les entreprises dirigées par des femmes et des jeunes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL	Juridique										
	21.3	Créer des plateformes en ligne pour partager des ressources, des opportunités et des bonnes pratiques en économie circulaire	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, Seme city, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL	Gouvernance et capacité										
	21.4	Incitation à l'utilisation des connaissances et des pratiques agricoles traditionnelles en formant les femmes et les communautés rurales à l'utilisation de ces pratiques traditionnelles liées à la production et à la conservation des cultures	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, Seme city, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MAEP , MASM , MIC , MPMEPE	Gouvernance et capacité										
	22	Doter les femmes et les jeunes des moyens et des compétences nécessaires pour se perfectionner et accéder à des emplois à chaque étape de la chaîne de valeur de l'économie circulaire												
	22.1	Mettre en place des programmes de formation sur les métiers liés à l'économie circulaire pour les femmes et les jeunes	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGEC	Gouvernance et capacité										
	22.2	Inciter les banques et institutions financières à mettre en place un fonds pour l'économie circulaire pour les projets portés par des femmes et des jeunes et former des femmes et des jeunes au montage des projets bancables en économie circulaire.	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGEC	Infrastructures et finances										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Inclusivité	22.3	Organiser des ateliers pratiques pour initier les femmes et les jeunes aux innovations circulaires locales adaptées au contexte Béninois	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEE	Gouvernance et capacité										
	22.4	Développer des programmes de mentorat associant des professionnels expérimentés dans le secteur de l'économie circulaire aux jeunes entrepreneurs et entrepreneuses	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGE	Gouvernance et capacité										
	23	Renforcer l'implication des jeunes et des femmes dans la gouvernance de l'économie circulaire												
	23.1	Etablir un pourcentage minimal obligatoire de représentation pour les femmes et les jeunes, au sein des organes décisionnels (instances de gouvernance et de pilotage) liés à l'économie circulaire afin de promouvoir une participation plus équitable et à refléter la diversité de la société dans les processus décisionnels	Fondation Baatonga, FNM, MASM, MND, INF, DPFG (direction de la promotion de la femme et du genre), Fondation Gates, ENABEL, MPMEPE, FNPEEJ, MESRS, MIC, MCVT, DGE	Gouvernance et capacité										
	24	Réduire la dépendance aux importations (matériaux et équipement)												
	24.1	Encourager les investissements dans les industries de production et transformation locale en offrant des subventions, des exonérations fiscales et un accès facilité au financement	MIC ; MEF ; MCVT ; APIEx ; SIPI-GDIZ ; FNEC ; BOAD ; BAD ; BIDC ; BIIC ; BOA ; Orabank ; FECECAM ; PADME ; CCIB ; PME industrielles (BTP...) ; ONG et plateformes de veille citoyenne et environnementale (Social Watch...) ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; FVC ; FEM	Gouvernance et capacité										
	24.2	Promouvoir l'utilisation des matières premières locales dans les industries manufacturières	MIC ; MEF ; MCVT ; APIEx ; SIPI-GDIZ ; ABeNOR / ANM ; EPAC ; ISMA ; ENSET ; Sème City ; CCI Bénin ; Industries manufacturières locales (agro, BTP, énergie, textile, matériaux recyclés) ; CMA-Bénin ; TechnoServe ; AFD / Expertise France ; BM/SFI ; UE / INTPA ; FEM ; FVC ; BOAD	Infrastructures et finances										
	24.3	Elaborer une loi-cadre sur l'industrialisation verte, intégrant des incitations fiscales (exonérations, crédits d'impôt, amortissements accélérés) et des quotas d'intégration de matériaux recyclés dans la construction, les routes, l'agriculture et d'autres secteurs clés	MIC; MEF; MCVT; MJL; MIT; MAEP; ABeNOR / ANM; APIEx; DNMP; CCIB; CMA-Bénin; ONG de gouvernance, environnement et plaidoyer (ONG Eco-Bénin; ALCRER; Social Watch...) EPAC; ISMA; Sème City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Juridique										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Commerce, collaboration et capacité industrielle	24.4	Mettre en place un dispositif de soutien à l'exportation des produits issus de l'économie circulaire (accompagnement à la certification internationale, participation aux foires et expositions régionales et internationales, accès à des mécanismes logistiques, douaniers et financiers adaptés aux PME circulaires)	MIC; MEF; MCVT; ADPME, APIEx; CCI Bénin; DGD; ABeNOR / ANM; PME circulaires; ONG spécialisées traçabilité /inclusion économique; EPAC; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOAD, ABSSA, DANA, FAO	Infrastructures et finances										
	25	Renforcer la collaboration régionale pour optimiser les flux commerciaux												
	25.1	Favoriser les échanges de connaissances sur et des technologies de l'économie circulaire sur le continent et globalement	MESRS; MIC; MCVT; MAEC; Sèmè City; EPAC; ISMA; ENSTP; CCI Bénin; UA; ACEA; Africa Circular (ACEN Foundation); CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FEM; FVC; OMC; ONUDI	Gouvernance et capacité										
	25.2	Développer des partenariats technologiques et commerciaux entre entreprises locales et internationales, autour de l'amélioration de la qualité des produits recyclés, la mise à l'échelle des technologies circulaires, et l'incubation conjointe d'initiatives innovantes (avec hubs régionaux, Sèmè City, zones industrielles)	MIC; MESRS; MCVT; Sèmè City; SIPI-GDIZ; ADPME; APIEx; CCI Bénin; PME et start-ups spécialisée; EPAC; BBAN;	Gouvernance et capacité										
	25.3	Renforcer les accords commerciaux avec les pays de la sous-région pour faciliter les échanges inter-régionaux	EtriLabs; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; ONUDI; OMC	Gouvernance et capacité										
	25.4	Développer un système de marché pour les produits et services circulaires dans la région	MIC; MAEC; MEF; APIEx; DGD; CCI Bénin; communes frontalières (Parakou, Malanville, Djougou, Bohicon, Sèmè-Kpodji, Hilacondji); ONG de veille commerciale, gouvernance économique, facilitation du commerce; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; OMC; ONUDI; BOAD; BAD	Infrastructures et finances										
	25.5	Mettre en place des plateformes logistiques partagées pour le transport des marchandises recyclables	MIC; MCVT; MEF; MAEC; APIEx; ABeNOR / ANM; CCI Bénin; ONGs spécialisées; transporteurs; plateformes e-commerce vert; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; OMC; FVC	Infrastructures et finances										
	25.6	Harmoniser les réglementations douanières pour réduire les barrières non tarifaires	MIC; MCVT; MEF; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; DGD; ONG et associations spécialisées; Sèmè City; EPAC; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOAD	Juridique										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Commerce, collaboration et capacité industrielle			MEF; MIC; MAEC; DGD; APIEx; CCI Bénin; CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; OMC; FVC; BOAD											
	25.7	Développer un cadre juridique et des incitations pour l'économie circulaire dans le commerce inter-régional	MIC; MCVT; MAEC; MEF; APIEx; DGD; ABeNOR / ANM; CEDEAO; UEMOA; ZLECAF; CCIB; ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; OMC; FVC; BOAD	Juridique										
	26	Développer des capacités industrielles locales pour soutenir l'économie circulaire												
	26.1	Mettre en place des pôles industriels dédiés à l'économie circulaire	MIC; MCVT; MEF; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; ABeNOR / ANM; EPAC; ISMA; ENSTP; Sèmè City; CCI Bénin; ONGs, AFD / Expertise France; BM/SFI; FVC; FEM; BOAD, GDIZ, Zone franche industrielle de Sème	Infrastructures et finances										
	26.2	Développer des partenariats public-privé pour la modernisation des infrastructures industrielles	MIC; MEF; MCVT; MDGL; APIEx; SIPI-GDIZ; ADPME; CCI Bénin; ANCB; Mairies; ONG; EPAC; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; FVC; FEM; UE / INTPA; BOAD	Infrastructures et finances										
	26.3	Créer des parcs industriels écologiques spécialisés dans la valorisation des déchets, incluant des zones de production de biogaz à partir de biodéchets, des unités de transformation du plastique, papier, verre, de textile usagé et des centres de transfert circulaires dans les grandes agglomérations	MIC; MESTFP; APIEx; ADPME; Sèmè City; EPAC; FASEG; EtriLabs; CCIB; ONG de développement économique; AFD / Expertise France; BM/SFI; OMC; UE / INTPA; BOAD	Infrastructures et finances										
	26.4	Créer un programme national de labellisation circulaire et biologique, incluant un label "Produit Circulaire du Bénin" soutenu par l'État et détaillant les aspects circulaires du produit	MIC; MCVT; MAEP; MEF; ABeNOR / ANM; APIEx; EPAC; Sèmè City; ONG spécialisées et association de consommateurs; CCIB; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; OMC	Gouvernance et capacité										
	27	Intégrer l'économie circulaire dans les programmes sectoriel, scolaires et universitaires au niveau national												
	27.1	Intégrer l'économie circulaire dans les curricula officiels, dès l'enseignement primaire et à tous les niveaux d'éducation, ainsi que dans les enseignements spécialisés (lycées techniques et agricoles, écoles d'ingénieurs, d'architecture, enseignements professionnels en mécanique)	MEMP; MESTFP; MESRS; MCVT; ENI; ENS; Direction de l'Inspection Pédagogique; EPAC; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; ISMA; ENSTP; CFA; lycées techniques/agricoles; Sèmè City; ONG éducatives et environnementales; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE/INTPA; FEM; FVC; UNESCO; UNICEF	Gouvernance et capacité										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)					Secteur	No
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Education et renforcement des capacités	27.2	Introduire des projets pratiques liés à l'économie circulaire dans les écoles (par exemple : recyclage, compostage)	MEMP; MESTFP; MCVT; INSPE; EPAC; ENI; ENS; Sèmè City; ONG éducatives, environnementales et communautaires; Fondation Zinsou; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; mairies; UNICEF; UNESCO; AFD/Expertise France; BM/SFI; FVC; UE/INTPA	Gouvernance et capacité											Education et renforcement des capacités	28.2
	27.3	Développer des formations spécialisées, professionnalisantes et certifiantes en agriculture circulaire, gestion durable des forêt, gestion des déchets circulaires, transport et mobilité durable et construction écologique	MESTFP; MAEP; MCVT; MESRS; MEEM; Sèmè City; EPAC; ISMA; ENSTP; CFA; UAK; CCI Bénin; CMA-Bénin; AFD; BM/SFI; UE/INTPA; FVC; FEM; PNUD; ILO; FAO	Gouvernance et capacité												28.3
	27.4	Créer des clubs ou associations dédiés à l'économie circulaire afin d'organiser diverses activités telles que des ateliers participatifs, des conférences, des tables rondes et des stands informatifs pour sensibiliser les étudiants	MEMP; MESTFP; MESRS; EPAC; ISMA; ENSTP; Sèmè City; UAC; lycées techniques; Fondation Zinsou; ALCRER; Eco-Bénin; AFD; UE/INTPA; FEM; FVC; UNESCO; UNICEF	Gouvernance et capacité												28.4
	27.5	Créer et animer des plateformes numériques interactives et des hubs communautaires pour diffuser les bonnes pratiques locales et africaines, valoriser les initiatives de valorisation des déchets (recyclage, réutilisation, compostage) et renforcer la visibilité des innovations circulaires issues de la jeunesse et des territoires	MCVT; MND; MESRS; MJS; Mairies; Sèmè City; EtriLabs; EPAC; ISMA; ONGs et associations spécialisées; AFD; UE/INTPA; BM/SFI; FVC; UNESCO; PNUD; FEM; OMC; ONUDI; Africa Circular (ex ACEN Foundation)	Gouvernance et capacité												29.1
	27.6	Promouvoir la formation des jeunes à la pensée systémique et écologique, par l'introduction de programmes sur la transition durables dès le secondaire, la mobilisation des jeunes ambassadeurs verts dans les lycées et universités, et l'appui à des startups étudiantes impliquées dans l'économie circulaire	MESTFP; MESRS; MCVT; MJS; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; EPAC; ISMA; UAC; Sèmè City; EtriLabs; ONGs et Associations spécialisées (Fondation Claudine Talon; Fondation Zinsou, Social Watch ..); AFD; UE/INTPA; FVC; FEM; UNESCO; UNICEF; BM/SFI	Gouvernance et capacité												29.2
	27.7	Evaluer et adapter régulièrement les contenus éducatifs pour refléter les évolutions en matière d'économie circulaire	MEMP; MESTFP; MESRS; MCVDD; ENI; ENS ; Direction de l'Inspection Pédagogique; EPAC; ISMA; UAC; Sèmè City; Lycée International Français Pierre Manoël Talon; ONGs et Associations spécialisées (Fondation Claudine Talon; Fondation Zinsou, Social Watch ..); AFD; BM/SFI; UE/INTPA; FEM; FVC; UNESCO; UNICEF	Gouvernance et capacité												29.3
	28	Sensibiliser la société béninoise aux principes de l'économie circulaire														29.4
	28.1	Organiser des ateliers communautaires pour démontrer les pratiques d'économie circulaire	MCVT; MIC; MAEP; MESTFP; Mairies; ONG locales; CMA-Bénin; coopératives; écoles; AFD; UE / INTPA; FEM; FVC; PNUD; UNESCO	Gouvernance et capacité												29.5

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Education et renforcement des capacités	29.6	Organiser des événements nationaux annuels (Forums, Foires, Journées de l'Economie Circulaire) pour générer une dynamique nationale, susciter l'investissement et renforcer l'engagement des collectivités et des citoyens	MEF, MIC, MDGL, MCVT, MAEP, FNM, FAO, EU, PNUD, MESRS, MEMP, ANCB, APIEx, Centre Songhai, Fondation Roi Baudoin, AFD, BAD, GDIZ/SIPI, BM/SFI, MPMEPE, FNPEEJ, ONGs	Gouvernance et capacité										
	30	Mettre en place un cadre réglementaire en faveur des entreprises circulaires												
	30.1	Développer une taxonomie verte et circulaire pour faciliter et harmoniser l'identification d'entreprises vertes et circulaires, et leur permettre d'obtenir davantage de financements	MIC; MCVT; MJL; MEF; ABeNOR / ANM; DGI; APIEx; FNEC; MDGL; ANCB; CCIB; ALCRER ; Social Watch Bénin (Ti-Bénin); EPAC ; FASEG ; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC	Infrastructures et finances										
	30.2	Mettre en place un cadre réglementaire spécifique aux entreprises circulaires et veiller à son application	MEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; FNDA; BIIC; BOA; Orabank; Ecobank; FECECAM; PADME; Sèmè City; EPAC; ISMA; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs; ONG spécialisées en entrepreneuriat durable, inclusion, écologie; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOA	Juridique										
	30.3	Appliquer des taxes modulées en fonction de la quantité de déchets produits par les entreprises, incitant à la réduction des déchets et à une meilleure gestion des ressources	MEF; MCVT; MIC; MJL; DGI; ABE; FNEC; BTP et agroalimentaire; CCIB; ALCRER; Social Watch Bénin; EPAC; FASEG; ISMA; ; AFD/Expertise France; BM/FMI; UE ; FVC; GE	Juridique										
Soutien aux entreprises et aux finances	31	Faciliter l'accès au financement pour les MPME engagées dans l'économie circulaire												
	31.1	Etablir des partenariats entre banques de développements et institutions financières locales pour la proposition des prêts à taux préférentiels pour les initiatives circulaires	MEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; BOAD; BAD; BM/SFI; FVC; CCIB; FECECAM; PADME; ALIDé; Sèmè City; Sèmè City, Benin Business Angels Network (BBAN) ; EtriLabs; AFD / Expertise France; UE / INTPA; GE	Juridique										
	31.2	Mettre en place un fonds d'amorçage dédié aux projets d'économie circulaire	MMEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; FNDA; BIIC; BOA; Orabank; Ecobank; FECECAM; PADME; Sèmè City; EPAC; ISMA; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs; ONG spécialisées en entrepreneuriat durable, inclusion, écologie; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOA	Juridique										

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Soutien aux entreprises et aux finances	31.3	Organiser des ateliers d'information sur les opportunités de financement disponibles	MIC; MPMEPE; MEF; MCVT; ADPME; APIEx; FNEC; BOA; Ecobank; UBA; Orabank; FECECAM; PADME; ALIDé; Sèmè City; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs; CCIB; ONG et coopératives d'accompagnement des MPME; ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Gouvernance et capacité										
	31.4	Former les banques et autres institutions financières sur l'économie circulaire et l'évaluation des risques des entreprises circulaires	MEF; MCVT; MIC; MPMEPE; APBEP-Bénin; Benin Business Angels Network (BBAN); APIEx; FNEC; CCIB; Banques commerciales (BIIC; BOA; Ecobank; Orabank...); Institutions de microfinance (FECECAM; PADME; ALIDé..); EPAC; FASEG; ISMA; Sèmè City; ONG et think tanks spécialisés dans la finance durable, le climat, l'entrepreneuriat vert; AFD/Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Gouvernance et capacité										
	32	Promouvoir l'innovation et l'adoption de technologies écologiques parmi les MPME												
	32.1	Créer un Centre d'Excellence pour l'Economie Circulaire et des Clusters d'innovation régionaux sur l'économie circulaire facilitant le développement de la recherche et l'innovation pour les secteurs prioritaires	MEF; MIC; MPMEPE; MCVT; ADPME; ADPME; APIEx; FNEC; BOAD; BAD; BM/SFI; FVC; CCIB; FECECAM; PADME; ALIDé; Sèmè City; Sèmè City, Benin Business Angels Network (BBAN) ; EtriLabs; AFD / Expertise France; UE / INTPA; GE	Juridique										
	32.2	Mettre en place des incitations fiscales ou non fiscales (ex : exonération d'impôt, de TVA, octroi de terrain...) pour les entreprises engagées dans l'économie circulaire avec différents niveaux d'incitation en fonction de leur niveau d'engagement (modèle d'entreprise circulaire vs transition vers ce modèle)	MEF; MIC; MPMEPE ; MCVT; MJL; DGI; DGD; ADPME; APIEx; ANDF; SIPI-GDIZ; CCIB; BTPs; ONG spécialisées (Eco-Bénin; ALCRER...); EPAC; FASEG; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Infrastructures et finances										
	32.3	Organiser des forums et des salons dédiés à l'économie circulaire pour les MPME	MIC; MPMEPE; MCVT; MEF; ADPME; APIEx; CCI Bénin; Sèmè City; EtriLabs; Mairies; ZES; GDIZ; BTPs; MPME spécialisé; ONG et associations de promotion de l'économie circulaire (Eco-Bénin; Centre Songhaï); ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BAD; BOAD; BIDC	Gouvernance et capacité										
	33	Elargir les collaborations entre les secteurs public et privé pour diversifier les sources de financement et développer des infrastructures durables												

Secteur	No	Objectifs et actions	Parties prenantes	Type d'action	Court terme (1-2 ans)		Moyen terme (3 à 5 ans)			Long terme (6-10)				
					1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Soutien aux entreprises et aux finances	33.1	Encourager les banques à collaborer avec des investisseurs privés pour co-financer des projets de construction d’infrastructures circulaires	MEF; MIC; MCVT; MIT; APIEx; FNEC; DGI; Banques Commerciales (BII; Ecobank, BOA, UBA, Orabank, BSIC...) CCIB; ALCRER; TI-Bénin; EPAC; FASEG; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC	Gouvernance et capacité										
	33.2	Encourager les collaborations publiques privées dans le développement d’infrastructures pour une économie circulaires (usines de recyclages, usine de production de biogaz anaérobio) et de soutien aux infrastructures existant	MEF; MIC; MCVT; MEEM; APIEx; FNEC; FNDA; MDGL; ANCB; CCI Bénin; Eco-Bénin; EPAC; ISMA; Sèmè City; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM; BOAD	Gouvernance et capacité										
	34	Améliorer les compétences des PME en matière de modèles économiques circulaires												
	34.1	Organiser des formations sur les principes et les pratiques de l’économie circulaire	MCVT; MESRS; MESTFP; MIC; MPMEPE; FNEC; ADPME; ABeNOR / ANM; EPAC; ISMA; ENSTP; FASEG; Sèmè City; CCIB; BTPs; ONGs (Eco-Bénin..); ALCRER; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Gouvernance et capacité										
	34.2	Développer des modules de formation adaptés aux besoins spécifiques des MPME	MIC; MESTFP; MCVT; MPMEPE; ADPME; APIEx; FNEC; EPAC; ISMA; FASEG; Sèmè City; CCIB; ONG de soutien aux TPE/PME, économie verte, artisanat durable; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Gouvernance et capacité										
	34.3	Mettre en place des sessions de mentorat avec des experts en économie circulaire	MIC; MPMEPE; MCVT; MESTFP; ADPME; APIEx; FNEC; EPAC; ISMA; FASEG; Sèmè City; Benin Business Angels Network (BBAN); EtriLabs, Impact Hub, Djougou Tech Hub; CCIB; ONG spécialisées dans l’accompagnement des PME; AFD / Expertise France; BM/SFI; UE / INTPA; FVC; FEM	Gouvernance et capacité										

08 CADRE DE SUIVI ET ÉVALUATION



|131|

Le mécanisme de suivi et d'évaluation constitue un ensemble d'études alignées sur la programmation des activités et la révision des stratégies, conformément à la planification définie dans le cadre de ce plan d'action. Il permet d'évaluer l'efficacité des actions en comparant leur exécution aux objectifs fixés, tout en établissant des liens entre les actions mises en place et les résultats obtenus en termes de développement et de satisfaction des besoins. Le suivi implique la collecte de données pertinentes liées aux indicateurs prédéfinis, tandis que l'évaluation évalue l'impact et le degré de réalisation de la vision, de la mission et des objectifs du plan d'action. Les résultats issus de ce mécanisme sont essentiels pour la prise de décisions éclairées et pour les ajustements nécessaires afin d'accroître l'impact et l'efficacité de la mise en œuvre du plan. Une évaluation des progrès vis-à-vis des indicateurs principaux de cette matrice de suivi et évaluation pourra être effectué tous les ans pour identifier de potentiels défis et développer des pistes d'intervention pour faire face à ces défis. Les cibles liées aux indicateurs sont celles à atteindre en 2035, à la fin de la mise en œuvre du Plan d'Action.

Tableau 8-1 Matrice de suivi et évaluation

Économique		Social		Environnement		Gouvernance	
Indicateur	Cible	Indicateur	Cible	Indicateur	Cible	Indicateur	Cible
Nombre circulaires ²³	300 ²⁴	Part moyenne des emplois circulaires (%)	25 ²⁵	Taux de recyclage des DSM (%)	25 ²⁶	Nombre de politiques/réglementations nationales révisées pour inclure les principes de l'EC	20
Productivité matérielle non énergétique du PIB (USD par kg) ²⁶	1,1329	Nombre de citoyens diplômés d'un cours, d'une formation ou d'un programme sur l'économie circulaire	15 000 ³⁰	Taux de collecte des DSM (% de déchets produits)	Urbain : 100 ³¹ Milleu rural : 60	Nombre spécialisée dans la mise en œuvre de l'EC	
Part du budget gouvernemental consacrée au soutien de l'EC (% du PIB)	2 ³²	Part des entreprises circulaires détenues par des femmes (%)	50	Taux d'utilisation des matériaux circulaires	A déterminer	Nombre d'institutions gouvérnemantales formées à l'économie circulaire	10 ³⁴
Indice de complexité (ICE) ³⁵	>0 ³⁶	Pourcentage de citoyens ayant choisi des alternatives à l'achat de nouveaux produits (%)	A déterminer ³⁷	Taux de mise en décharge (%)	50 ³⁸		
Montant du financement destiné aux entreprises et initiatives circulaires (USD)	A déterminer			Pertes alimentaires après récolte (%)	7,5 ³⁹		
Montant des financements reçus par les gouvernements pour des projets d'économie circulaire (USD)	A déterminer			Taux de réutilisation de l'eau (%)	5		
				Empreinte de la production sur la biodiversité (millions de MSA ²¹ perte ha/ an)	A déterminer		

23 De plus en plus d'entreprises s'engagent dans l'économie circulaire. Cela n'inclut pas les entreprises informelles.

24 Ce chiffre ne tient compte que des entreprises formellement enregistrées.

25 Certaines villes d'Afrique comptent plus de 20% d'emplois circulaires. On peut donc s'attendre à ce que, grâce à cette Feuille de Route, la part des emplois circulaires au Bénin atteigne un taux d'environ 25 %. Cela inclut l'emploi informel. 26 L'initiative "50 d'ici 2050", lancée lors de la COP27, vise un taux de recyclage de 50 % des déchets solides.

Le taux de recyclage au Bénin est certainement inférieur à 5%.

27 Etant donné que le Bénin est en plein processus de préparation d'un Plan d'Action pour l'économie circulaire, l'institution d'une législation sur la REP, ainsi qu'une politique fiscale, représenterait un objectif majeur.

28 Selon l'[OCDE](#), "la productivité matérielle est exprimée comme la quantité de production économique générée (en termes de PIB) par unité de matériaux consommés (en termes de DMC)". Dans ce cas, elle exclut les matières énergétiques.

29 Ce Plan d'Action devrait stimuler la croissance économique tout en limitant l'augmentation de la consommation intérieure de matériaux. Une augmentation de 25 % de la croissance de la productivité matérielle est donc un objectif réalisable, sachant que la productivité matérielle non énergétique était de 0,70 en 2023.

30 Le Centre Songhai a formé plus de 1500 étudiants depuis sa création en 1985. Avec le développement d'autres programmes en plus de celui du Centre, nous pourrions envisager que 15 000 personnes ait été formé à l'économie circulaire d'ici 2035.

31 Le taux de collecte au Bénin est de plus de 85% en zone urbaine et péri-urbaine dans le Grand Nokoué. Les 100% correspondent à la cible fixée par le Gouvernement.

32 [La Climatic Policy Initiative](#) a calculé que l'Afrique devrait dépenser un total de 2,8 trillions sur 10 ans pour atteindre ses objectifs en matière de CDN. Sur cette base, les deux hypothèses directrices qui déterminent la valeur cible sont les suivantes : (1) selon le CME, l'écoconception peut couvrir 45 % des réductions d'émissions nécessaires, (2) on peut supposer que 70% de l'investissement total nécessaire provient de l'aide publique au développement (APD) ou investissements privés, de sorte que 30% proviendraient du secteur public à l'avenir (ce chiffre est basé sur

la moyenne actuelle de 22,01 % du PIB représentant les dépenses publiques en Afrique sub-saharienne). À titre d'indication des dépenses publiques consacrées aux investissements (environnementaux) liés à l'EC, [les dépenses publiques moyennes pour la protection de l'environnement s'élèvent actuellement à 0,35 % du PIB](#) (base de référence).

33 Le taux d'utilisation circulaire des matières (CNU) mesure la part des matières récupérées et réinjectées dans l'économie par rapport à l'utilisation globale des matières. Le taux d'UMC est défini comme le rapport entre l'utilisation circulaire des matières et l'utilisation globale des matières.

34 Cela correspond au nombre d'institutions devant être formées sur l'ensemble du territoire.

35 [Le Harvard Growth Lab](#) définit l'ICE comme "un classement des pays en fonction de la diversification et de la complexité de leur panier d'exportation. Les pays qui disposent d'une grande diversité de savoir-faire productifs, en particulier de savoir-faire spécialisés complexes, sont en mesure de produire une grande diversité de produits sophistiqués. Il savère que la complexité des exportations d'un pays prédit fortement les niveaux de revenus actuels, ou lorsque la complexité dépasse les attentes pour le niveau de revenus d'un pays, on prédit que le pays connaîtra une croissance plus rapide à l'avenir. L'ICE constitue donc une mesure utile du développement économique". L'indicateur varie de -2,5 à 2,5, -2,5 représentant la complexité économique la plus faible et 2,5 la plus élevée.

36 Le Bénin dépend beaucoup plus des importations de denrées alimentaires et de matériaux de construction, ainsi que de nombreux autres produits, il affiche à cet effet un ICE relativement faible, -0,4. Sa principale exportation reste le pétrole, mais celle-ci ne génère pas suffisamment de bénéfices pour le pays.

37 Bien qu'aucune base de référence ne soit disponible, il est courant que les Béninois achètent des produits de seconde main et réparent leurs produits. Cet indicateur nécessite une étude complémentaire spécifique.

38 Selon les données recueillies par le projet << What a Waste >> sur la gestion des déchets solides couvrant presque tous les pays, un objectif de taux des décharges de (25%) a été fixé. Malheureusement au Bénin, la majorité partie des déchets collectés finit dans les décharges.

39 L'Union africaine a fixé un objectif de réduction des pertes post-recolte au Bénin sont de près de 15%. On peut s'attendre à ce que le Bénin fasse des efforts sur ce front avec cette Feuille de Route. Ainsi, un objectif de 7,5 % a été fixé pour 2035.

09 CONCLUSION

Le Plan d’Action National pour l’Economie Circulaire du Bénin 2025-2035 est une initiative stratégique qui vise à transformer le modèle économique du pays en alignant les priorités de développement avec les principes de durabilité. Ce plan répond aux défis environnementaux majeurs en proposant des solutions concrètes pour réinventer la gestion des ressources naturelles, des déchets, ainsi que les modes de production et de consommation du Bénin.

Le secteur agricole et forestier, pilier de l’économie béninoise, est au centre de cette transformation. L’objectif est de promouvoir des pratiques agroécologiques et agroforestières qui renforcent la sécurité alimentaire, protègent les sols et assurent une gestion durable des ressources naturelles. Des initiatives comme celles du Centre Songhaï illustrent cette approche et offrent une réelle opportunité pour dynamiser le secteur agricole.

La gestion des déchets solides et les emballages plastiques représentent un enjeu majeur. Le Bénin fait face à une production croissante de déchets qui dépasse les capacités actuelles de gestion. Pour y remédier, la mise en place d’infrastructures modernes de gestion des déchets, ainsi que la promotion du recyclage et du tri à la source, sont indispensables. La sensibilisation de la population et l’application stricte des réglementations environnementales ne sont pas à négliger. Le secteur du transport et de la mobilité doit également évoluer vers des solutions plus durables. Ce plan met en avant la nécessité de promouvoir une mobilité verte, en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et en optimisant la gestion des déchets issus des véhicules hors d’usage. Dans le secteur de la construction, l’intégration de pratiques circulaires est essentielle pour réduire l’empreinte écologique. Cela inclut

l’utilisation de matériaux durables, recyclés et locaux, ainsi que la gestion des déchets de construction.

Une gouvernance efficace est primordiale pour la mise en œuvre de ce plan. Il est impératif de renforcer

le cadre juridique, de promouvoir des partenariats public-privé, et de garantir la transparence dans la gestion des projets. De plus, des efforts devront être déployés pour former les acteurs clés et sensibiliser les citoyens, afin d’assurer une participation active à la transition du Bénin vers une économie circulaire. Le succès de cette transformation dépendra de l’engagement de tous les acteurs : autorités publiques, entreprises, communautés locales et organisations internationales. Le financement, tant national qu’international, ainsi que le soutien technique et scientifique, seront des facteurs décisifs pour assurer la durabilité des initiatives.

En épilogue, ce plan représente bien plus qu’une réponse aux enjeux environnementaux. Il incarne un engagement stratégique pour construire un avenir durable. À travers des actions ciblées dans les secteurs clés tels que l’agriculture et la foresterie, la gestion des déchets, les plastiques, le transport et la construction, le Bénin se positionne pour une croissance inclusive qui répond aux besoins socio-économiques de ses citoyens tout en respectant l’environnement. C’est dire que les défis sont de taille, mais les opportunités sont vastes. Néanmoins, le Bénin dispose déjà de bases solides, grâce aux initiatives locales et aux partenariats en place.

Annexe 1 Actions complémentaires pour le secteur de l’eau et de l’énergie

Objectifs	Actions	Calendrier
Intégrer pleinement l’économie circulaire dans la gestion intégrée et durable des ressources en eau au Bénin, à travers un cadre réglementaire réformé, des incitations économiques ciblées, des infrastructures adaptées, des technologies circulaires, et la participation communautaire	Réviser le cadre réglementaire pour intégrer la réutilisation des eaux usées, le principe du pollueur-paiEUR et la compensation des services écosystémiques ; puis mettre en place des incitations économiques (subventions, crédits, fiscalité verte) pour les investissements circulaires dans le secteur de l’eau.	Moyen terme
	Promouvoir les technologies locales de traitement et de réutilisation de l’eau adaptées aux zones urbaines et rurales ; puis moderniser les réseaux hydrauliques avec des solutions numériques pour réduire les pertes et capter les eaux pluviales.	Moyen terme
	Développer un référentiel national intégrant la circularité dans la certification des eaux de boisson ; et mettre en œuvre un programme national de valorisation des eaux usées traitées pour l’agriculture, l’industrie et les services urbains.	Moyen terme
	Renforcer la surveillance des rejets et appuyer l’usage de capteurs intelligents pour les contrôles environnementaux ; puis mobiliser des financements verts et sensibiliser les acteurs locaux, tout en suivant les progrès via un tableau de bord national des indicateurs circulaires.	Moyen terme
Accélérer la modernisation durable et circulaire des infrastructures hydrauliques, en optimisant les flux, en intégrant des innovations éco-technologiques, et en favorisant la résilience face aux défis climatiques.	Optimiser la collecte et la réutilisation des eaux pluviales, en équipant les bâtiments publics et zones urbaines avec des dispositifs de captation, de stockage et de filtration à des fins agricoles, industrielles ou domestiques.	Moyen terme
	Rénover les réseaux hydrauliques pour améliorer leur efficacité (réduction des pertes, distribution équitable) grâce à des capteurs intelligents, des compteurs connectés et une gestion automatisée de la pression et des fuites	Moyen terme
	Déployer des technologies vertes pour le traitement et la potabilisation de l’eau, incluant des solutions solaires, modulaires et adaptées aux zones rurales et périurbaines, avec un soutien aux PME locales	Moyen terme
	Intégrer la circularité et l’approche climat-résiliente dans la planification des infrastructures, en priorisant les zones à forte vulnérabilité, et en inscrivant la gestion de l’eau dans un cadre intersectoriel énergie-climat-santé-agriculture	Moyen terme
Réduire durablement les sources de pollution des ressources en eau et renforcer la gestion responsable des déchets liquides et solides dans une logique de circularité, de santé publique et d’adaptation climatique	Renforcer les mécanismes de contrôle et de traçabilité des rejets industriels, agricoles et municipaux dans les milieux aquatiques, via des capteurs, audits environnementaux et sanctions dissuasives	Moyen terme
	Promouvoir les alternatives circulaires aux emballages plastiques non biodégradables (ex : bouteilles consignées, poches compostables) dans la distribution d’eau potable	Moyen terme
	Élaborer un cadre de responsabilité élargie du producteur (REP) pour les entreprises du secteur de l’eau et des boissons, en intégrant des obligations de reprise et de valorisation des déchets liés à l’eau	Moyen terme
	Sensibiliser et former les acteurs économiques, collectivités et consommateurs à la gestion responsable des déchets liés à l’eau (huile, boues, plastiques, eaux grises), avec l’appui des médias, ONG et plateformes locales	Court terme

Annexe 1 Actions complémentaires pour le secteur de l’eau et de l’énergie

Objectifs	Actions	Calendrier
Favoriser une transition circulaire de l'eau inclusive et équitable, en mobilisant les communautés et en activant des mécanismes innovants de financement pour l'action locale et les infrastructures.	Appuyer les initiatives communautaires et locales de gestion durable de l'eau (puits, forages, bassins, captage), en intégrant la co-conception, le genre et les savoirs traditionnels	Moyen terme
	Renforcer l'éducation, la sensibilisation et l'engagement des populations et entreprises, autour des principes de gestion circulaire de l'eau et de réduction de la pollution	Court terme
	Créer un guichet de financement vert et communautaire, facilitant l'accès des collectivités, coopératives et jeunes entrepreneurs aux subventions, microcrédits et appuis techniques	Moyen terme
	Développer des partenariats public-privé (PPP) et internationaux structurants, ciblant l'innovation technologique, la résilience climatique, et la mise à l'échelle des infrastructures circulaires	Long terme

B. ENERGIE

Objectifs	Actions	Calendrier
Accélérer l'intégration des principes de l'économie circulaire dans le secteur énergétique en réglementant les équipements en fin de vie, en réduisant les pertes et déchets, et en connectant les politiques d'énergie et de durabilité	Élaborer un cadre normatif pour la gestion circulaire des équipements énergétiques en fin de vie, incluant la collecte, le tri, la réutilisation et le recyclage des panneaux solaires, batteries, lampes et générateurs	Moyen terme
	Optimiser les chaînes de valeur énergétique en réduisant les pertes techniques, en favorisant la maintenance préventive et en développant des boucles locales de réemploi et valorisation des composants	Moyen terme
	Intégrer les principes circulaires dans la planification énergétique nationale, en alignant les politiques de transition énergétique avec celles de gestion durable des matériaux, du climat et de l'environnement	Moyen terme
	Appuyer la recherche, la formation et les partenariats public-privé autour des technologies propres, modulaires et recyclables, en lien avec les zones économiques spéciales (GDIZ) et les start-ups vertes locales	Long terme

Annexe 1 Actions complémentaires pour le secteur de l’eau et de l’énergie

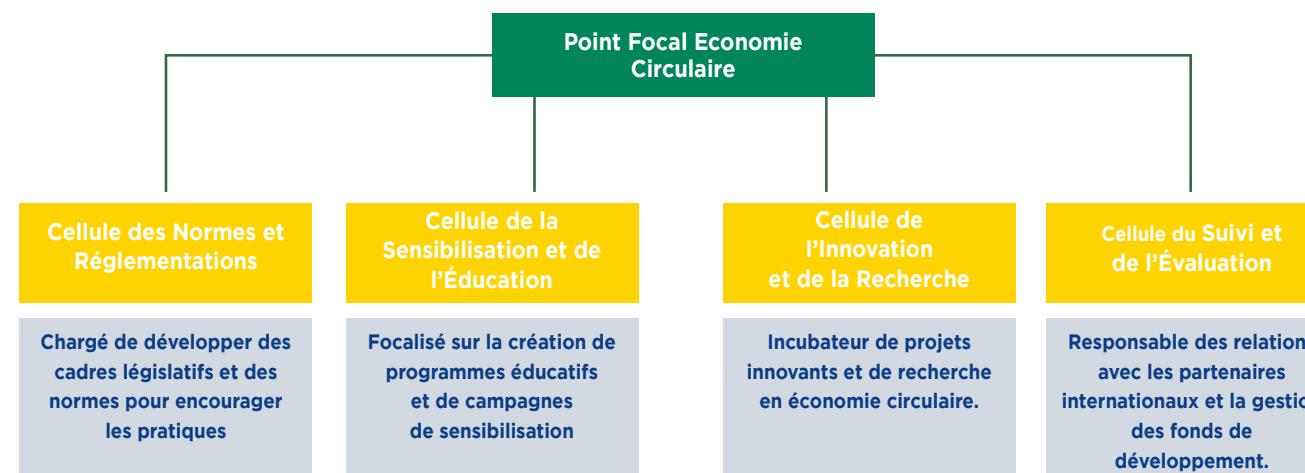
Objectifs	Actions	Calendrier
Étendre l'accès équitable à l'énergie renouvelable à travers des solutions décentralisées, résilientes et sobres en carbone, en appuyant les infrastructures, l'innovation et la transition des territoires	Accélérer l'électrification des zones rurales et périurbaines à travers le déploiement de mini-réseaux solaires, de kits autonomes et de solutions hybrides adaptées aux contextes communautaires	Court terme
	Investir dans des infrastructures énergétiques durables, en diversifiant le mix énergétique (solaire, biomasse, hydraulique) et en réduisant la dépendance aux sources fossiles importées	Moyen terme
	Déployer des systèmes de production décentralisée d'énergie renouvelable, en intégrant les micro-réseaux, les solutions off-grid et les systèmes solaires individuels dans les politiques territoriales	Court terme
	Encourager la production locale et la maintenance des équipements renouvelables, en soutenant l'artisanat industriel, les entreprises vertes et les jeunes innovateurs via les zones industrielles et les pôles régionaux	Moyen terme
Réduire les pertes et maximiser la récupération d'énergie à travers la valorisation des déchets organiques, l'optimisation de la consommation et la circularité des équipements énergétiques	Déployer des unités de production d'énergie à partir des déchets organiques (biogaz, biomasse, biochar) pour alimenter les zones rurales, les agro-industries et les collectivités	Moyen terme
	Renforcer l'efficacité énergétique dans l'industrie, le bâtiment et l'éclairage public, par des audits, la rénovation des équipements et la réglementation des normes de consommation	Moyen terme
	Mettre en place une filière circulaire pour les équipements énergétiques usagés, en appuyant le recyclage, le reconditionnement et la récupération de composants critiques (batteries, onduleurs, panneaux)	Long terme
	Sensibiliser les usagers et les entreprises à l'usage rationnel de l'énergie et aux opportunités économiques de l'écoconception, de l'entretien préventif et de la sobriété énergétique	Court terme
Renforcer les capacités citoyennes et institutionnelles pour une transition énergétique circulaire, en soutenant l'éducation, l'innovation locale et l'accès aux financements adaptés	Développer des programmes d'éducation à l'énergie durable, intégrés aux cursus scolaires, universitaires et techniques, et appuyés par des campagnes multimédias ciblées	Court terme
	Mobiliser les financements verts, internationaux et privés, pour soutenir les projets d'énergies renouvelables, d'efficacité énergétique et de gestion circulaire des équipements	Court terme
	Encourager l'innovation locale et les technologies propres, en appuyant les initiatives communautaires, les start-ups vertes et les artisans via subventions, incubateurs et marchés publics durables	Moyen terme
	Former les professionnels et décideurs du secteur énergétique aux principes de l'économie circulaire, de la transition bas carbone et de l'ingénierie verte adaptée au contexte local	Court terme

Annexe 2 Scénarios alternatifs de gouvernance

SCÉNARIO 1 : DÉPARTEMENT DE L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A. DESCRIPTION

La division en charge de l’économie circulaire serait rattachée à la **Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC)**, elle-même relevant du **ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement**



Des **groupes de travail thématiques** analysent les dossiers (plastiques, BTP, biomasse, finances vertes, etc.). Ils proposent des mesures réglementaires ou des incitations. Les collectivités signent des **conventions-cadres** pour appliquer la stratégie sur leur territoire. Elles travaillent avec les entreprises et les ONG locales.

Durable. Elle sera pilotée par un Point Focal pour l’Économie Circulaire, soutenu par plusieurs cellules techniques spécialisées, chargées d’assurer la mise en œuvre efficace des actions sur le terrain.

B. MISSIONS POTENTIELLES

La division en charge de l’économie circulaire aurait les responsabilités suivantes :

- **Définir la vision nationale :** Élaborer, actualiser et diffuser la stratégie béninoise de transition vers l’économie circulaire.
- **Fixer les priorités annuelles :** Sélectionner les secteurs, projets et réformes à traiter en priorité, selon les besoins économiques, sociaux et environnementaux.
- **Proposer les réformes juridiques et fiscales :** Soumettre au gouvernement des projets de lois, décrets ou incitations fiscales destinés à accélérer l’économie circulaire.
- **Mobiliser et orienter les financements :** Identifier les sources de financement (budgets nationaux, bailleurs, partenariats public-privé) et suivre leur bonne utilisation.
- **Suivre, évaluer et ajuster :** Mettre en place un système d’indicateurs, publier un rapport annuel de performance et recommander des ajustements stratégiques.
- **Renforcer les capacités des parties prenantes :** Organiser formations, ateliers et partages de bonnes pratiques pour les collectivités, entreprises, OSC et administrations.
- **Assurer la communication et la sensibilisation :** Promouvoir les succès, diffuser l’information auprès du grand public et encourager l’adoption de pratiques circulaires.
- **Faciliter l’innovation et les partenariats :** Encourager la recherche, le développement technologique et la collaboration entre secteur privé, universités et start-ups.

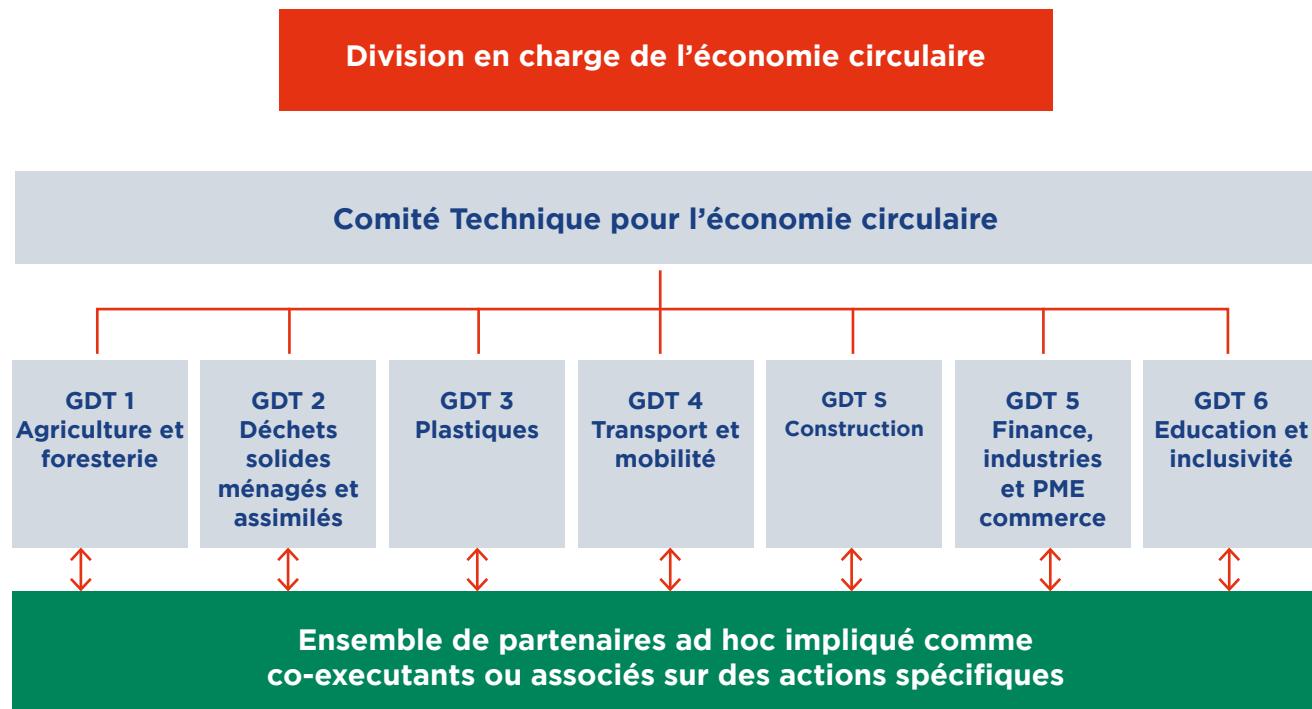
C. ORGANIGRAMME PRÉVISIONNEL

Ci-dessous, le Graphique 6-2 montre la structure générale de la Gouvernance nécessaire pour la mise en œuvre de ce Plan d’Action pour l’Economie Circulaire.

• Secrétariat : ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable

Membre :

- Ministère de l’Agriculture, de l’Elevage et de la Pêche
- Ministère de l’Energie, de l’Eau et des Mines
- Ministère du Développement et de la Coordination de l’Action Gouvernementale
- Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- Partenaires Techniques et Financiers
- Organisations de la Société Civile, Secteur Privé et Institutions Financières



Le graphique ci-dessus illustre la structure de gouvernance du Plan d’Action pour l’Économie Circulaire du Bénin, mettant en évidence les interactions entre les différentes parties prenantes impliquées dans sa mise en œuvre. Il présente les instances de pilotage, composées des autorités gouvernementales et des ministères concernés, responsables de l’orientation stratégique et de l’intégration des principes de l’économie circulaire dans les politiques nationales.

D. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Avantages	Inconvénients
<p>A. Existence d’un comité de pilotage dans le cadre du plan d’action</p> <p>B. Favorise la synergie entre les différents secteurs et la complémentarité des expertises.</p> <p>C. Renforce l’adhésion et la participation de tous les acteurs.</p> <p>D. Améliore la prise en compte des réalités de terrain et des besoins locaux.</p>	<p>E. Processus de décision plus long (concertation multi-acteurs).</p> <p>F. Nécessite des ressources humaines et matérielles importantes pour animer et coordonner le comité.</p> <p>G. Risque d’éparpillement si les rôles et responsabilités ne sont pas clairement définis.</p>

E. BENCHMARKS DE MODÈLES DE GOUVERNANCES INTERNES

Exemple	Description
Sous-Direction de l’Economie Circulaire (France)	La Sous-Direction de l’Economie Circulaire est placée au sein du Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche, sous la Direction générale de la prévention des risques. La Sous-Direction est composée de 3 bureaux : bureau de la gestion des déchets, bureau de la responsabilité élargie du producteur et bureau de la prévention et de la lutte contre le gaspillage. En son sein, la sous-direction a également un pôle national des transferts transfrontaliers de déchets et un chargé de mission filière verte.

Exemple	Description
Groupe de coopération sur l’économie circulaire (Finlande)	Reconnaisant l’aspect transversal de l’économie circulaire, la Finlande a mis en place un groupe de coopération sur l’économie circulaire impliquant différent ministère mais aussi des parties prenantes du secteur privé, académique et de la société civile. Ce groupe est dirigé par le Secrétaire Général du ministre de l’Environnement. Le groupe rapporte les progrès au groupe de travail ministériel sur le climat et l’énergie.
Secrétariat pour la valorisation des ressources du Ghana	Depuis 2018, le Ghana dispose d’un Secrétariat pour la valorisation des ressources qui fonctionne comme un organisme indépendant au sein du ministère de l’Environnement. Le Secrétariat dispose de plusieurs divisions : Planification et coordination transversale, Gouvernance, inclusivité et responsabilité partagée, Mobilisation des ressources, Innovation et économie circulaire et Changement de comportements.

SCÉNARIO 2 : AGENCE NATIONALE DE L’ÉCONOMIE CIRCULAIRE

A. DESCRIPTION

Placée sous la tutelle directe du MCVT, l’ANEC constitue l’organe de pilotage central de la transition circulaire au Bénin. Dotée d’un statut d’établissement public à caractère administratif, elle assure la coordination interministérielle, l’élaboration et la mise à jour de la stratégie nationale, ainsi que la préparation des textes réglementaires nécessaires. Structurée autour de

quatre directions techniques — Stratégie & Réglementation, Innovation & Partenariats, Financement & Incitations, Suivi-Évaluation — l’ANEC disposera d’un Conseil d’Administration suivi de la création d’une cellule Economie circulaire dans chaque ministère sectoriel qui doit faire partie de la cellules genre et environnement.

B. MISSIONS POTENTIELLES

Ses missions incluent :

- Définir les objectifs nationaux et les plans d’action sectoriels
- Mobiliser et canaliser les financements publics et privés
- Harmoniser les programmes territoriaux et soutenir les collectivités
- Assurer la veille technologique et la promotion de l’innovation

- Publier un rapport annuel sur les progrès et les indicateurs d’économie circulaire.

Grâce à ce pilotage fort, l’ANEC garantit la cohérence, la transparence et l’efficacité des initiatives, tout en offrant un guichet unique pour les investisseurs et partenaires techniques souhaitant soutenir l’économie circulaire au Bénin.

C. ORGANIGRAMME PRÉVISIONNEL

• Conseil d’Orientation Stratégique (COS)

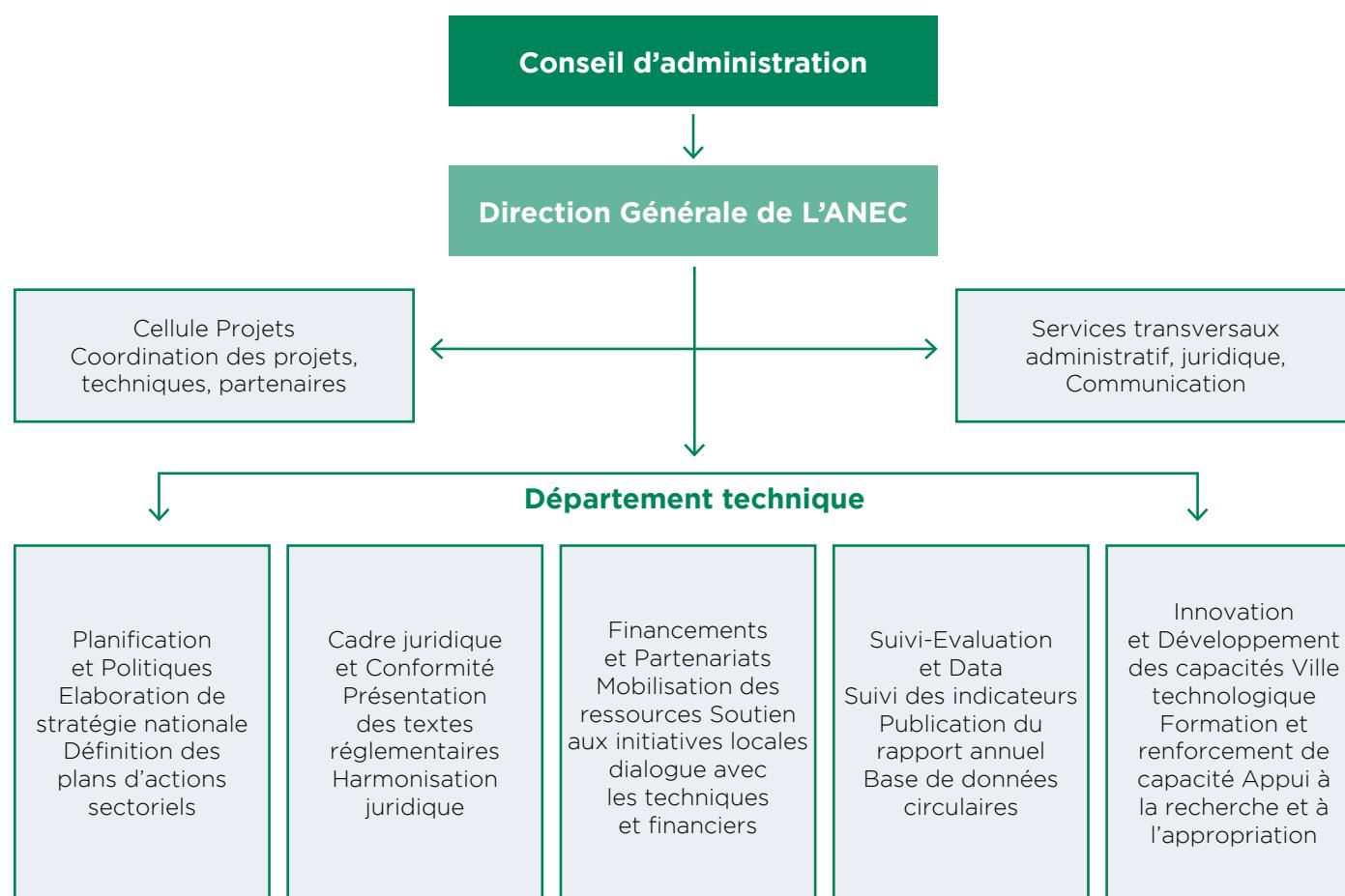
- Présidé par le/la Ministre de tutelle.
- Membres : ministères clés, représentants du patronat, chambres de métiers, associations de collectivités, OSC, universités.
- Rôle : valider les grandes orientations, approuver le budget et les rapports annuels.

• Direction Générale de l’agence

- **Directeur(trice) général(e)** nommé(e) en Conseil des ministres.
- Assure la gestion quotidienne, la représentation légale et l’exécution des décisions du COS.

• Départements techniques

- Planification & Politiques
- Cadre juridique & Conformité
- Financement & Partenariats
- Suivi-Évaluation & Data
- Communication & Sensibilisation
- Innovation & Développement des capacités



D. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Adaptation fine aux spécificités locales, encourageant l’innovation et l’appropriation par les acteurs de terrain. • Meilleure réactivité pour gérer les problématiques de développement durable spécifiques (gestion des déchets, ressources naturelles, etc.). • Création d’émulation entre les territoires (compétition positive pour des projets innovants et durables). 	<ul style="list-style-type: none"> • Hétérogénéité possible des approches et résultats entre régions (risque d’inégalités). • Nécessité de compétences locales fortes (techniques, administratives, financières). • Coordination complexe et risque de chevauchements institutionnels si les rôles ne sont pas clairement définis.

E. BENCHMARKS DE MODÈLES DE GOUVERNANCES INTERNES

Exemples	Description
Cellule d’Economie Circulaire (Côte d’Ivoire)	La Côte d’Ivoire a mis en place une Cellule d’Economie Circulaire au niveau de la Primature pour mettre en œuvre sa Stratégie Nationale d’Economie Circulaire. Cette cellule est composée d’experts en économie circulaire.
Secrétariat pour la valorisation des ressources du Ghana	Depuis 2018, le Ghana dispose d’un Secrétariat pour la valorisation des ressources qui fonctionne comme un organisme indépendant au sein du ministère de l’Environnement. Le Secrétariat dispose de plusieurs divisions : Planification et coordination transversale, Gouvernance, inclusivité et responsabilité partagée, Mobilisation des ressources, Innovation et économie circulaire et Changement de comportements.
Circular Economy Malta	Une agence pour l’économie circulaire (Circular Economy Malta) a été mis en place à la Malte dans l’Environment Protection Act pour la mise en œuvre du Plan d’Action pour l’Economie Circulaire de Malte. Cette agence est composée de 3 unités : politique et planification, règlementation et service aux entreprises.
ADEME (France)	L’Agence de l’environnement et de la maîtrise de l’énergie est un établissement public qui exerce des actions, notamment d’orientation et d’animation de la recherche, de prestation de services, d’information et d’incitation dans chacun des domaines suivants : <ol style="list-style-type: none"> 1. La prévention et la lutte contre la pollution de l’air ; 2. La prévention de la production de déchets, dont la lutte contre le gaspillage alimentaire ; la gestion des déchets ; la transition vers l’économie circulaire ; la protection des sols et la remise en état des sites pollués ; 3. Le réaménagement et la surveillance d’une installation de stockage de déchets ultimes autorisée après le 14 juillet 1992, lorsque ces opérations sont rendues nécessaires du fait d’une défaillance ou d’une insuffisance des garanties de l’exploitant ; 4. La réalisation d’économies d’énergie et de matières premières et le développement des énergies renouvelables, notamment d’origine végétale ; 5. Le développement des technologies propres et économes ; 6. La lutte contre les nuisances sonores ;



SCÉNARIO 3 : EQUIPE TECHNIQUE POUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ET LES RESSOURCES DURABLES (ET-ECRD)

A. DESCRIPTION

Placée sous la tutelle directe du MCVT, l'ANEC constitue l'organe de pilotage central de la transition circulaire au Bénin. Dotée d'un statut d'établissement public à caractère administratif, elle assure la coordination interministérielle, l'élaboration et la mise à jour de la stratégie nationale, ainsi que la préparation des textes réglementaires nécessaires.

Composition de l'Equipe Technique :

• **Président** : Expert en économie circulaire ou ingénieur environnemental

• **Rapporteur** : Spécialiste en gestion des déchets ou projet climat

• **Membres** :

ffl Représentant du ministère de l'Industrie

ffl Représentant du ministère de l'Agriculture

ffl Représentant du ministère de l'Environnement

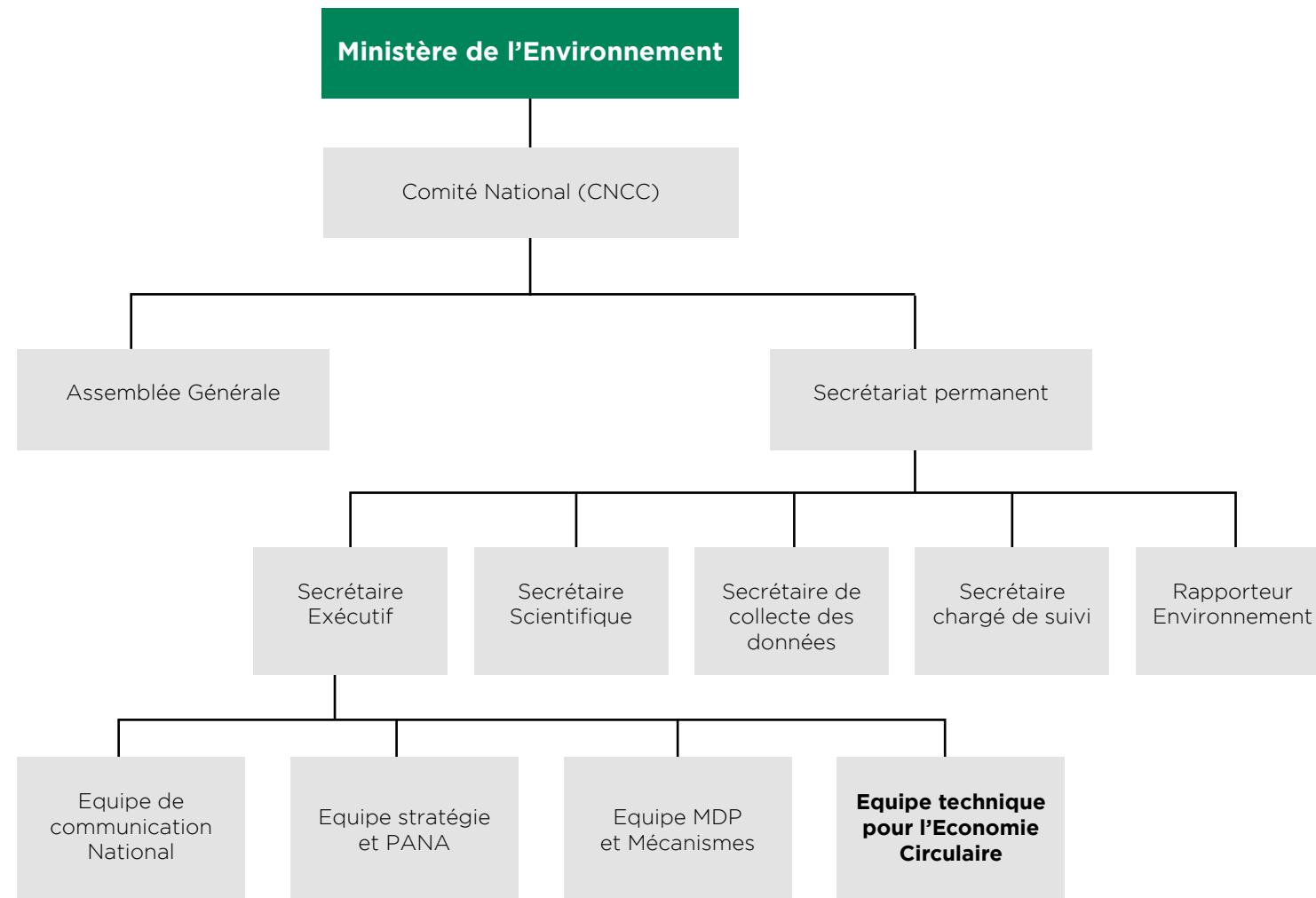
Structurée autour de Composition de l'Equipe Technique : quatre directions techniques — Stratégie & Réglementation, Innovation & Partenariats, Financement & Incitations, Suivi-Évaluation — l'ANEC disposera d'un Conseil d'Administration suivi de la création d'une cellule Economie circulaire dans chaque ministère sectoriel qui doit faire partie de la cellules genre et environnement.

B. MISSIONS POTENTIELLES

L'équipe technique pour l'économie circulaire a pour mission :

- Promouvoir et coordonner les actions liées à l'économie circulaire
- Identifier et proposer des solutions circulaires à fort co-bénéfice climat
- Contribuer à l'élaboration des documents stratégiques (Plans nationaux climat, PANA, NDC, SNDD, etc.) avec une approche circulaire
- Appuyer le montage de projets à soumettre aux mécanismes de financement

C. ORGANIGRAMME PRÉVISIONNEL



- Sensibiliser et renforcer les capacités des acteurs nationaux sur les liens entre économie circulaire et climat.
- Collaborer avec les autres équipes techniques du CNCC pour la cohérence intersectorielle.
- Représenter le Bénin à l'international : Consolider les résultats régionaux pour répondre aux obligations internationales et attirer des partenariats techniques ou financiers pour le développement de l'économie circulaire.

D. AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> • Offre de nouvelles opportunités de financement • Renforce l’innovation locale (bioéconomie, recyclage, énergies vertes etc...) • Contribue à une réduction concrète des émissions de GES • Renforce les synergies entre politique climat, industrie et agriculture etc... 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite une coordination intersectorielle complexe et risque de chevauchements institutionnels si les rôles ne sont pas clairement définis. • Nécessité de compétences locales fortes (techniques, administratives, financières). • Peut être perçue comme une priorité secondaire par certains décideurs • Risque de manque de budget dédié si non intégré dans les priorités nationales

Annexe 3 Liste des participants à l’atelier de lancement de 15 Mai 2024

NO	Nom	Fonction	Structure	Genre
1	Yvonne Adjovi Boco	Conseiller Technique du Ministre	Cabinet du Minsitre / Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable	F
2	Robert Godonou Hounou	Chef Service Administration et Finances	Direction de la Production Halieutique (DPH) / Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et de la Pêche	H
3	Arduna Sadji Boukari	Chef Service Environnement et Genre	Direction de la Planification, de l’Administration et des Finances (DPAF) /Ministère du Développement et de la Coordination de l’Action Gouvernementale.	H
4	Alexandra Carmel Ahehenniou	Point Focal Communication / Direction de la Promotion de l’Ecocitoyenneté	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable	F
5	Claude Grisoni	Chef Développement Durable	Société des Infrastructures Routières et de l’Aménagement du Territoire (SIRAT)	H
6	Emilola Falola	Assistant de Recherche	Centre Béninois de la Recherche Scientifique et de l’Innovation (CBRSI) / Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	H
7	Thierry Herve Azonhe	Enseignant Chercheur	Université d’Abomey-Calavi / / Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	H
8	Ayate Carine Tchinkoun	Enseignant Chercheur	Université d’Abomey-Calavi / / Ministère de l’Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS)	F
9	Carmelle Vodounou	Direction Generale	Conseil National du Patronat du Bénin - CNP-Bénin	F
10	Ignace Tossou	Journaliste	Le Potentiel	H
11	Arnaud Doumanhoun	Journaliste	La Nationale	H
12	Anselme Houenoukpo	Journaliste	Evenement Précis	H
13	Felicien Agosse	Journaliste	MCUT	H

NO	Nom	Fonction	Structure	Genre
14	Cedrique Koudokron	Journaliste	Benin Regard	F
15	Igor Ayosso	Journaliste	Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) / TV	H
16	Marchelle Gbe-toho	Journaliste	Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB) / TV	F
17	Hermann Attiog-be	Journaliste	Kingo TV	H
18	Dieudonne Sod-abi	Journaliste	Le challenge	H
19	Jadix Esther Sainou	Environmentaliste	Cabinet d’Etudes Stratégiques pour le Développement Durable (CESDD SARL)	H
20	A. Ernest Kouhontode	Statisticien	Direction Générale du Financement du Développement / Ministère de l’Economie et des Finances	H
21	Marcelin Dossou	Chef de service	Direction des Affaires Domaniales et Environnementales (DADE) / Mairie de Cotonou	H
22	Elhadj D. Diallo	Representateur AO Youth	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)	H
23	Ahoufa Reine Katte	Gestionnaire de projets	Agence de Développement de Sèmè City (ADSC) / Ministère du Numérique et de la Digitalisation	F
24	Cendra Ayayi	Conseiller entre-prises	Chambre de Commerce et d’Industrie du Bénin (CCI Bénin)	F
25	Ademola Bankole	Assistant de recherche	Institut National des Recherches Agricoles du Bénin (INRAB) / Ministère de l’Agriculture de l’Elevage et de la Pêche (MAEP)	H
26	Sherif Amoussa	Assistant Pro-gramme	Organisation pour l’alimentation et l’agriculture (FAO)	H
27	Senami Chrystelle Dakpogan	Membre	Plateforme Pro Environnement	F
28	Robert A. Missikpode	DPESE	Direction des Eaux, Forêts et Chasses / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H

NO	Nom	Fonction	Structure	Genre
29	Yolande Togni	Environmentalise	Glo-Djigbé Industrial Zone (GDIZ)	F
30	Rahkmatoulah Cisse	Dev durable responsable	Glo-Djigbé Industrial Zone (GDIZ)	H
31	Hubert Agossou	DERMEE	Direction de la Planification Energétique, de l’Electrification Rurale et de la Réglementation(DPEERR) / Minsitère de l’Energie, de l’Eau et des Mines (MEEM)	H
32	Marius Guezo	Economiste	Direction Générale de l’Economie (DGE) / Ministère de l’Economie et des Finances (MEF)	H
33	Rivaldo Kpa-donou	Climate Focal Point	AFDB	H
34	A. Kokou Jean-Noel Zoungbede	DGEC	Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H
35	Ginette Monhossou	DGEC	Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	F
36	Yanne Ornella Marie-Ange Tonato	DGEC	Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	F
37	Farouk Espoir Chanoussi	DGEC	Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H
38	Maiva M. Aina	Stagiaire	Direction Générale de l’Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	F
39	Idefe Benjamin Balle	Assistant DG	Direction Générale de l’Habitat et de la Construction (DGHC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H

NO	Nom	Fonction	Structure	Genre
40	Martin Aina	DGEC	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H
41	Theo Venturelli	Consultant	ACEN	H
42	Nora Monnet	Consultante	ACEN	F
43	Affiavi Gloria Adoho	Consultante	ACEN	F
44	Vianio Kougble-nou	Consultant	ACEN	H
45	Koen Rade-maekers	Consultant	ACEN	H
46	Edouard Hounk-ponou	Consultant	ACEN	H
47	Christian Behanzin	Consultant	ACEN	H
48	Emmanuela Kindekon	Environmentalise	Cabinet d'Etudes Stratégiques pour le Développement Durable (CESDD SARL)	F
49	Joel Houngue	Specialiste	Centre de valorisation des déchets en énergies renouvelables et en agriculture (Centre VALDERA) de l'Université d'Abomey-Calavi	H
50	Henri Totin	Directeur	ONG JEVEV (Jeunesse et Emplois Verts pour une Economie Verte)	H
51	Japhet Ahouansinkpo	Collaborateur	Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances (DPAF) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H
52	Thomas Fourre-Spitzer	DG	LEVOJO	H
53	Theodore Domingo	coordinateur local	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H

NO	Nom	Fonction	Structure	Genre
54	Lucrece Laleye Dovoedo	Cadre	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	F
55	Victor Gbedo	CT	ONG Bethesda	H
56	Anahele Joliette Kossouoh	Environmentalise	ONG Actions pour le Développement Social et l'Environnement au Bénin (ADeSE-Benin)	F
57	Marcel Toni	Expert Energies renouvelables & CC	PNUD	H
58	Max Hounza	Assistant Technique	ONG Actions pour l'environnement et le développement durable (ACED)	H
59	Basilia Adossou	journaliste	Ministère du Cadre de Vie et des Transports, en charge du Développement Durable	F
60	Carin Karl Atonde	Directeur Executif	ONG Jeunes Volontaires pour l'Envieonnement au Benin (JVE BENIN)	H
61	Ben Kpanou	Consultant	Société Financière Internationale / Banque Mondiale	H
62	Pascal Gnonzan	Assistant	Point Focal Opérationnel du Fonds pour l'Environnement Mondiale au Benin	H
63	Benoit Odjoug-bele	Facilitateur pays NDC partnership	NDC Partnership / Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC) / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable	H

Annexe 3 Liste des membres du comité technique

N°	Organisation	Nom et prénoms
1	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	AYITCHEOU Lambert
2	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	BIAO MONGAZI Wilfried
3	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	AZONHOUMON Célestin
4	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	BIAOU Mathieu
5	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	LALEYE Lucresse
6	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	HOUSSOU Calixte
7	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	DOMINGO Théodore
8	Société de Gestion des Déchets Solides	GUDEDEGBE Armelle
9	Direction Générale de l'Environnement et du Climat (DGEC)	ODJOUNGBELE Olaodjewou
10	Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances	GNONZAN Pascal Adekambi
11	Université d'Abomey-Calavi, MESRS	Professeur AZONHE Thierry
12	Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasses	Robert Missikpode
13	Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale	Arouna SADJI BOUKA
14	Ministère de L'Agriculture et de l'Elevage	Bankole Abdul Baaki
15	Ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines	Gislain LALY CHACHA
16	Direction de l'habitat et la construction	Alexandre Lohou
17	Port Autonome de Cotonou	Rosine B. SOUNKOTO
18	Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire	Jean Claude GRISONI
19	Enabel	Alain Togbédji AGUIDA
20	Délégation de l'Union Européenne	Nestor Alexis Nouhouayi
21	JEVEV ONG	Henri Totin
22	BIOGAZ BENIN	Hénoch GNANGA
23	ONG ECO BENIN	Lidia S. DANDEDJROHOUN
24	Fonds National de Microfinance	Pascal Kounou
25	Compagnie béninoise de production polypropylène (CBPP) / VALDEO	Loukman Sani Agatha
26	SCB LAFARGE	Tebessi Boni-Yalla

Annexe 4 Partie prenantes consultées en entretien individuel

N°	Nom	Organisation
1	Godfrey Nzamujo	Centre Songhaï
2	Gauthier Amoussou	ONG ECO BÉNIN
3	Mikhail Padonou	
4	Gautier Amoussou	
5	Mark Giannelli	
6	Pascaline Gbaguidi	Fondation Rebin / Centre de valorisation des déchets de Toffo
7	Pascal Kounou	Fonds National de Microfinance
8	Eric Gandaho	
9	Alain Togbédji Aguida	ENABEL
10	Setondji Ben Vital Kpanou	SFI
11	Anny Lucrece Nlend Nkott	
12	Modestine Victoire Besson	Banque Mondiale
13	Bienvenu Adje Chabi	Africa Compost (ABC Grower)
14	Enock Gnanga	BIOGAZ Bénin
15	Sètondji donald Akoutey	
16	Henri TOTTIN	ONG JEVEV
17	Jean Claude Grisoni	SIRAT SA - Société des Infrastructures Routières et de l'Aménagement du Territoire
18	Isaias Angue Obama Oyana	FAO BENIN
19	Pascal Adékambi Gnonzan	Direction de la Planification, de l'Administration et des Finances / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
20	Yvonne Adjovi Boco	Conseillère Technique du Ministre à l'éducation environnementale / Ministère du Cadre de Vie et des Transports en charge du Développement Durable
21	Jean Huchon	Délégation de l'Union Européenne
22	Nestor Alexis Nouhouayi	
23	Josué Ahovi	LEVOJO
24	Thomas Fourré-Spitzer	
25	Rosine B. Sounkoto	Port Autonome de Cotonou (PAC)

Annexe 5 Liste des participants à l'atelier de validation du 15 MAI 2025



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT



Objet: Atelier de validation technique du plan d'action pour
l'économie circulaire au Bénin
Lieu: Cotonou / Agalaro hôtel
Heure: 09h
Date: 15 Mai 2025

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE ET FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACTS ET E-MAIL	SIGNATURE
1	HOUNDEKOU Gwendal	Gabinet MDT C.I.D.D.	Cotonou	F M	choundeckou@gmail.com	
2	DJIBRIL Ibrahima	Directeur Général de l'Etat - Etat	Cotonou	F M	ibrahimdjibril.wi@gmail.com	
3	Melvin ANTHONYSSOU	Expert Technique BAD	Cotonou	F M	m.anthonysou@afdb.org	
4	Koen Rombouts	AFRICA CIRCULAR Belgique		F M	koen.rombouts@afrcircular.org	P.O
5	DEKOUW Perfect	France de COTONOU	Cotonou	F M	dekouwperfect@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE ET FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACTS ET E-MAIL	SIGNATURE
18	GLIEDERBE Armelle	BGDS / RSES	Cotonou	F M	0835369520 armelle.glederbe@gmail.com	
19	SANSI BOUKARI Armine	CGE/ADAF/ PDC	Cotonou	F M	0196010155 armine.sansi@gmail.com	
20	AMOUANSITI KPO Joseph	Collège GCE / DPAF / MCB	Abomey- Calavi	F M	0158364384 joseph.amouansiti@gmail.com	
21	KOM Abdoul Karim	AG/Pharmatec Pape Composite PSC	Cotonou	F M	091241828 abdoul.karim.pape@gmail.com	
22	ALIOU M. N'Dama	DEES-Ensa / VP	Porto-Novo	F M	01937479473 Léonard.donvaline@gmail.com	
23	GUEZO Maris	DGE/MEF	Cotonou	F M	0266683165 mari.guezo@finances.gouv.bj	
24	INY OUCHA Gislain	DOVERI MEFM	Cotonou	F M	0196215812 gislain.oucha@gmail.com	
25	HOUSSOU Chantal	DGEC	Cotonou	F M	0195463328 houlousso.chantal5@gmail.com	
26	MOUETATIENW Assiba	BCP/JS NV DDE	Cotonou	F M	0193076971 assiba.mouetatienva@bj	
27	LOGOZO Gildas	ADSC Afrique Project	Cotonou	F M	0195157243 gildas.logozo@forecity.com	
28	ASSOUMA Hamed	PSAC Des. Infrastructure	Cotonou	F M	hamed.assouma@semeby.com	
29	HOUNKEPE K. Paul	NOVI / ADC	Cotonou	F M	02699105000 kphounkepe@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE ET FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACTS ET E-MAIL	SIGNATURE
6	EHOVI Josué	LEVOJD Cheval de mer	Cotonou	F M	010789537 jehovim.34@gmail.com	
7	HEUNINCK Adrien	DNA ADDET-BENIN Chargé de Projet	Cotonou	F M	0196010157 adrien.heuninck@gmail.com	
8	AVANT Gisèle	Chargé de Développement d'Affaires	Cotonou	F M	0193-10-11-13 giselle.avant@gmail.com	
9	BALI FADIA Lassina	FAGACE	Cotonou	F M	0153082826 lassebalifadi@yahoo.fr	
10	SODABI Ismaïla	Le challenge Journaliste	Cotonou	F M	0166244539 Ismaela.sodabi.87@gmail.com	
11	GODO Pierre Didier	Journaliste La Nation	Cotonou	F M	0166244539 godipierre@gmail.com	
12	KDBA Imber	DEEC/OPDV	Abidjan	F M	0108920866 imber.kdbabec@gmail.com	
13	SAHNUO Isidore	COSDD	Cotonou	F M	0193740103 isidore.sahnuo@gmail.com	
14	GBEAO Victor	BETHESDA	Cotonou	F M	0195820216 victor.gbeao@gmail.com	
15	GBENOU Landry	CUPHI/BGEC	Cotonou	F M	0196011324 Landry.gbenou@gmail.com	
16	AKONHE Thomy	enseignant/UPA	Cotonou	F M	0195980861 thomy.akonhe@gmail.com	
17	TOHINKOUN A. Cociane	Enseignant/UPA	Cotonou	F M	0197566571 cociane.tohinkoun@gmail.com	

N°	NOM ET PRENOMS	STRUCTURE ET FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACTS ET E-MAIL	SIGNATURE
30	HOUNGBO Emile	Directeur BFR, Université Internationale	Porto-Novo	F M	0167963922 emile.houngbo@yahoo.fr	
31	KOBA Chantal	Assistante Sociale Audit E et SISRA	Cotonou	F M	0162243582 ckoba@sisra-bj.com	
32	DANOUE Séni	APD	Cotonou	F M	0193064517 dakourued@gmail.com	
33	ASSIMADE Saad	SCP-LAFARGE	ONGBODO POPE	F M	saad.assimade@scb-lafarge-bj.com	
34	LAWANI Kourmark	DPEC / MVT Collaboratrice	Abomey- Calavi	F M	0196010157 lawani.kourmark@gmail.com	
35	LEKOTO Justin	SONGHAÏ Resp. Formation	Porto-Novo	F M	0197288752 justekoto@yahoo.fr	
36	DANGE STROHOUX	ONG ECO-BENIN Chargé de projet	Imank-Popo	F M	0193064517 diane.dangestrophoux.edem@ongeco-benin.org	
37	HOUHYO Taïé	Assistant M&E- Partenariat/OGC	Cotonou	F M	0252-351170 houhyo.taie@gmail.com	
38	WOKRO Samabry	Expert Innovation	Cotonou	F M	0196010157 samabry.wokro@gmail.com	
39	ZOLINGBEDE Frédéric	DGEC / Secrétaire	Porto-Novo	F M	0196010157 frederic.zolingbede@dgec-bj.com	
40	TOTINI Hervé	JEVEV	Dangbo	F M	01942510154 herve.totini@jevev.com	
41	BIAOU A. Timathé	CESOB / IPSM	Cotonou	F M	0196010157 timothetbiaou@gmail.com	

N°	NOM ET PRÉNOMS	STRUCTURE ET FONCTION	PROVENANCE	SEXE	CONTACTS ET EMAIL	DIAMITRE
10	PROUTY Edouard Dossou	Sgt. Membre du P Bureau de la CNR	Bénin/DO	F	M 0162025177 X <i>edouard.dossou@benin.gov.bf</i>	<i>EDOUARD</i>
11	ROUAFIOTTE Street cool	FNM/ AEC Colombe	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>rouafiottebenin@gmail.com</i>	<i>ROUAFIOTTE</i>
12	CHINGA Thérèse	DPM/DO/DOE Colombe	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>therese.chinga@gmail.com</i>	<i>CHINGA</i>
13	AGNUHITO Bonne	FNM/CSMTC	Bénin	F	M 0396 91 08 56 X <i>bonne.agnuhito@gmail.com</i>	<i>AGNUHITO</i>
14	LOHOU' Hervé A-	DGCR/MCTT SSC-PSC	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>herve.lohou@benin.gov.bf</i>	<i>LOHOU'</i>
15	BANKALE Abdou - Sounmi	Ministère des Finances DGA/DO/DOE	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>abdou.bankale@benin.gov.bf</i>	<i>BANKALE</i>
16	HOUETPOMA N. Gboudé Prince	Expert Local AEC	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>gboudé.houetpoma@gmail.com</i>	<i>HOUETPOMA</i>
17	BONNAUZ B. Rainé	PPC / Directeur du Centre Technologique	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>rainé.bonnauz@benin.gov.bf</i>	<i>BONNAUZ</i>
18	MONTRICQ James	IEP (Office Lyon)	France	F	M 0396 91 08 56 X <i>james.montricq@benin.gov.bf</i>	<i>MONTRICQ</i>
19	BUKANTIKI Djecou	Professeur DO	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>djecou.bukantiki@benin.gov.bf</i>	<i>BUKANTIKI</i>
20	Généralisé Gérald	CSSE/DEPT/DO	Bénin/DO	F	X	
21	HOAHTA Tack	COS DO	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>tack.hoahta@benin.gov.bf</i>	<i>HOAHTA</i>

N°	NOM ET PRÉNOMS	STRUCTURE ET FONCTION	PROVENANCE	GENRE	CONTACTS ET EMAIL	DIAMITRE
22	DUTOLÉ ISSA Enseign.	MCUT/DO/DOE	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>issadutole@benin.gov.bf</i>	<i>DUTOLÉ</i>
23	MINAHANT Alain	Res. Sci/Analyst. AEC/DO/DOE	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>alain.minahant@benin.gov.bf</i>	<i>MINAHANT</i>
24	GRASSENET Jeanne Léontine/CNPG	Colonne	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>jeanne.grassenet@benin.gov.bf</i>	<i>GRASSENET</i>
25	BONGRENOU Elisabeth	BAD/DO/DOU	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>elisabeth.bongrenou@benin.gov.bf</i>	<i>BONGRENOU</i>
26	ABENI Camille	MCUT/DO/DOE	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>camille.abeni@benin.gov.bf</i>	<i>ABENI</i>
27	MOUDIBOU Kémarie	PAF/DO/DOE	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>kemarie.moudibou@benin.gov.bf</i>	<i>MOUDIBOU</i>
28	MUSAKHOMI Robert	PAF/DO/DOE	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>robert.musakhom@benin.gov.bf</i>	<i>MUSAKHOMI</i>
29	Tchoukouélli	Hydro Génie Bénin/DO	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>tcoukouelli@benin.gov.bf</i>	<i>Tchoukouélli</i>
30	Mérimi Jean	Africa Circular Colle. Bénin	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>jean.merimi@benin.gov.bf</i>	<i>Mérimi</i>
31	TOULADE Chidjoum CNIV	A- Colonne	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>chidjoum.toulade@benin.gov.bf</i>	<i>TOULADE</i>
32	ZACK K. Séverin	DRATEG/DO/DP	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>zack.k.severin@benin.gov.bf</i>	<i>ZACK</i>
33	Houssou Faïdha DO/DOU	DO/DOU	Bénin/DO	F	M 0396 91 08 56 X <i>faidha.houssou@benin.gov.bf</i>	<i>HOUSSOU</i>



01 BP 3502 - 01 BP 3621 Cotonou
+ 229 21 31 29 12 / 21 31 47 12

